

CONCOURS DE PROJETS

POUR UN NOUVEAU CENTRE SCOLAIRE A VERSEGERES

COMMUNE DE BAGNES — VALAIS — SUISSE — JUIN 2013



Introduction

Mot du président

Eloi Rossier, président de la Commune de Bagnes

L'école, dit-on, est le reflet de la société. Suivre son évolution revient donc à l'analyser, décortiquer ses besoins, estimer ses espoirs.

Aujourd'hui encore plus qu'autrefois, les attentes des parents sont grandes. Il appartient à la collectivité publique d'offrir le cadre dans lequel l'école peut travailler et ainsi répondre aux exigences qui lui sont posées.

Le futur centre de Versegères, fruit d'une longue réflexion sur l'implantation des bâtiments scolaires dans la Commune de Bagnes répondra, nous en sommes convaincus, aux besoins des futures générations.

La volonté de regrouper les élèves sur quelques sites - Verbier, Versegères, Villette/Bruson - ne s'est pas imposée comme une évidence. Il a fallu écouter les vœux autant des enseignants que des parents, tenir compte des besoins réels de nos enfants, éviter de leur imposer de trop longs et de trop fréquents déplacements.

La volonté politique de garder une école dans chaque village afin qu'ils ne soient pas réduits à de simples cités-dortoirs n'a pas résisté à cette analyse. Aux yeux de certains, c'est regrettable, aux yeux des générations futures, c'est un bénéfice.

La commission des Ecoles, présidée par M. Patrick Bruchez, s'est penchée avec attention sur ce problème. Pour elle, Versegères s'est imposé comme la meilleure solution. Nous espérons que le projet retenu s'intégrera au mieux dans le village.

Je ne veux pas manquer de remercier le jury pour le travail qu'il a effectué et l'analyse qu'il a faite des très nombreux projets présentés, plus particulièrement son Président, M. Pascal Varone, qui a constamment rappelé les exigences du cahier des charges imposé aux architectes afin que le choix effectué soit le meilleur.

Construire un nouveau centre de cette importance, c'est croire en l'avenir de notre pays, c'est s'y projeter avec confiance, c'est être conscient de l'importance de l'éducation, c'est vouloir, pour nos enfants, le meilleur.



Introduction

Mot du conseiller

Patrick Bruchez, Président de la Commission scolaire

Les habitudes de notre société changent et l'organisation de notre système d'éducation aussi. Il est bien révolu, le temps d'« un village et une école ». Les infrastructures que la Commune met à disposition de ses enfants sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes.

Etre performant, c'est oser proposer des solutions novatrices qui permettent aussi de réaliser des économies d'échelle. Toutes ces raisons, et sûrement d'autres encore, font qu'un regroupement des sites scolaires est devenu indispensable.

Le projet de Versegères s'inscrit dans cette nouvelle dynamique. Il avait été décidé durant la dernière législature que l'effectif de nos centres ne dépasserait pas 250 élèves. Le Conseil avait donc validé la solution dite des 3 V, à savoir Verbier, Versegères et Villette. Versegères marque la première étape de ce processus de rajeunissement de l'école bagnarde.

Le chemin sera encore long jusqu'à la réalisation complète de cet ambitieux projet. Espérer le début des travaux pour cette législature reste un objectif réaliste.

Merci à tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce projet, félicitations aux lauréats et rendez-vous le jour de l'inauguration de ce centre.



Introduction

Mot du directeur des écoles

Patrick Dumoulin

Une école en voie de réalisation

Le principe de l'école au village a un nouveau sens. En réalisant une nouvelle construction dans l'un d'eux, nous maintenons tout de même le bel esprit de proximité.

Aujourd'hui, nous constatons que la plupart des élèves du centre "La Vallée" sont contraints à des déplacements malgré la multiplicité des sites scolaires. En effet, les élèves ne demeurent que rarement dans leur propre village pour suivre les cours.

Les enseignants, à l'instar d'André May, manifestent leur souhait de se retrouver en équipe pour une meilleure gestion de notre école primaire et enfantine dès les années 2000. Après de nombreuses années de réflexion, une commission "réorganisation des bâtiments" a finalisé le projet d'un seul bâtiment pour le centre de "La Vallée" à Versegères. L'impulsion du président de cette commission, Patrick Bruchez, a été déterminante et permet aujourd'hui de vous proposer un résultat enfin concret.

L'histoire communale se souviendra également que le conseiller Roger Carron avait évoqué la possibilité de construire une école sur les abris PC, qui étaient prévus en son temps entre la Montoz et Champsec. Puis ce fut Anne Luisier qui a lancé un dossier qui permettait d'envisager diverses organisations pour l'implantation des bâtiments scolaires dans la commune. La solution d'un seul lieu pour toutes les écoles de Bagnes, le maintien de la situation actuelle ou toutes autres perspectives devaient être analysés avant d'entamer une quelconque construction dédiée à un long avenir.

Aujourd'hui, le choix effectué par le jury satisfait pleinement les exigences du programme proposé par les autorités communales que ce soit au niveau des exigences pédagogiques ou du respect de l'espace et du village.

La création d'une commission ad hoc réunissant les représentants des divers utilisateurs de ces nouveaux bâtiments permettra, nous en sommes convaincus, la véritable réussite de cet important projet pour notre communauté bagnarde et surtout pour les enfants de demain.



Programme du concours

Organisateur et maître d'ouvrage & Genre de concours et procédure

Le présent concours de projets est organisé par la Commune de Bagnes, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec :

- Le service cantonal des bâtiments
- Le service cantonal de l'enseignement
- La Direction des écoles de Bagnes
- La responsable cantonale du secteur de la petite enfance

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 5 - d'une procédure ouverte selon l'article 9 de la "Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics" du 08 mai 2003 - d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

Objectifs du concours & historique

L'objectif du concours est de trouver le meilleur projet pour l'aménagement complet des parcelles 11533, 10365, 10380, 10366 et 10358 incluant la nouvelle construction, l'UAPE. Le bâtiment actuel doit demeurer en fonction uniquement durant les travaux concernant la partie scolaire. Il peut être ensuite démoli ou conservé selon les projets proposés.

La politique communale, avant les années 2000, a privilégié l'école au village. L'idée du village qui se meurt lorsque l'école disparaît préfigurait cette option.

Cependant la préférence pour des classes à un degré, voire deux, a vite exigé des déplacements d'élèves dans tous les sens avec des attentes importantes. Certains élèves du Martinet sont scolarisés à Sarreyer et d'autres de Sarreyer à Versegères.

Pourtant l'idéal de la famille qui se retrouve réunie sur le temps de midi s'étirole. Familles monoparentales, parents qui travaillent tous deux, demandent de la part de notre politique scolaire et familiale une médiation évidente.

Les UAPE fleurissent de toutes parts au moment où l'on ne peut plus compter sur les grands-parents, les oncles et tantes qui souvent vivent ailleurs. La variété des activités parascolaires est également moteur d'un rassemblement des classes.

Pourtant les aspects pédagogiques évoluent. Le principe du maître - une classe a sérieusement tendance à s'étioler. La nouvelle loi parle d'ailleurs d'équipes pédagogiques au service d'une école. Les enseignants peuvent dorénavant être appelés à intervenir dans plusieurs classes. De plus, nous avons de plus en plus recours à des enseignants spécialisés pour les cours de soutien, les cours d'appuis, l'accueil d'enfants handicapés. La psychomotricité, la logopédie et autres sont des facteurs qui tendent à exiger de notre part une vision centralisatrice, du moins minimale, de nos classes.

Dès lors, sous l'impulsion de la commission scolaire, présidée par M. Patrick Bruchez, le conseil communal s'est déterminé pour une vision à long terme de centralisation des écoles sur 3 sites : Villette, Verbier et Versegères (Vision des 3 V). Comme première étape, il a été décrété la priorité avec un degré d'urgence établi à 2015 d'une construction sur le site de Versegères sis au nord de l'école actuelle de ce village.

C'est l'objet du présent concours.

Les architectes doivent proposer l'implantation d'une école de 10 salles de classes pour les deux premiers cycles. Divers locaux annexes sont également nécessaires dont une salle polyvalente (salle de gymnastique) qui prendra un espace physique important. Un abri PC d'une capacité de 600 places protégées doit être intégré au projet.

Il faut intégrer à ce projet un nouveau foyer qui pourrait répondre également aux besoins croissants des sociétés locales, ce qui justifie la volonté de construire une salle répondant à des critères élevés d'utilisation.

Accès

L'accès pour l'école se fait et se fera encore pour quelques années à Versegères par la route cantonale. Le plan Directeur de la Commune prévoit une route de contournement en-dessous du périmètre du concours, le long de la Dranse. La réalisation de cette route ne semble pas faire partie des priorités au niveau des services de l'Etat mais devra toutefois faire partie de la réflexion globale d'accès au périmètre du concours. L'arrêt de bus actuel n'est pas du tout satisfaisant et nous souhaitons à ce propos une importante réflexion surtout au niveau de la sécurité des élèves.

Programme des locaux

7.1 Ecole

Halle d'entrée

8 Salles de classe standard	72 m ²
2 Salles d'appui et de soutien	36 m ²
1 Salle de réserve standard	72 m ²
1 Salle bibliothèque	72 m ²
1 Salle ACM	108 m ²
dont le local de dépôt 36 m ²	
1 Local des maîtres	72 m ²
dont : 36 m ² salle des maîtres	
18 m ² économat	
18 m ² salle des machines	
1 Local direction	18 m ²
Vestiaires et locaux sanitaires nécessaires	
Ascenseur, accessible aux handicapés,	
donnant accès à tous les étages.	

7.2 Structure d'accueil

(surface prévue pour 40 enfants, construction en deuxième phase)

7.2.1 UAPE

1 Salle réfectoire	60 m ²
avec accès direct à l'extérieur.	
1 Salle d'activités	60 m ²
1 Vestiaire avec casiers et crochets	30 m ²
1 Locaux sanitaires pour les enfants	
1 Local « cuisine »	15 m ²
1 Local « économat »	15 m ²
Locaux sanitaires pour adultes et handicapés.	

7.2.2 Nurserie

1 salle de vie	Min. 18 m ²
1 salle de sieste	10 m ²
1 vestiaire	10 m ²
afin d'y mettre une table à langer	
1 salle de change (soins)	10 m ²
lavabo rigole + petite baignoire + une table à langer	

7.2.3 Crèche

1 salle de vie	50 m ²
Salle à manger avec kitchenette	
en commun avec nurserie	
+ crèche	40 m ²
1 salle de sieste	20 m ²
1 vestiaire	10 m ²
les vestiaires peuvent être	
commun nurserie + crèche	
1 WC adultes + handicapés	
1 salle de soins avec WC cloisonnés	
2 WC enfants	
1 petite douche	
1 lavabo rigole	15 m ²
NB : la salle de soins peut être en	
commun avec la nurserie	

7.2.4 Locaux communs

Hall d'entrée structure d'accueil	
1 Bureau	15 m ²
1 Local de pause pour le personnel	15 m ²
1 Buanderie	8 m ²

7.3 Salle de gymnastique

1 Hall d'entrée de la salle de gymnastique	130 m ²
utilisation: foyer de la salle de gym,	
cantine scolaire et activités villageoises.	
1 Office en lien avec le Hall	30 m ²
Gradins fixes pour environ 150 spectateurs.	
Salle de sport 16 / 28 / 8	
Scène profondeur 8 m, ouverture 12 x 5 m	
1 Locaux engins	70 m ²
1 Vestiaire et douches filles	35 m ²
1 Vestiaire et douches garçons	35 m ²
1 Vestiaire, douches maîtres	
et handicapés	15 m ²
1 Locaux sanitaires nécessaires	
1 Locaux nettoyage	6 m ²
1 Locaux techniques	120 m ²

7.4 Aménagements extérieurs

- 1 Cour d'école
prévoir au moins un espace rectangulaire de 15 x 26 m.
Espace pelouse
Espace ludique, balançoire, ...
- 1 Espace de jeux pour la structure d'accueil -
en lien direct avec la structure d'accueil
(UAPE, nurserie, crèche)
- 15 Places de parc pour le personnel.
- 5 Places de déposes
pour les enfants de l'école et de la future crèche.
- Espace détente
cette espace comprend :
 - une zone de jeux pour les enfants
 - une zone "rencontre"
- 2 Arrêts de bus dans le périmètre du concours
selon schéma en annexe.
- 1 Accès voisins aux parcelles N° 10'383 & N° 11'535

7.5 Abris PC

Selon normes 600 pl. environ 700 m²
Sur les plans et coupes ne doit être représenté
que le contour de l'abri avec la position de l'entrée.

7.6 Extension

3 Salles de classe standard 72 m²
Volume représenté en traitillés sur les plans et coupes.

Critères d'appréciation et Jury

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

1.1 Concept général

Occupation rationnelle du terrain.

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport aux bâtiments existants, espaces extérieurs.

Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier.

Accès (personnes et véhicules).

Développement durable: la qualité d'un lieu et le patrimoine existant sont également des ressources limitées.

1.2 Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel.

Organisation correcte des différentes fonctions.

Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles.

Proposition typologique permettant une flexibilité au plan.

1.3 Qualités architecturales

Traitement des thèmes.

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate.

Qualités des espaces (intérieurs et extérieurs).

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural.

Utilisation de ressources locales.

1.4 Economie

Du projet et de terrain.

Respect des surfaces données dans le programme des locaux.

Rationalité de l'exploitation.

Système constructif simple.

Compatibilité du projet avec le concept minergie.

Président

Pascal VARONE, Architecte EPFL, Sion

Membres

Eloi ROSSIER, Président, Commune de Bagnes

Patrick BRUCHEZ, Conseiller, Commune de Bagnes

Philippe MEIER, Architecte EPFL, Genève

Christian SUTER, Architecte HES, Sion

Suppléants

François CORTHAY, Vice-président, Commune de Bagnes

Laurent MAYORAZ, Architecte SBMA, Canton

Nicolas DIONNE, Architecte HES, chef de service bâtiments & AT

Experts

Michel BEYTRISON, Représentant du service de l'enseignement DECS

Patrick DUMOULIN, Directeur des écoles

Anne BUHRER, Responsable secteur petite enfance, canton

Secrétariat

Le secrétariat sera assuré par la Commune de Bagnes.

Distinctions et prix

Calendrier du concours

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 110'000 (hors TVA) pour attribuer des prix et des mentions. De ce montant, 20% au maximum peut être réservé à des mentions éventuelles. La somme attribuée aux mentions est comprise dans le montant ci-dessus. Le calcul de la somme globale a été défini sur la base des montants forfaitaires par unités admis par l'Etat du Valais pour la construction de ce type d'établissement.

Annonce du lancement du concours

8 FÉVRIER

Questions des concurrents

1 MARS

Réponse du Jury

15 MARS

Retrait des maquettes

15 MARS

Délais d'inscription

1 AVRIL

Rendu des projets

31 MAI

Rendu des maquettes

14 JUIN

Examen technique

10 AU 14 JUIN

Jugement

19 AU 21 JUIN

Vernissage

13 SEPTEMBRE

Listes des projets rendus

L'organisateur a reçu 90 inscriptions.
74 projets ont été rendus.

1	JOUR ET NUIT	38	TRIBECA
2	LES MINIMOYS	39	ACCENT GRAVE, ACCENT AIGU
3	IDENTITE	40	SERGE SEVRE VA A L'ECOLE
4	PLISSAGE	41	NEVERLAND
5	ESCARCOT	42	CRESCENDO
6	526AD21	43	LAUREL ET HARDY
7	DENT-DE-LION	44	ATTENDEZ-MOI
8	ZIG ZAG ZOUC	45	1, 2, 3, ... SOLEIL!
9	ENVELOPPE MINERALE	46	MAURICE
10	QUINCONCES	47	EXTRA BURCOS
11	PLACE AUX JEUX	48	RUBIK'S CUBE
12	CHARLE'S DE BAGNES	49	PAPILLON
13	RICOCHET	50	NID DU SAVOIR
14	POINT VIRGULE	51	FONCE ALFONSE
15	UN, DEUX, TROIS, SOLEIL	52	IMAGINARIA
16	PLACE-LA-DRANSE	53	LA COLOMBE
17	GRAND ET PETIT COMBIN	54	LA GRANDE ECOLE
18	SCOOBY DOO	55	13 EN VERT?
19	ESPACE DE RENCONTRE	56	A FLEUR DE PENTE
20	TOBOGGAN	57	LES CAHIERS AU FEU...
21	JULES ET JIM	58	1, 2, 3, ... SOLEIL
22	LES QUATRE SAISONS	59	LE PAYSAGE ARCHITECTURE
23	NONANTE	60	VERS LES MONTAGNES
24	VELÂDZE	61	UN JEU D'ENFANTS
25	ON Y VA	62	ERNEST ET CELESTINE
26	OUAPEX	63	BALCON SUR LA DRANSE
27	SIC ET SIMPLICITER	64	PLUG § PLAY
28	FRANCOISE DOLTO	65	SIX BLANC
29	SOLEIL	66	L'ENFANT CACHE
30	RUE DES ECOLES	67	AU MILIEU DU VILLAGE
31	ECOLE, CŒUR DE VILLAGE	68	ACORA
32	BEZEL	69	VALLEE
33	ENSEMBLE	70	TRICEPS
34	ECOLE/PAYSAGE	71	LES 3 PETITS
35	CONTINUE	72	TETE-A-TETE
36	TOUS EN TERRASSE	73	BILBOQUET
37	SUR LES BANCS	74	SEQUENCE DE VIE

Contrôle & conformité des projets rendus

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et les responsables concernés de la Commune de Bagnes. Il a porté sur les points suivants:

1 Délais de rendu

Tous les projets reçus étaient parvenus à l'administration de la Commune de Bagnes pour le 7 juin 2013, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

2 Respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

3 Respect des prescriptions officielles

Le contrôle du respect des distances aux limites, distances entre bâtiments et hauteurs de bâtiments a été fait par les responsables techniques de la commune. Leurs remarques sont transmises au jury en début de jugement.

4 Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets.

5 Valeurs statistiques

Les calculs du cube SIA, des surfaces de terrain, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures sont ceux donnés par les architectes.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et en avoir discuté, afin de garantir l'équité du jugement et compte tenu des exigences du règlement-programme, il a pris la décision, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des projets au jugement mais d'exclure de la répartition des prix les propositions qui ne respectent pas d'une manière ou d'une autre certaines distances réglementaires (cf. n° de projets ci-dessus).

Par cette manière de faire, le jury a tenu à ce qu'aucun concurrent ne puisse tirer un avantage quelconque par rapport aux autres suite à un non-respect même partiel de règles connues et rappelées dans le règlement-programme.

Enfin, si des interprétations des données de base remises aux concurrents peuvent être constatées, si certains locaux ne correspondent pas exactement aux surfaces demandées, le jury admet que tous les projets peuvent être analysés de la même manière et donc de participer au jugement.

RAPPORT DU JURY

Résultats

Premier tour du jugement

Le jury, dans ce premier tour, passe en revue l'ensemble des projets en les examinant à l'aide des critères retenus. Plus spécialement, il s'attache à mettre l'accent de son analyse sur l'insertion dans le site et sur les conceptions des circulations et des rapports entre les implantations, les accès et les parkings. De plus, une attention particulière est portée à la volumétrie des constructions projetées et à leur fonctionnement général par rapport au programme demandé.

A travers cet examen, constatant que malgré d'autres qualités d'organisation ou de formulation architecturale, certaines propositions n'apportent pas de réponses suffisantes en regard des critères de jugement et s'écartent ainsi trop des objectifs visés.

Dès lors, le jury décide, à l'unanimité, de ne pas retenir les quarante-quatre projets suivants :

1	JOUR ET NUIT	36	TOUS EN TERRASSE
4	PLISSAGE	38	TRIBECA
5	ESCARGOT	41	NEVERLAND
6	526AD21	43	LAUREL ET HARDY
7	DENT-DE-LION	44	ATTENDEZ-MOI
9	ENVELOPPE MINERALE	45	1,2,3,... SOLEIL!
10	QUINCONCES	49	PAPILLON
12	CHARLE'S DE BACNES	51	FONCE ALFONSE
14	POINT VIRGULE	52	IMAGINARIA
16	PACE -LA-DRANSE	53	LA COLOMBE
18	SCOOBY DOO	56	A FLEUR DE PENTE
19	ESPACE DE RENCONTRE	58	1,2,3,... SOLEIL
20	TOBOCCAN	59	LE PAYSAGE ARCHITECTURE
22	LES QUATRE SAISONS	61	UN JEU D'ENFANT
23	NONANTE	62	ERNEST ET CELESTINE
27	SIC ET SIMPLICITER	64	PLUG § PLAY
28	FRANCOISE DOLTO	65	SIX BLANC
30	RUE DES ECOLES	67	AU MILIEU DU VILLAGE
31	ECOLE, CŒUR DE VILLAGE	68	ACORA
33	ENSEMBLE	69	VALLEE
34	ECOLE/PAYSAGE	72	TETE-A-TETE
35	CONTINUEE	73	BILBOQUET

Deuxième et troisième tour du jugement

2^E TOUR : Dans le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant, à travers eux, à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Il examine celles-ci également à l'aide du critère relatif aux qualités architecturales d'expression formelle et de contenu. Il approfondit ses réflexions sur la qualité des espaces extérieurs et leurs utilisations possibles tant dans un régime quotidien qu'en situation exceptionnelle.

Il interroge encore les projets sur leurs capacités de réalisation par étape et l'économie des moyens utilisés. Sur ces bases il décide finalement, à l'unanimité, de ne pas retenir les dix-sept projets suivants pour le tour final :

2	LES MINIMOYS
8	ZIG ZAG ZOUG
17	GRAND ET PETIT COMBIN
21	JULES ET JIM
24	VELÂDZE
25	ON Y VA
29	SOLEIL
37	SUR LES BANCS
39	ACCENT GRAVE, ACCENT AIGU
40	SERGE SEVRE VA A L'ECOLE
48	RUBIK'S CUBE
54	LA GRANDE ECOLE
57	LES CAHIERS AU FEU...
60	VERS LES MONTAGNES
63	BALCON SUR LA DRANSE
66	L'ENFANT CACHE
71	LES 3 PETITS

3^E TOUR : Dans le troisième tour, le jury approfondit encore l'ensemble des critères d'évaluation. Les projets ayant déjà démontré leur qualité de concept général, de rapport au territoire et de rapports fonctionnels, le jury examine en détail leur système distributif et leur organisation interne. Il apprécie en particulier la cohérence du système constructif, de l'expression architecturale et de l'économie des moyens proposés et donc des coûts prévisibles de réalisation.

Sur ces bases il décide finalement, à l'unanimité, de ne pas retenir les six projets suivants pour le classement final :

26	OUAPEX
32	BEZEL
42	CRESCENDO
46	MAURICE
47	EXTRA BURGOS
70	TRICEPS

Classement des projets

Ainsi après trois tours d'élimination sept projets restent en liste. Chacun d'eux reçoit une critique plus détaillée.

L'ensemble des projets a permis au jury d'affiner son appréciation du site. En effet, ce dernier possède la capacité, tant en surface que du point de vue des accès, à recevoir les constructions et espaces extérieurs souhaités et offre suffisamment d'espace pour des manifestations diverses tout en s'inscrivant dans un cadre très naturel. De plus sa situation centrée mais toutefois en bordure de village a été reconnue et soulignée par plusieurs propositions.

Le jury, en prenant bien en compte tous les aspects de la problématique, constate dès lors que ce nouvel ensemble peut constituer un véritable centre à vocation inter villageoise tout en assurant la sécurité malgré la proximité de la route cantonale. Enfin, l'examen des solutions proposées montre bien que certaines d'entre elles sont réalisables sans complication et permettent une réalisation par étapes des constructions sans bouleverser le système mis en place.

Ces quelques remarques discutées, le jury procède à la critique détaillée des sept projets restants.

Avant de conclure définitivement le jugement, le jury procède à une nouvelle vision de l'ensemble des projets et confirme les sept projets retenus.

Arrivé au terme de ses critiques, il procède au classement des projets pour lesquels il décide, à l'unanimité, d'attribuer cinq prix et deux mentions compte tenu que deux projets retenus au final avaient été admis au jugement mais écartés de la répartition des prix.

Il s'appuie pour ce faire sur les critères de jugement qui l'ont guidé tout au long de l'analyse et le contenu des critiques en précisant bien que celles-ci ne sont pas exhaustives.

Néanmoins, en procédant par une lecture analogique, il retient les sept projets précités pour le classement, parce que chacun d'eux lui apporte, à sa façon, une valeur de plus que celle contenue dans les propositions restantes, valeur qui a, au demeurant et entre autres, justifié l'aboutissement du projet au tour final. Dès lors, le jury décide, à l'unanimité, de classer les sept projets ainsi :

15	1er rang 1er prix projet UN, DEUX, TROIS, SOLEIL
50	2ème rang 2ème prix projet NID DU SAVOIR
13	3ème rang 1ère mention RICOCHET
55	4ème rang 3ème prix 13 EN VERT ?
11	5ème rang 4ème prix projet PLACE AUX JEUX
3	6ème rang 5ème prix IDENTITE
74	7ème rang 2ème mention SEQUENCE DE VIE

Attribution des prix et mentions

Selon l'article 1.11 du règlement programme du concours, la répartition des prix et mentions s'établit de la manière suivante :

15	1er rang 1er prix projet UN, DEUX, TROIS, SOLEIL Fr. 30'000.-
50	2ème rang 2ème prix projet NID DU SAVOIR Fr. 25'000.-
13	3ème rang 1ère mention RICOCHET Fr. 17'000.-
55	4ème rang 3ème prix 13 EN VERT ? 15'000.-
11	5ème rang 4ème prix projet PLACE AUX JEUX Fr. 10'000.-
3	6ème rang 5ème prix IDENTITE Fr. 8'000.-
74	7ème rang 2ème mention SEQUENCE DE VIE Fr. 5'000.-

Recommandation du jury

Avant d'émettre sa recommandation finale à l'attention de l'organisateur du concours, le jury tient à remercier chaleureusement tous les auteurs et leurs collaborateurs d'avoir contribué, par leur travail, à la résolution de cette problématique intéressante mais difficile à savoir la création dans nouveau centre public dans un environnement villageois à l'usage des enfants et de la population. Il se plaît à relever, de manière générale, la qualité des propositions soumises.

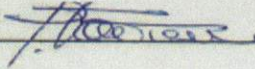
Le concours a pleinement abouti et permet de confirmer que le site choisi se prête parfaitement à la résolution du problème comme le démontrent, en particulier, les projets primés.

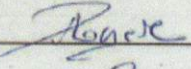
Cela étant, le jury recommande à l'unanimité le projet no 15 «un, deux, trois, soleil» classé 1er rang et 1er prix pour la poursuite des études tel que prévu dans le règlement-programme art. 1.12. Il note simplement, après avoir reconnu et explicité ses qualités principales, qu'il y aura encore lieu, outre quelques précisions d'ordre fonctionnel, d'affiner et de vérifier l'organisation et la volumétrie, en particulier en toiture, de l'UAPE.

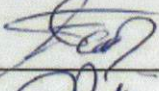
Arrivé à ce stade, les membres du jury et le maître de l'ouvrage approuvent le présent rapport.

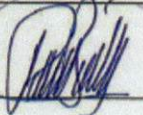
Approbation du jury

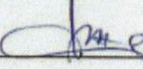
Sur mandat de la Municipalité de Bagnes, qui a adopté le principe du présent concours, les membres du jury ont approuvé ce rapport en date du 20 juin 2013 et l'ont signé :

Pascal VARONE: 

Eloi ROSSIER: 

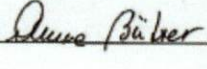
François CORTHAY: 

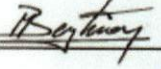
Patrick BRUCHEZ: 

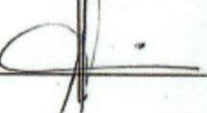
Laurent MAYORAZ: 

Philippe MEIER: 

Christian SUTER: 

Anne BUHRER: 

Michel BEYTRISON: 

Patrick DUMOULIN: 

Nicolas DIONNE: 

LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et la levée de l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

15	1er rang 1er prix projet UN, DEUX, TROIS, SOLEIL Atelier March Chemin Frank Thomas 24 1208 Genève, Suisse	11	5ème rang 4ème prix projet PLACE AUX JEUX Joud & Vergély Architectes Côtes-de-Montbenon 28 1003 Lausanne, Suisse
50	2ème rang 2ème prix projet NID DU SAVOIR François Meier architectes Av. des Mayennets 27 1950 Sion, Suisse	3	6ème rang 5ème prix IDENTITE Wüelser Bechtel Architekten Pflanzschulstrasse 89 8004 Zurich, Suisse
13	3ème rang 1ère mention RICOCHET Forterre Jean Denis architecte Rue Victor Hugo 37 69002 Lyon, France	74	7ème rang 2ème mention SEQUENCE DE VIE Cristobal + Monaco arquitectos y Helena Aguilar Calle Ferraz 3, 5° izq. 28008 Madrid, Espagne
55	4ème rang 3ème prix 13 EN VERT ? Atelier d'architecture EPONYM Côtes-de-Montbenon 7 1003 Lausanne, Suisse		

Levée de l'anonymat (suite 2 sur 4)

- | | | | |
|----|--|----|--|
| 1 | JOUR ET NUIT
Cian Nicholl Architectes
Lausanne, Suisse | 18 | SCOOBY DOO
Alp'Architecture /
Martin et Michellod SA
Le châble, Suisse |
| 2 | LES MINIMOYS
Fima Architecture SA
Verbier, Suisse | 19 | ESPACE DE RENCONTRE
Taller de Arquitectura
Alonso Sempere
Alicante, Espagne |
| 4 | PLISSAGE
SPEDSTUDIO
Venice, Italie | 20 | TOBOGGAN
Thomas Cantner Atelier
Paris, France |
| 5 | ESCARGOT
Pardo-Peris-Toral
Mendrisio, Suisse | 21 | JULES ET JIM
OP Architetti
Meste-Venezia, Italie |
| 6 | 526AD21
Sylvain Perillat Architecte
Villeurbanne, France | 22 | LES QUATRE SAISONS
Atelier Objectifs
Carouge, Suisse |
| 7 | DENT-DE-LION
Nicola Braghieri (EX-M)
Milan, Italie | 23 | «NONANTE»
Theven
Zürich, Suisse |
| 8 | ZIG ZAG ZOUC
Do2P architectes
Lausanne, Suisse | 24 | VELÂDZE
Nicolas Yerly
Fribourg, Suisse |
| 9 | ENVELOPPE MINERALE
Fields Architectes
Paris, France | 25 | ON Y VA
Gonzalo Martinez Marquez
Villa, Espagne |
| 10 | QUINCONCES
2:PM Architecture
Paris, France | 26 | OUAPEX
WMCA Architectes
Fribourg, Suisse |
| 12 | CHARLE'S DE BACNES
Atelier Miden Architectes
Genève, Suisse | 27 | SIC ET SIMPLICITER
ALN Atelier
Milan, Italie |
| 14 | POINT VIRGULE
Rudaz et Rudaz
Sion, Suisse | 28 | FRANCOISE DOLTO
Krauss-Rihouey Architectes
Paris, France |
| 16 | PACE -LA-DRANSE
Karim Renzo Notari
Lugano, Suisse | 29 | SOLEIL
Architecte indépendant
Milan, Italie |
| 17 | GRAND ET PETIT COMBIN
255-0-56 Architects
Madrid, Espagne | 28 | RUE DES ECOLES
ADE SA
Genève, Suisse |

Levée de l'anonymat (suite 3 sur 4)

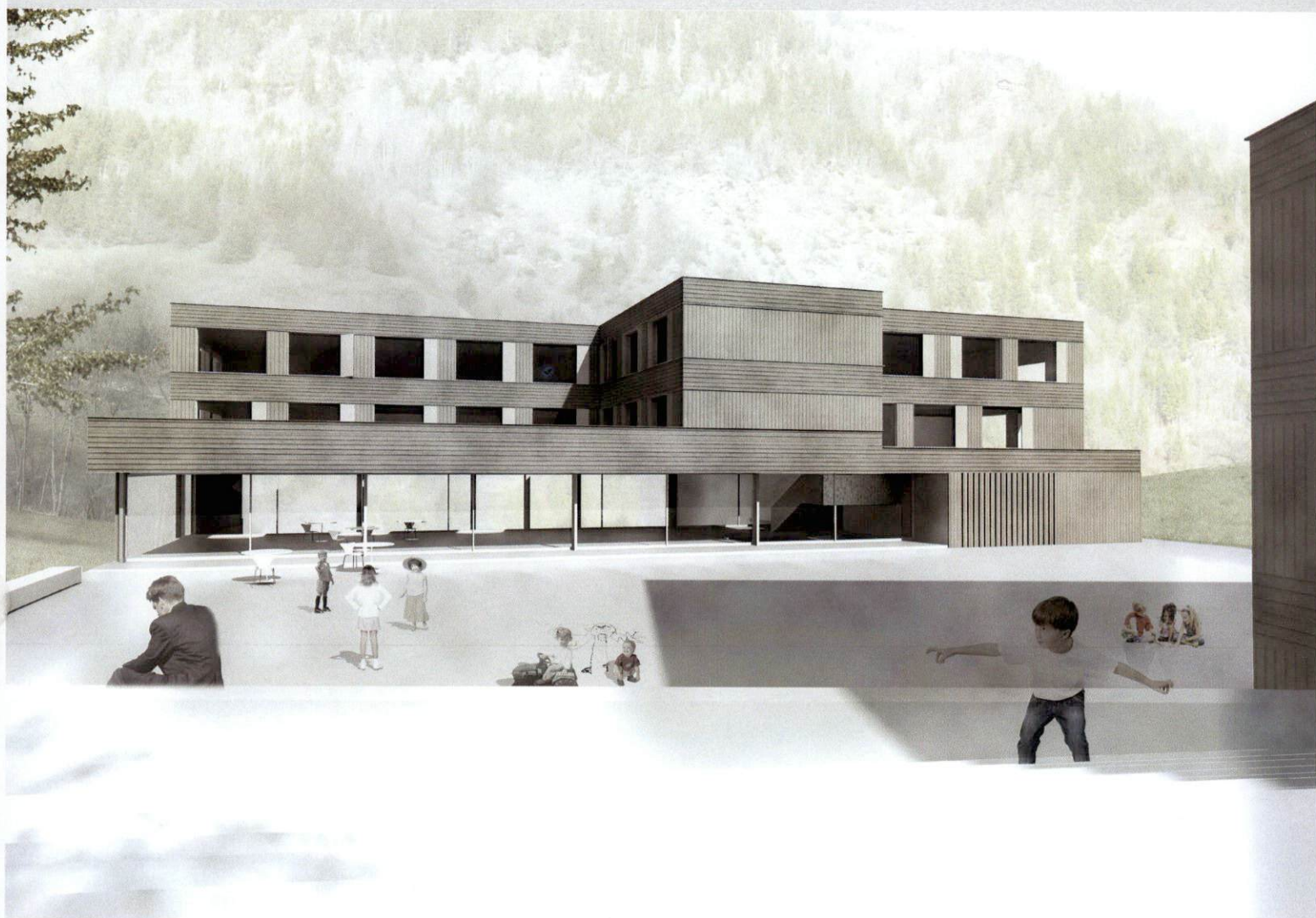
- | | | | |
|----|---|----|--|
| 31 | <p>ECOLE, CŒUR DE VILLAGE</p> <p>Laraqui Bringer Architecture</p> <p>Paris, France</p> | 43 | <p>LAUREL ET HARDY</p> <p>Andreas Heierle Atelier</p> <p>Luzern, Suisse</p> |
| 32 | <p>BEZEL</p> <p>Thomas Sponti</p> <p>Genève, Suisse</p> | 44 | <p>ATTENDEZ-MOI</p> <p>Kruger et Kazan Sàrl</p> <p>Lausanne, Suisse</p> |
| 33 | <p>ENSEMBLE</p> <p>Stendardo Menningen Architectes</p> <p>Genève, Suisse</p> | 45 | <p>1,2,3,... SOLEIL!</p> <p>Henri Bienaimé</p> <p>Paris, France</p> |
| 34 | <p>ECOLE/PAYSAGE</p> <p>SARL Antoinre Cosson Architectures</p> <p>France</p> | 46 | <p>MAURICE</p> <p>Atelier IT</p> <p>Martigny, Suisse</p> |
| 35 | <p>CONTINUE</p> <p>AC. Architecture</p> <p>Villars, Suisse</p> | 47 | <p>EXTRA BURGOS</p> <p>Actescollectifs</p> <p>Sierre, Suisse</p> |
| 36 | <p>TOUS EN TERRASSE</p> <p>Architecture Christian KennerKnecht</p> <p>Berlin, Allemagne</p> | 48 | <p>RUBIK'S CUBE</p> <p>Cittolin et Polli</p> <p>Martigny, Suisse</p> |
| 37 | <p>SUR LES BANCS</p> <p>Meyer Architecte</p> <p>Carouge, Suisse</p> | 49 | <p>PAPILLON</p> <p>Atelier d'architecture Christophe Corthay</p> <p>Verbier, Suisse</p> |
| 38 | <p>TRIBECA</p> <p>ARP</p> <p>Verbier, Suisse</p> | 51 | <p>FONCE ALFONSE</p> <p>HMA Architecte</p> <p>Verbier, Suisse</p> |
| 39 | <p>ACCENT GRAVE, ACCENT AIGU</p> <p>Espinosa Moreno Arquitectos</p> <p>Madrid, Espagne</p> | 52 | <p>IMAGINARIA</p> <p>Architecte Alessandro D'Onofrio</p> <p>Rome, Italie</p> |
| 40 | <p>SERGE SEVRE VA A L'ECOLE</p> <p>Ludens Prandi Vescovini Architetti</p> <p>Reggio Emilia, Italie</p> | 53 | <p>LA COLOMBE</p> <p>atIB-atelier Léonard Bender</p> <p>Martigny, Suisse</p> |
| 41 | <p>NEVERLAND</p> <p>Studio Ariu + Vallino Architetti AS</p> <p>Varazze, Italie</p> | 54 | <p>LA GRANDE ECOLE</p> <p>Rapin Saiz Architectes</p> <p>Vevey, Suisse</p> |
| 42 | <p>CRESCENDO</p> <p>Fres Architectes</p> <p>Genève, Suisse</p> | 56 | <p>A FLEUR DE PENTE</p> <p>Collectifs d'indépendants</p> <p>Lausanne, Suisse</p> |

Levée de l'anonymat (suite 4 sur 4)

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 57 | LES CAHIERS AU FEU...
Schmid et Jimenez
Architectes Sàrl
Nax, Suisse | 70 | TRICEPS
EFWY Yann Cuex-Croisier
Montréal, Canada |
| 58 | 1,2,3,... SOLEIL
Jean-Baptiste Ferrari
Lausanne, Suisse | 71 | LES 3 PETITS
Nor Architectes
Lausanne, Suisse |
| 59 | LE PAYSAGE ARCHITECTURE
Schema Architectures
Paris, France | 72 | TETE-A-TETE
Sylvie Chervaz
Collombey, Suisse |
| 60 | VERS LES MONTAGNES
Rk studio
Monthey, Suisse | 73 | BILBOQUET
MBD
Sion, Suisse |
| 61 | UN JEU D'ENFANT
Miguel de Lozar de la Vina
Soria, Espagne | | |
| 62 | ERNEST ET CELESTINE
D4 Architecture – Dériaz
Lausanne, Suisse | | |
| 63 | BALCON SUR LA DRANSE
Kawamura-Canjavian
Lausanne, Suisse | | |
| 64 | PLUG & PLAY
Etienne Jacquin
Lausanne, Suisse | | |
| 65 | SIX BLANX
Reffo Bolliger
Genève, Lausanne, Suisse | | |
| 66 | L'ENFANT CACHE
Marcello Caliotto
Architecte
Venise, Italie | | |
| 67 | AU MILIEU DU VILLAGE
Raphaël Schüll Architectes
Lausanne, Suisse | | |
| 68 | ACORA
Zace Design
Lausanne, Suisse | | |
| 69 | VALLEE
Rafael Marques
Milan, Italie | | |

Premier prix du Jury

Un, deux, trois, soleil



Le projet implante deux bâtiments distincts sur le site mis à disposition. Le premier le long de la route remplace l'école existante et accueille l'UAPE, le deuxième en aval qui regroupe la partie scolaire et sportive. Ce dispositif très clair permet de construire par étape, de libérer l'espace nécessaire aux liaisons routières exigées (accès à la parcelle 10383) et d'offrir une occupation site bien contrôlée.

Les auteurs démontrent une sensibilité à l'échelle du lieu par le dessin maîtrisé des deux volumes, dont la composition cherche une métrique des façades exposées au regard en lien avec le bâti existant. Le jury note néanmoins que les émergences de l'UAPE sont un peu anecdotiques en regard de leur relation spatiale intérieure.

Le dispositif mis en place génère des seuils égrenant des espaces extérieurs de qualité de la route à la forêt : une place d'accueil et un jardin pour les enfants de l'UAPE, une grande rampe d'escalier qui mène à la cour scolaire, le couvert du hall d'entrée de l'école avec sa vision sur un pré laissé libre qui fait le joint avec la lisière de la forêt.

La coupe des deux édifices tient compte de la topographie du lieu tout en cherchant des relations spatiales intéressantes, soit avec l'intérieur, soit avec l'extérieur. Le rapport entre l'entrée de l'école et la salle de gymnastique est jugé comme étant très pertinent.

L'organisation des deux bâtiments est globalement bien maîtrisée mais demandera encore de la part des auteurs une réécriture approfondie permettant d'atteindre une meilleure fonctionnalité : l'UAPE séparée sur deux niveaux doit atteindre une répartition plus claire, certains locaux de l'école impliquent leur relocalisation plus adaptée. La scène n'est pas assez haute.

L'expression architecturale employée est empreinte d'une grande simplicité et modestie ce qui lui confère un statut adapté à l'intégration dans un village de montagne, malgré la dimension du programme. L'utilisation du bois comme élément constructif et dominant des enveloppes permet de faire appel au savoir-faire local, dans une lecture contemporaine.

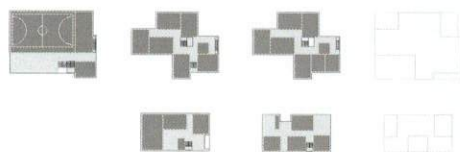
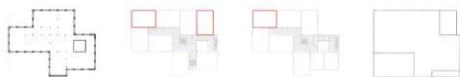
Le volume se situe en-dessous de la moyenne des projets. Les classes supplémentaires proposées affaibliraient le parti en cas de réalisation.



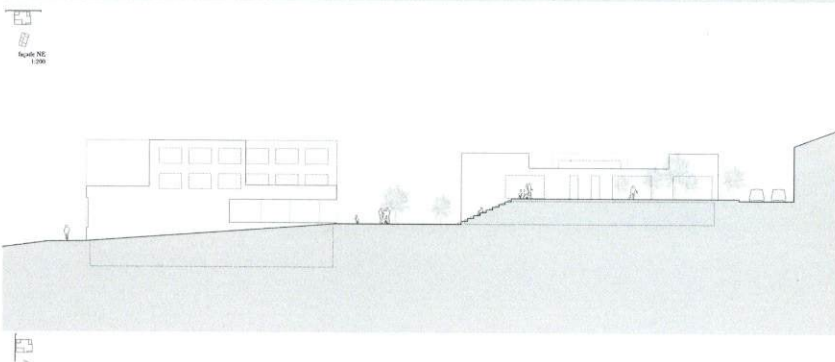
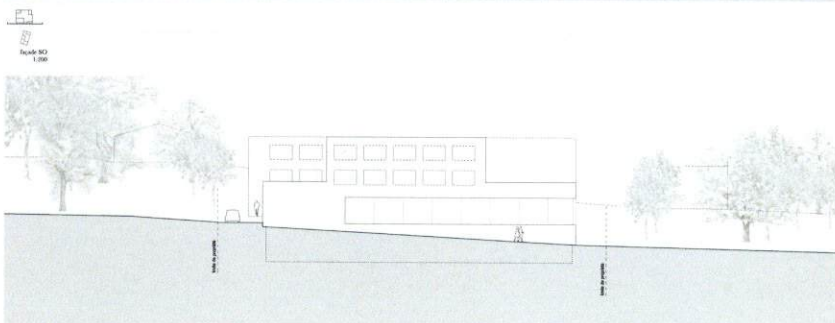
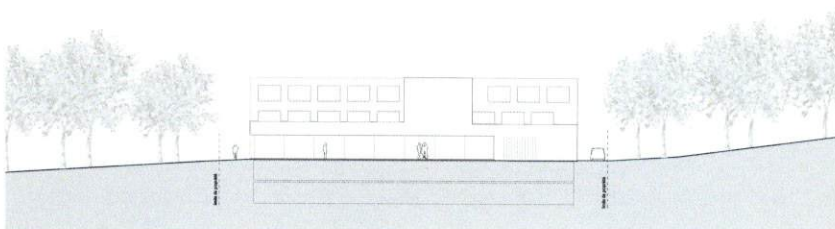
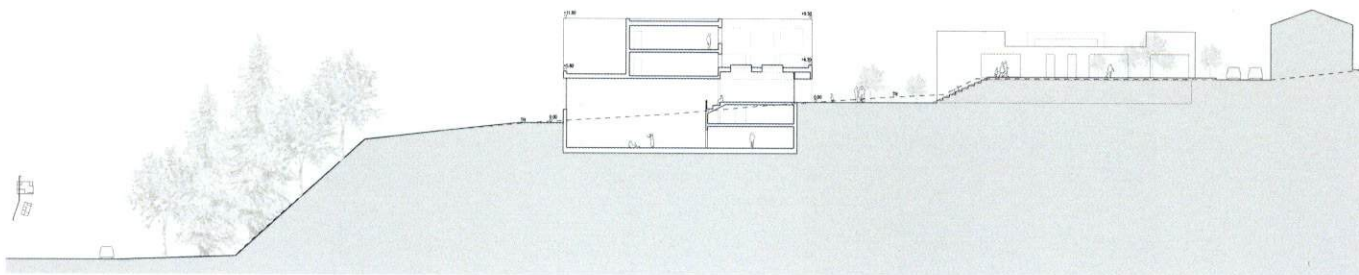
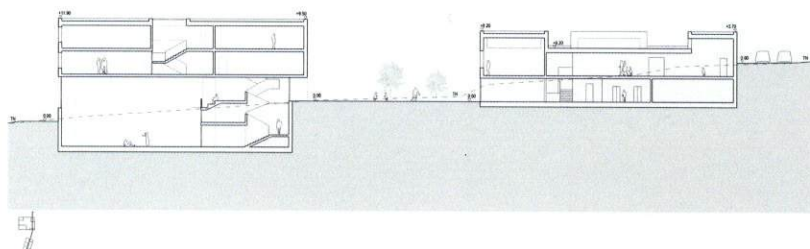
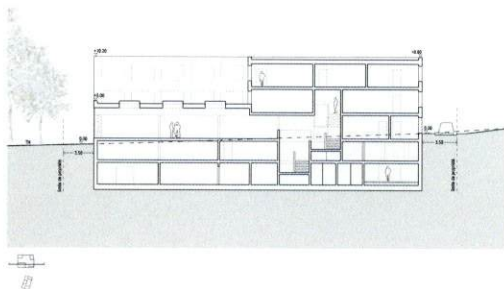
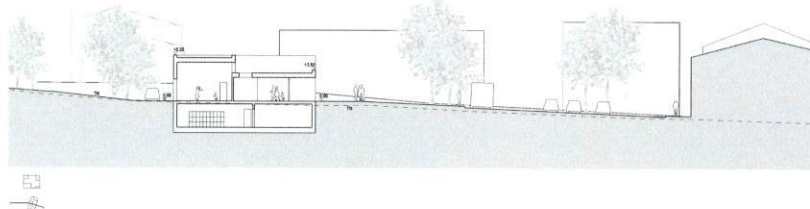
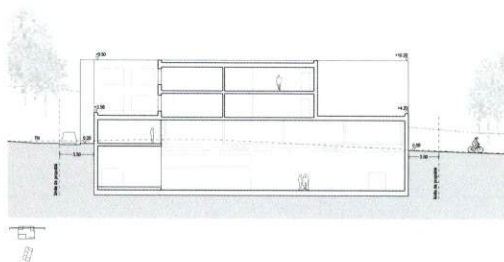
1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 26

[illegible][illegible]

La forme générale de l'offre de soins est structurée en la repartition des ressources dans le cadre de planification de l'activité de soins dans les centres. Le programme permet de choisir le mode médical des hospitalisations et de sélectionner les modalités de prise en charge des patients, en fonction des besoins et des ressources disponibles.

[illegible]

Un, deux, trois, soleil



STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES

Le projet de réhabilitation patrimoniale intègre une série de principes visant à maximiser l'impact écologique et la qualité architecturale. Les interventions sont pensées en lien avec le développement durable et le respect des normes de construction. Les matériaux choisis sont écologiques et les techniques de construction sont innovantes. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux changements climatiques et de répondre aux besoins de la communauté.

BIOCLIMATIQUE

1. Réhabilitation de l'isolant thermique.
2. Installation de panneaux solaires photovoltaïques.
3. Mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée.
4. Utilisation de matériaux biosourcés.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

1. Planification globale de l'impact environnemental.
2. Réhabilitation de l'isolant thermique.
3. Mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée.
4. Utilisation de matériaux biosourcés.



LA STRATÉGIE DE L'EAU

1. Installation d'un système de récupération des eaux de pluie.
2. Mise en place d'un système de traitement des eaux usées.
3. Utilisation de matériaux biosourcés.
4. Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée.

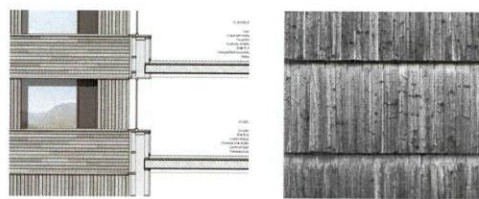
LA STRATÉGIE DE L'ÉNERGIE

1. Installation d'un système de récupération des eaux de pluie.
2. Mise en place d'un système de traitement des eaux usées.
3. Utilisation de matériaux biosourcés.
4. Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée.



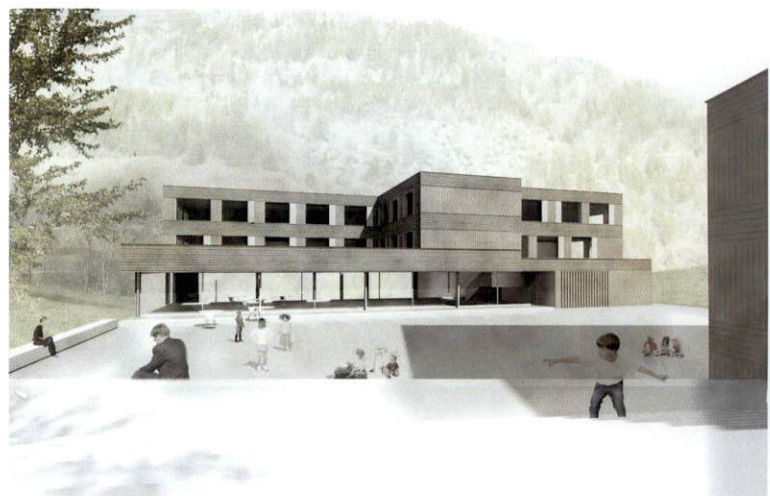
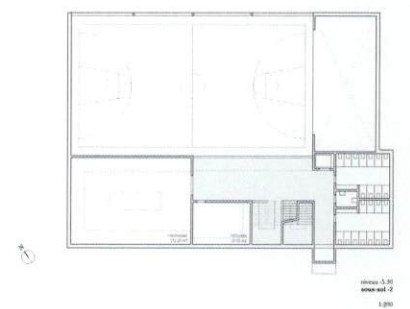
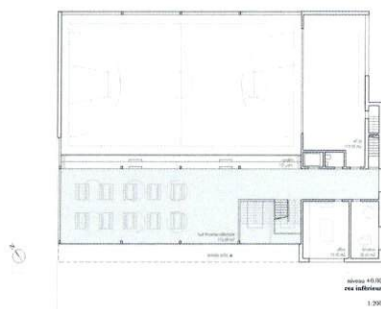
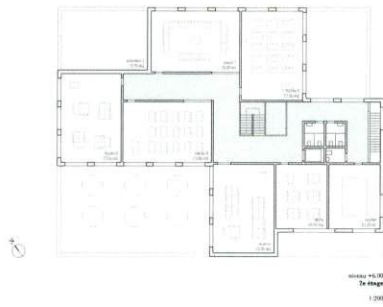
CONSTRUCTION MATÉRIELLE

Le projet de réhabilitation patrimoniale intègre une série de principes visant à maximiser l'impact écologique et la qualité architecturale. Les interventions sont pensées en lien avec le développement durable et le respect des normes de construction. Les matériaux choisis sont écologiques et les techniques de construction sont innovantes. Le projet est conçu pour être durable et résilient, capable de s'adapter aux changements climatiques et de répondre aux besoins de la communauté.



Coupe - Réplique 1:50

Régulation de l'humidité



Deuxième prix du Jury

Nid du Savoir



Ce projet propose l'implantation d'un volume compact au nord-est sur l'alignement du front de village. La volumétrie monolithique de ce bâtiment s'impose dans son environnement. Par sa position, elle structure de manière précise les espaces extérieurs. Une place de rencontre de référence est ainsi créée en lien direct avec la rue principale du village.

L'analyse pertinente du tissu du village, de son artère et de ses dilatations faite par l'auteur renforce sa proposition.

L'intention de réunir sous le même toit les différentes fonctions du programme permet sans aucun doute une meilleure gestion de l'occupation du terrain, mais questionne sur la réelle synergie entre ces différents éléments. Les accès tels que proposés dans ce projet ne convainquent pas le jury et desservent la pertinence de ce parti.

L'organisation en plan de l'école est de qualité, elle permet une possibilité d'appropriation des espaces par les utilisateurs, tant pour l'agrément que pour la pédagogie.

A contrario la crèche nurserie subit ce plan sans pouvoir le résoudre et obtenir une organisation fonctionnelle optimale.

La salle de gymnastique se trouve sous la nouvelle place du village, éclairée par une lumière zénithale et en second jour à travers le hall d'entrée. Les efforts mis en oeuvre par l'auteur du projet pour éclairer la salle multifonctionnelle n'arrivent pas à atteindre complètement l'objectif.

La réalisation en étape de l'UAPE, bien que théoriquement possible, semble compliquée. La construction du bâtiment ne pourra pas se faire avec le maintien de l'ancienne école.

L'expression architecturale séduisante au premier abord pose des questions de justesse et de cohérence avec le thème et avec le standard minergie P proposés par l'auteur du projet.

Le volume est bien inférieur à la moyenne des projets rendus.

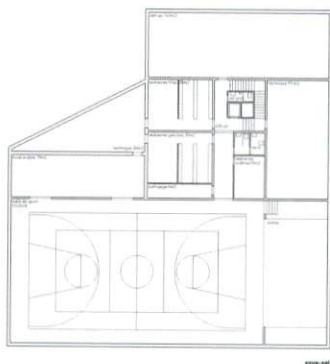
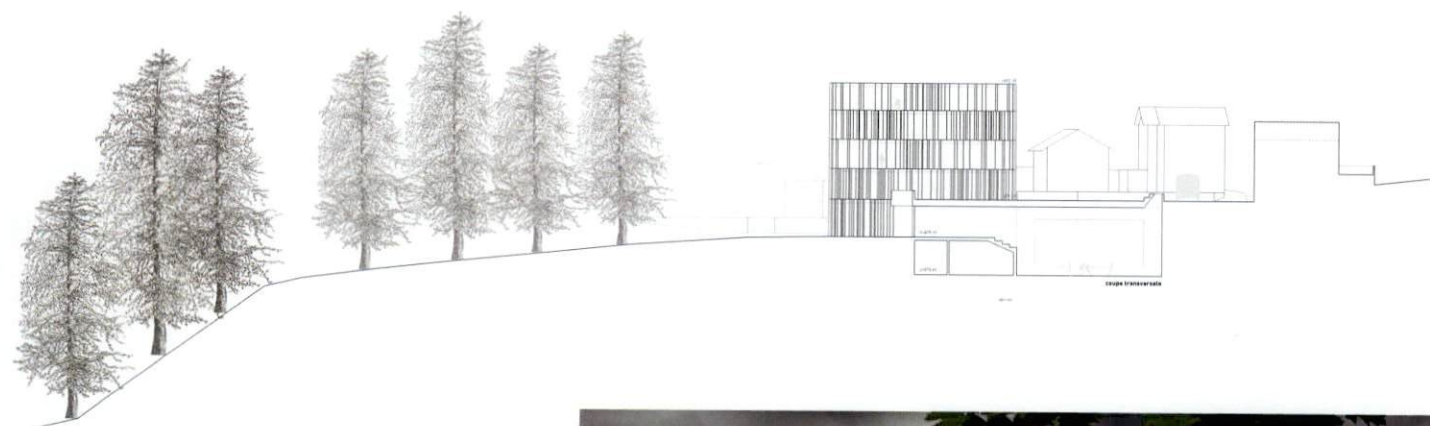
Nid du Savoir

Le site de l'école du village de Nid du Savoir, sur la rive gauche de l'Arve, est un terrain en pente, à l'extrémité d'un quartier résidentiel. L'implantation de l'école est donc en lien avec le tissu urbain existant. Le site est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage. Le terrain est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage. Le terrain est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage.



CONTEXTE

L'objectif de l'opération est de créer une école qui s'intègre dans le tissu urbain existant. Le terrain est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage. Le terrain est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage. Le terrain est en pente, ce qui permet de créer une école qui s'intègre dans le paysage.



Troisième prix du Jury

Ricochet



Par son implantation claire de deux bâtiments distincts sur le site mis à disposition, le projet s'insère habilement dans le contexte paysager du village de Versegères. On trouve le long de la route, en remplacement de l'école existante, l'UAPE et en fond de parcelle, l'école avec sa salle de gymnastique enterrée qui fait support au préau. Si la construction par étape est possible, le passage à travers le dispositif scolaire pour l'accès à la parcelle 10383 est jugé plus problématique, de même que le parking inférieur le long de la forêt.

La position de l'école, située au fond du site, trop proche de la lisière (à moins de 10 mètres) et le dispositif de la salle de sport complètement enterrée affaiblissent le parti projeté, dans la mesure où l'effort mis en œuvre n'arrive pas à atteindre complètement l'objectif de réduire l'impact volumétrique.

L'implantation des deux bâtiments génère des espaces extérieurs de grande qualité en relation avec les programmes. Par contre le jury n'est pas convaincu de la proposition « en terrasse » du volume de l'école, ce d'autant qu'il dépend de la réalisation hypothétique de l'extension. De la même manière, il se questionne sur les qualités du hall d'entrée, un peu trop introverti et qui ne renvoie pas à la position de l'édifice dans le site.

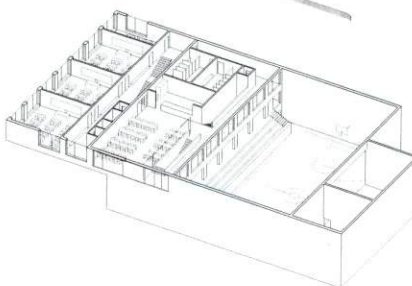
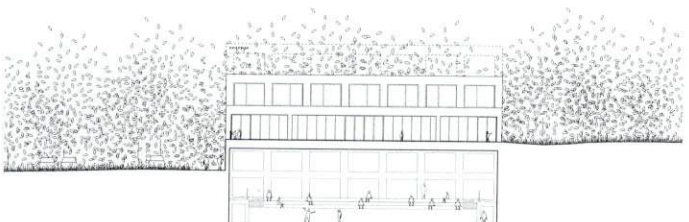
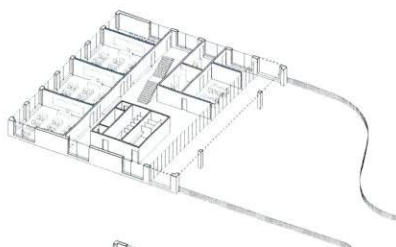
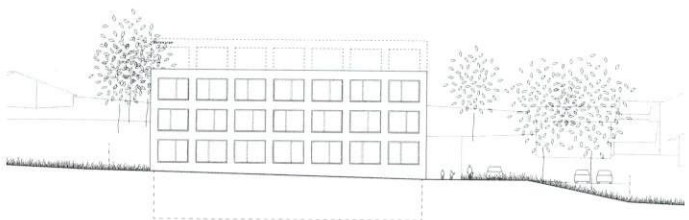
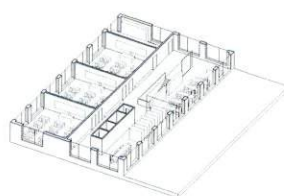
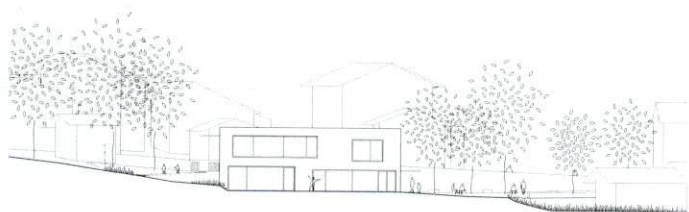
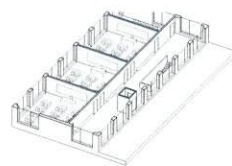
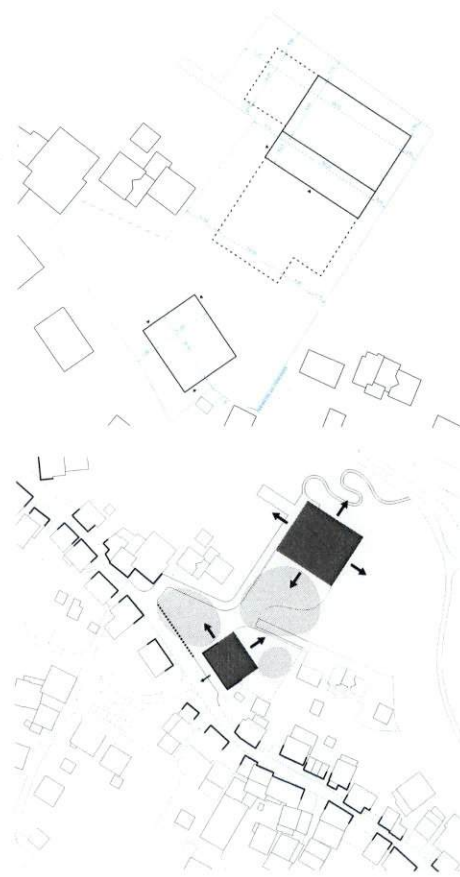
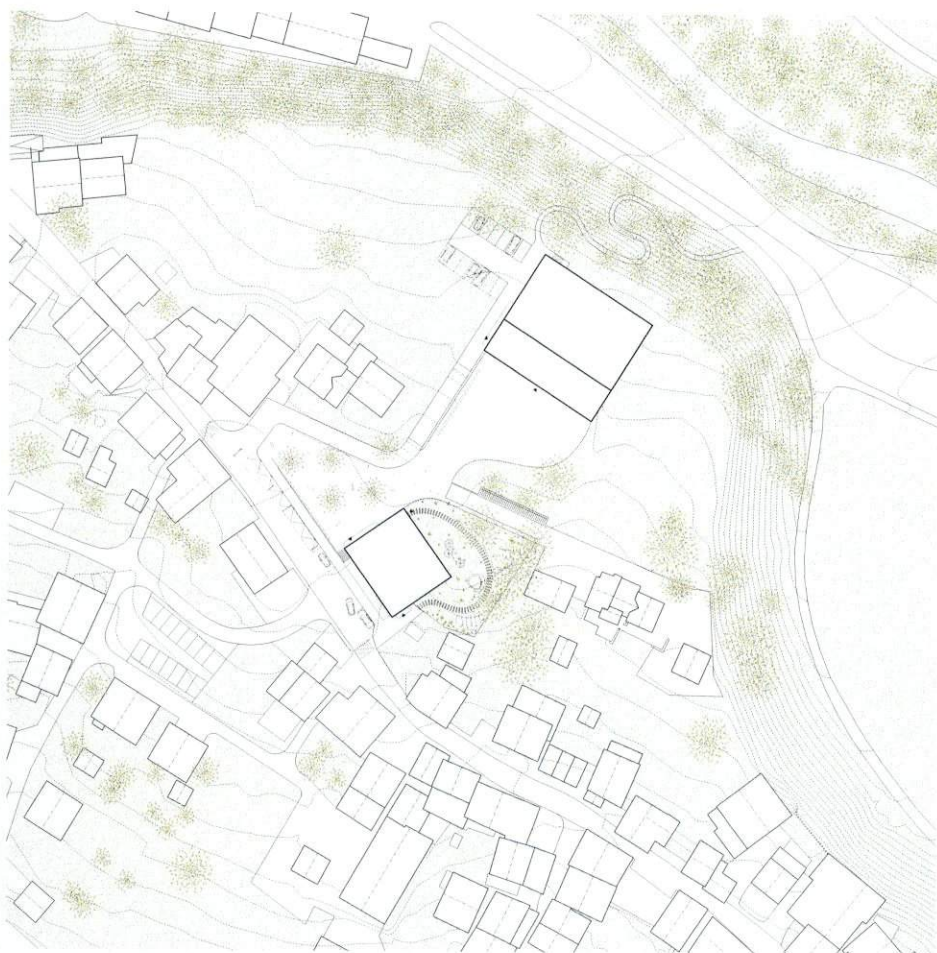
L'UAPE séparée en deux niveaux fonctionne très bien et trouve des prolongements extérieurs avec justesse. L'or-

ganisation de l'école est classique, avec un couloir et des classes qui s'ouvrent au Nord sur les arbres. La salle de gymnastique est reliée spatialement à l'école au niveau du rez inférieur avec un système distributif dédoublé assez dispendieux en volume.

Le langage architectural employé est à l'image de la fonction qu'il abrite tout en étant garant d'un bon apport de lumière. L'économie de moyen dans son écriture est également le signe d'une bonne maîtrise du volet financier.

Le volume se situe au-dessus de la moyenne. La proposition pour l'extension est en cohérence avec le parti.

Ricochet



- plan de situation, 1 300
-  implantation des constructions, 1 500
- intention d'organisation et d'implantation

-  élévation nord-est UAPF, 5 200
-  élévation nord-est école, 5 200
-  coupe transversale 5 200
-  axonométrie extension école, 2^e stage
-  axonométrie, 1^{er} stage
-  axonométrie, rez de chaussée
-  axonométrie, niveaux inférieurs

Quatrième prix du Jury

13 en Vert ?



Les auteurs du projet proposent l'implantation de deux nouveaux volumes définissant deux espaces distincts ; la nouvelle place du village et la cour d'école. Le premier espace remplit son rôle d'entrée mais peine à convaincre dans celui d'espace extérieur en relation avec l'UAPE.

L'UAPE est aménagée dans le premier volume de cinq niveaux le long de la route principale, l'école est située quant à elle au nord-est de la parcelle.

La relation entretenue par ces deux nouvelles entités et le bâtiment existant est un dialogue de qualité.

L'emplacement des places de parc au nord-ouest et la route contournant tout le site pour desservir l'habitation de la parcelle 10383 génèrent une place importante et affaiblit sensiblement la proposition.

L'organisation de l'UAPE sur cinq niveaux n'est pas judicieuse et crée d'importants dysfonctionnements ne pouvant être résolus.

La typologie proposée par le bâtiment des classes est rayonnante et efficace, elle permet d'obtenir un volume séduisant à l'échelle du village.

La salle multifonctionnelle trouve sa place sous la cour d'école. L'éclairage par quelques puits de lumière est anecdotique et ne correspond pas à l'utilisation variée que le maître d'ouvrage souhaite avoir de ce lieu.

L'expression architecturale choisie s'accorde de manière pertinente aux maisons villageoises.

Le projet démontre une certaine rationalité dans la mise en place du programme ; cela se traduit par des volumétries compactes. En effet les volumes et les surfaces sont inférieurs à la moyenne des projets.

13 en Vert ?



plan du rez-de-chaussée, la place comme lien entre les différentes structures et le village - 875.50 - 1:200



implémentation : situation actuelle

État du lieu de la route principale du village de Versgères, le bâtiment scolaire est le premier bâtiment marqué à l'entrée du village.

L'implémentation actuelle du bâtiment scolaire et de la salle polyvalente en bordure du village met en valeur les conditions de situation pour les enfants, l'école et la salle polyvalente ne permet pas une utilisation optimale du lieu.



implémentation : première étape

L'implémentation de premier bâtiment avec la salle de polyvalence permet de créer une place d'accueil générale en relation avec le village.

Voulant que le bâtiment de la salle polyvalente, cette implantation répond aux besoins du programme de conserver l'identité du village pendant les travaux, à côté de la salle de polyvalente, la nouvelle école de plus, scolaire et calme, accessible par la rue inférieure et située au nord par la rue.



implémentation : deuxième étape et extension

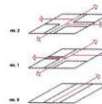
L'implémentation du bâtiment des structures d'accueil large, école et espace à l'entrée du village permet de créer une rue, et permet un accès direct vers le village. Le bâtiment scolaire est placé au nord de la rue, à côté de la salle de polyvalente, la nouvelle école de plus, scolaire et calme, accessible par la rue inférieure et située au nord par la rue.



qualité des espaces intérieurs

Pour une qualité d'usage, le projet propose la mise en place des salles de classe dans les ailes du bâtiment, l'ensemble des salles polyvalentes pour les salles de classe.

Les salles et les polyvalentes sont conçues à une hauteur de 3m.



qualité spatiale

La qualité de vie des élèves et des adultes dans le projet de l'école permet de créer des espaces extérieurs pour chaque niveau, alternant les rues par le terrain (Courtyard) et la place (place) et la rue par la rue (rue).

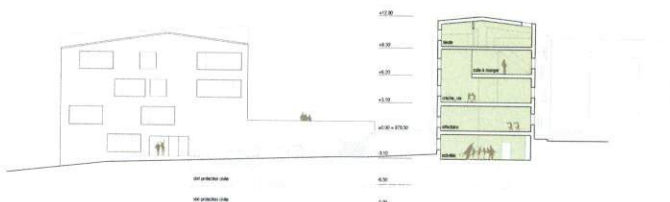
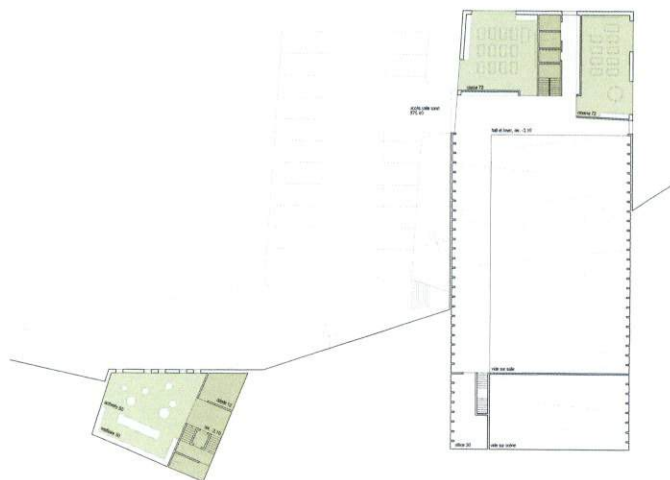
concours d'architecture, centre scolaire de Versgères

plan de situation, la place de l'école au coeur du village - 1:500



13 en vert ?

plan du rez-de-bas, niveau du foyer - 875.40 - 1:200



coupe transversale à travers l'axe et façade nord-ouest - 1:200

Cinquième prix du Jury

Place aux jeux



Les auteurs du projet ont fait le pari d'une densification du lieu, dans sa partie proche de la route. L'analyse très claire qui est faite du village, de son échelle, de ses places et de son bâti vient renforcer ce parti. Cette implantation renvoie plus à une densité domestique qu'à une affectation institutionnelle. L'ensemble scolaire imaginé coupe passablement le rapport visuel haut-bas actuellement ressenti sur le lieu.

Si les volumétries proposées (deux nouveaux bâtiments et l'école existante conservée) sont bien proportionnées au site, la relative exigüité des espaces proposés (tant extérieur qu'intérieur) lui fait perdre quelque peu de sa pertinence. Le volume de la nouvelle école péjore le bâtiment voisin au nord-ouest comme le démontrent la coupe et la maquette.

L'accès au nouveau complexe s'effectue par une petite place qui oriente les utilisateurs vers les différentes entrées. Le dispositif est clair et de qualité, mais le jury regrette qu'il soit occupé par des places de parking et par le passage vers la parcelle 10383.

L'école se développe sur la base d'un plan en «L» avec une assez grande générosité dans les espaces de distribution. Le rapport spatial à la salle de gymnastique est faible, hormis une petite ouverture jugée anecdotique. L'accès à l'espace sportif est modeste, avec des complications d'accès au local d'engins et aux ves-

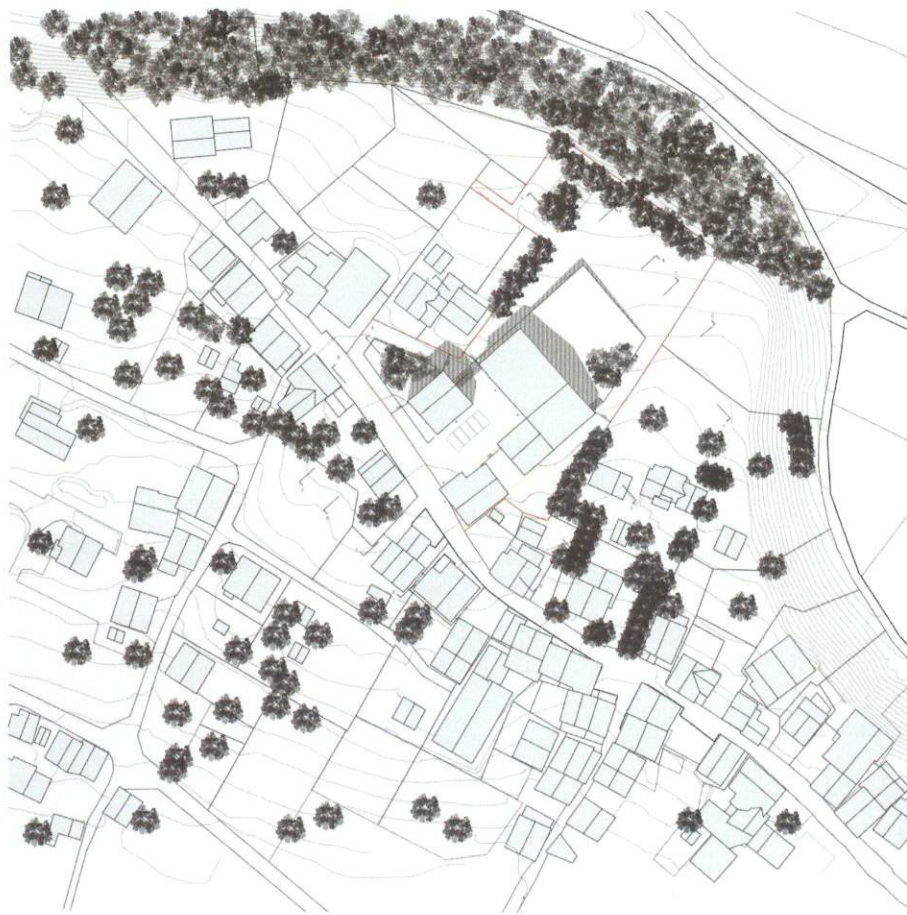
ticulaires situés à l'étage intermédiaire. La scène n'est pas assez haute.

L'UAPE est réparti sur quatre niveaux dont l'organisation s'en trouve rendue difficile par l'impossibilité de regrouper sur un même étage des fonctions qui le nécessitent.

Le langage architectural mis en jeu est bien maîtrisé, avec ses références à l'architecture analogue des années 80'-90'. Seule la salle de gymnastique et son socle massif en béton mettent un peu en crise la cohérence d'une écriture qui se veut proche de la «montagnité».

Le volume se situe en dessous de la moyenne. La proposition pour l'extension est de démolir l'école existante conservée, ce qui est quelque peu en contradiction avec la recherche d'une «micro-échelle» bâtie.

Place aux jeux

PLAN DE SITUATION
1:500LES PLACETTES
1. Cour de jeux de l'école
2. Restaurant-Pâtisserie
3. Café la Courtoise
4. Bureau de l'élève
5. FontaineLES EXTENDUES
1. Cour de jeux de l'école
2. Jardin de jeux, structure d'accueil
3. Jardin
4. Pré, verger

Le projet du centre scolaire se fonde sur l'activation de deux grands sites qui pourrissent l'identité morphologique du village de Viregoux.

PLACE VILLAGEOISE : schéma 1

La place villageoise, celle qui, en outre par l'existence des nouveaux bâtiments reprend le système existant des parcelles qui se trouvent directement connectées à la rue principale, de part et d'autre. Le bâtiment actuel de l'école n'est pas demeuré, comme on le voit dans le plan, et il a été donc transféré à l'arrière du terrain. Cette nouvelle place réunit toutes les entrées, situées à l'arrière des bâtiments depuis les années de l'après-guerre, de la même manière que les entrées existantes sont tout autour les lieux d'accès aux autres équipements des collectivités, le bureau de l'élève et autres (église) qui ont précédemment existé.

COUR DE JEUX : schéma 2

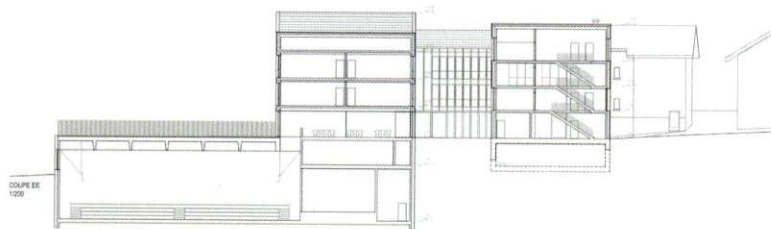
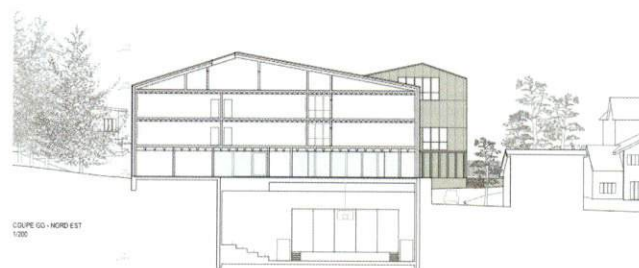
La cour de l'école, à l'opposé, est conçue comme une extension délimitée de toute part, en bascule sur le paysage existant. Elle prend place en surface du terrain qui a existé dans le terrain comme un socle, occupant une horizontale forte depuis la rue par la grande transparence du toit de l'école. Cette cour comporte une partie imperméable au-dessus du gymnase et une autre de pleine terre, plantée, lieu de détente et de récréation. Aux abords de la structure d'accueil, un socle est également construit de murs qui constituent le jardin de jeux, un jardin de la parcelle. Les vergers, qui constituent de grandes fronières vertes perpendiculaires à la route, ont été conçus pour être perçus, de l'intérieur du thème des aménagements extérieurs et forment le caractère de ces espaces de jeux disposés autour du bâtiment, grâce à la plantation d'arbres fruitiers.

À L'ENTRÉE DEUX : LE CLUSTER DE L'ÉCOLE

L'école se présente comme une grande maison divisée entre le bâtiment sur rue de la structure d'accueil construit en plusieurs étages et le bâtiment de l'école même. Son caractère est largement ouvert, reflétant en même temps la place et la rue, ce qui rend possible un éventuel réajustement des accès depuis la future route de contournement. Un unique noyau distributif place le gymnase au-dessus de la cour, au-dessus des salles de classe. D'un côté, la salle de l'école prend la forme d'un passage traversant qui se termine en plein court. De l'autre côté, sous la forme d'un passage traversant qui s'ouvre sur la cour et se termine sur les deux entrées, l'entrée et l'entrée. Les entrées des salles s'organisent aux mêmes en un cluster autour de la place qui permet d'habiter la cour avec les programmes plus appliqués, à la manière d'un centre. Le gymnase se présente par sa forme sur les deux côtés par une façade périmétrique au Nord et un bâtiment au Sud qui, par sa forme, met en connexion visuelle et active le foyer avec la salle du gymnase.



VUE DEPUIS LE VERGER

COUPE EE
1:200COUPE GG - NORD-EST
1:200COUPE FF - NORD-OUEST
1:200COUPE HH - NORD-EST
1:200

Sixième prix du Jury

Identité



Le projet opte pour la création d'un nouveau volume et la conservation de l'école existante transformée pour l'occasion en UAPE.

Le nouveau bâtiment de l'école s'implante au centre de la parcelle mise à disposition. Le jury comprend et approuve l'effort de l'auteur du projet de conserver la topographie existante, mais regrette les espaces extérieurs générés par ce concept.

Le village semble en attente d'une dilatation permettant d'obtenir un vrai espace de rencontre et le jury déplore que l'auteur propose à cet emplacement les places de parcs.

La confrontation entre l'accès à la parcelle voisine et l'espace de détente et jeux semble contradictoire et très peu en concordance avec les différents usages. Il reste difficile de comprendre le cheminement de l'élève pour arriver à l'entrée de l'école.

Les éléments du programme école et salle multifonctionnelle sont logés dans un même bâtiment. La superposition de ces fonctions est bien maîtrisée. La salle multifonctionnelle utilise la déclinaison du terrain pour obtenir un éclairage naturel satisfaisant.

Le plan de l'école est efficace, toutefois la surface d'entrée est jugée excessive en rapport avec le programme de l'école souhaité, cette surface est encore augmentée par

les espaces extérieurs couverts dont la réelle fonction échappe au jury.

L'utilisation de l'ancienne bâtisse pour accueillir la nouvelle école a le mérite de démontrer aux utilisateurs les limites qu'offre ce bâtiment et ne permet pas d'obtenir un plan efficace pour le bon fonctionnement de l'UAPE.

Le système constructif de même que l'expression choisie sont pertinents, interprétant de façon sensible et contemporaine les bâtiments avoisinants.

L'extension prévue sur la toiture affaiblit sensiblement les qualités volumétriques du bâtiment de l'école.

Le cube du projet se trouve dans la moyenne des projets présentés.

La superstructure et le nouveau volume.

Le nouveau bâtiment de l'école présente, en dépit de son programme spatial relativement vaste, un volume segmenté (fig. 1) qui s'inscrit dans la continuité de l'échelle architecturale du village. À l'aide de la façade du côté montagne, le bâtiment définit le nouveau site de l'école, tout en préservant une grande partie de la topographie naturelle. Ainsi le bâtiment sert de médiation entre la topographie existante et l'environnement vierge. Sa fonction de médiation, puis la distinction claire entre le socle du bâtiment et sa superstructure (fig. 3), et enfin sa matérialisation avec les matériaux locaux confèrent au bâtiment les caractéristiques typiques de l'architecture vernaculaire dans la région alpine et contribue ainsi significativement à renforcer spécifiquement l'identité du lieu (fig. 2).

Le bâtiment de l'école actuelle qui délimite et borde directement la rue, reste une partie importante du paysage urbain existant. Sa présence visuelle et spatiale dans la rue (fig. 7), assure ainsi la connectivité volumétrique immédiate de l'ensemble de l'installation au centre du village.

Répartition des fonctions & planification des étapes:

L'ensemble du programme spatial de la première phase de la construction (à l'exception de l'abri anti-avalanches) est inclus dans le nouveau bâtiment. Dans la deuxième étape, le bâtiment de l'école existant et ses annexes seront exploités pour la structure d'accueil. Ici, toutes les exigences fonctionnelles et celles liées au programme sont remplies par quelques interventions ciblées. En plus de l'utilisation durable des bâtiments existants qui représentent l'identité du lieu, cette approche est extrêmement avantageuse d'un point de vue économique.

Volume & espaces extérieurs :

À travers une suite d'espaces extérieurs le visiteur arrive à pied de la route principale vers le nouveau bâtiment de l'école, qui englobe la nouvelle place de l'école au nord-est. Ces espaces extérieurs se caractérisent par une flexibilité programmatique et spatiale ainsi qu'une variation progressive de la notion d'espace public. Sur le coin ouest du nouveau bâtiment, le visiteur quitte le terrain existant et arrive par un grand escalier extérieur vers le nouveau volume en saillie dans le terrain vierge. Celui-ci est entouré sur trois côtés par des terrasses partiellement couvertes, qui offrent plusieurs vues spectaculaires de haut en bas sur le site et la qualité picturale du paysage (fig. 5). Ouvertes et généreuses, ces terrasses semi-publics peuvent être utilisées suivant les besoins comme des espaces de récréation ou des salles de cours en plein air. Aussi le groupement de la salle de sport, des halls d'entrée et de l'école permet d'optimiser le volume pour rendre le bâtiment le plus compact possible. Cette volonté offre une utilisation très efficace du terrain et de diminuer au maximum les impacts. Par ailleurs la salle de sport partiellement enterrée qui prend la fonction de socle (fig. 4), sert d'intermédiaire entre le terrain en pente et les étages de l'école.

Dans la continuité du dénivelé topographique, le toit suit une pente douce afin de créer un rapport naturel au site et de lier la géométrie à son environnement. Dans ce même esprit, le jeu spatial entre les espaces vides et pleins connecte l'échelle humaine à son environnement pour créer des expériences spatiales variées au fil du parcours de l'utilisateur. Ce jeu de cadrage et d'échelle souligne l'importance de l'interaction entre bâtiment avec son contexte pour une bonne intégration. Comme pour l'ancienne école et son extension, le nouveau bâtiment se positionne à proximité de l'école existante. Sa relation spatiale reste ainsi dans les principes constructifs de la construction locale.

Organisation & plan spatial:

Les éléments du programme école et salle de sport sont logés dans le nouveau bâtiment. Depuis l'espace extérieur du socle de l'édifice, on atteint le hall d'entrée, par lequel on accède d'une part aux salles de cours de cet étage et des étages supérieurs et d'autre part à la salle de sport et les salles auxiliaires du sous-sol ; si nécessaire, cette zone peut être divisée à l'aide d'une cloison mobile en deux halls d'entrées indépendants avec des entrées séparées. Pour obtenir un maximum de souplesse, aussi la bibliothèque à l'étage de l'entrée a un accès séparé de la terrasse. Dans les deux étages supérieurs, des salles de classe sont organisées autour des zones d'accès disposant d'un éclairage naturel multilatéral. Dans le sous-sol, se trouve la salle de sport disposant d'un éclairage naturel sur trois côtés, avec des annexes et une tribune ; la zone des spectateurs dispose à la fin de son ouverture d'une extension offrant des possibilités spatiales avec un vitrage généreux et une vue en direction de la vallée.

Dans une deuxième étape, l'école existante et son annexe seront utilisées pour la structure d'accueil ; l'installation d'un ascenseur assure l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ; le réfectoire situé au rez-de-chaussée permet une connexion directe vers l'extérieur en bénéficiant d'un sol au même niveau.

Matérialisation & construction:

Expression :

Avec son lattage en bois grisé aux reflets argentés, la nouvelle construction s'ancre dans la tradition de la culture locale constructive. Un contraste y est apporté par des détails contemporains et le changement subtil de matière entre le socle et la superstructure. Cette volonté de continuité de matière peut s'effectuer par un travail approfondi de la couleur et de la texture du béton. Le coffrage béton du socle sera également réalisé avec des lattes de bois pour obtenir une structure comparable et délicate. Les deux éléments de construction déterminent ensemble un volume compact, structuré/rhymé par une bande vitrée. Les étages de l'école sont équipés de fenêtres à deux pièces perforées qui offrent une plasticité à la façade. Ils sont constitués d'une fenêtre d'aération, et d'une partie de vitrage fixe plus grande.

Structure :

La base est réalisée en construction massive, et la superstructure sur la base d'éléments préfabriqués en bois ; outre l'utilisation en grande partie de matériaux locaux, cette construction a l'avantage d'un poids relativement faible et d'une courte durée de construction. La structure de l'étage d'entrée est exactement au-dessus des parois extérieures du hall, les charges périmétriques peuvent donc être simplement réparties. Les étages scolaires superposés avec leurs plans en forme de chandelles sont en mesure de répartir les charges sur la structure de l'étage d'entrée.

Durabilité :

L'ensemble du système est optimisé spatialement, structurellement et techniquement pour un faible impact environnemental et une longue durée de vie. Une ventilation contrôlée avec récupération de la chaleur garantit un confort élevé et une faible perte d'énergie des étages de l'école. La conception de la salle de sport partiellement enterrée et les jalousies extérieures, ainsi que la possibilité de refroidissement pendant la nuit à travers les ailes d'aération protégées contre les intempéries permettent un fonctionnement sans refroidissement actif. Les structures primaires, secondaires et tertiaires sont strictement séparées. Cela permet un ajustement et un démontage facile.



FIGURE 1



FIGURE 2



FIGURE 3



FIGURE 4

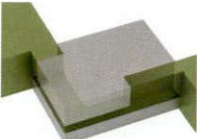


FIGURE 5

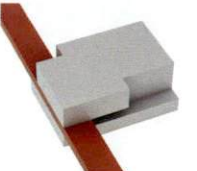


FIGURE 6



FIGURE 7



PLAN DE SITUATION GENERALE 1:500



Septième prix du Jury

Séquence de vie



Par son implantation avec trois bâtiments distincts sur le site mis à disposition, le projet s'insère clairement dans le village de Versegères. On trouve d'abord l'UAPE, le long de la route, en remplacement de l'école existante, l'école et, en fond de parcelle, la salle de gymnastique. Leur mise en place permet de libérer des vis-à-vis généreux par rapport au bâti existant. La construction par étape est possible, le passage pour l'accès à la parcelle 10383 est pertinent.

Les auteurs prétendent pouvoir poser les volumes sur «une pente engazonnée» (le terrain existant) et les relier par un chemin. La réalité fonctionnelle d'un complexe scolaire demande des surfaces horizontales et en dur qui affaibliraient le parti proposé. La position de la salle de gymnastique, située au fond du site, trop proche de la lisière (à moins de 10 mètres) pose également problème.

Les trois entrées aux différents édifices sont positionnées dans les angles des volumes, avec des rapports jugés peu évidents: entrée de l'UAPE à l'arrière, celle de l'école en bas du volume et celle de la salle de gymnastique un peu petite.

Le fonctionnement de l'école est simple et généreux. La mise en relation du sous-sol de cette dernière et de la salle de gymnastique est en contradiction avec la volonté affirmée de poser trois «solitaires» dans la pente.

L'UAPE est implantée sur deux niveaux et fonctionne bien. Elle trouve des prolongements extérieurs de bonne dimension, mais coupés par le chemin d'accès à l'école.

L'écriture architecturale est simple et à l'image de la fonction qu'elle abrite. La mise en place de toitures à deux pans accentue l'effet d'intégration au lieu. L'utilisation du bois uniquement en bardage est une approche un peu «décorative» et n'est pas à l'image des références locales.

Le volume se situe dans la moyenne. La proposition pour l'extension est en cohérence avec le parti, bien que diminuant passablement les espaces extérieurs de l'UAPE et s'approchant un peu trop près de l'entrée de cette dernière.

Séquence de vie



Séquences de vie:
Dans un village caennais par l'absence d'espace public de référence, la construction du nouveau centre scolaire devient en priorité à la création d'un point de convergence pour les habitants du lieu.

En s'installant en concurrence les trois volumes, créent un nouvel ensemble qui préserve l'authenticité de chaque habitat, tout en dénotant une succession de prises de conscience et d'ambitions distinctes s'inscrivant dans la pente. L'implantation joue avec les perspectives, les jalons de vue de certains critères accompagnent le regard du visiteur, tout en permettant une différenciation d'usage des trois espaces de jeu qui correspond à l'échelle des enfants qui les occupent.

Cette séquence s'annonce par un désagrement de la route, tirge ensuite l'aspect de jour de la situation (travaux pour élargir la route et ouvrir finalement sur l'aspect du jour de l'école et la ville belvédère). À l'angle sud-ouest de la parcelle, le parking de 20 places corrépond à la composition des espaces extérieurs. Des cheminements, traversant l'ensemble du site, relient la route de Mouscron avec la rue de la Draisie.

Trois programmes, trois entrées:
Le tour distribue les éléments de la composition et définit l'expression orale des différents usages : la structure d'accueil au sud, l'école à l'est et la salle de gymnastique au nord. Sa position centrale permet l'accès depuis la route centrale ou, depuis la future route de détournement.

SCALE OF COMPARISON

Trois prières couvertes, intégrées à la volumétrie des trois constructions, signent les entrées tout en offrant, à la fois, des espaces collectifs appartenant à tous et des prolongements extérieurs qui enrichissent l'usage du site. Le hall d'accès à chaque singe, entièrement accessible, ouvre l'espace des jardins et adoucit les entrées.

Un lien entre l'école et la salle de sport par le sous-sol contrôle les entrées indépendantes en surface.

Trois volumes sur une page engouffrée:
 Les trois volumes, de conception simple et soignée, sont réalisés de A à Z à la façon
 nantes et des artisans industriels et agricoles présents dans la région. Ils tentent d'
 intégrer au mieux dans le village en reprenant les couleurs et l'histoire des
 constructions des alentours. Par leur position, ils cherchent à pérenniser les lieux.

l'architecture de la ville, le paysage et de la vie avec la ville et ses habitants. Le travail sur les espaces extérieurs et les cours permet d'intégrer les nouvelles constructions à l'existant : en apparence, y toucher. Le complexe scolaire se construit sur la partie engazonnée (après avoir été colonisée par un maigre et quelconque appareillageage de renforcement). L'ancien bar parisien de la place et la place entre deux blocs.

Fonctionnement:
- L'entrée au nouveau bâtiment des salles de classe bénéficie d'un large patio ou sur la cour et l'espace de jeux. Le nord-est accueille principalement la salle

Les climats se répartissent sur trois niveaux, autour d'un espace central lié aux circulations verticales couvert par le sud-est. Le couloir de distribution, situé à l'ouest et en position de futur agencement des écoles, se termine à l'unique accès frontal par un loggia sur l'extérieur. Les deux premiers niveaux comprennent des salles de classe sur deux ou trois niveaux. Les troisième, et au-delà, sont à niveau

La courbe de gain diminue vers le sud, absorbant tout naturellement la différence de niveau du terrain, créant une nouvelle suite de classes d'après son niveau 2 et 3 plus un dernier petit saut à l'entrée de la structure d'accueil.

Le volume des usages se rapporte à la situation des classes (enfinement des classes isolées et fonctionnelles). Un espace ouvert, face au milieu de l'école, est dédié au fait de la salle de gymnastique. Cette disposition a l'avantage de créer une situation d'entrée commune aux deux bâtiments.

À Frébourg, on retrouve le même fait : l'entrée ouverte d'un côté sur le couloir d'information et de l'autre sur le vide de la salle d'éducation physique. Un passage mène au terrain de sport et l'autre une rotation ouverte, aussi, vers l'extérieur.

- Le bâtiment de la structure directionnelle est ancrée dans l'angle sud de la cour brésilienne prise en rapport fonctionnel au volume, la cour et l'espace de plus de planification.
- Les éléments du programme se réorganisent sur deux niveaux, l'organisation des

- L'aménagement des espaces extérieurs cherche à préserver l'existant. Dans la cour de récréation un système auto drainant de plaques à gazon permet de créer une zone circulaire qui a l'aspect d'une pelouse. L'une de plus de 10000 cm² contribue

^a Valeur de corrélation, comprenant les bruyages, pour les observations et les séries à grappes multiples à 100 observations.

Le projet était une collaboration chaine entre français pour éviter tout conflit de territoire.

SALE DE CONCRÉTISQUE

STRUCTURE UNCELO

COCE

avant l'agencement de la table



apex (apex)



2 trousses s'ajoutent au coté d'un trousses (elles)

Le système statique est composé de murs et de dalles de plancher en béton armé. Les parties structurelles qui le permettent seront constituées en béton recyclé. La légende porte-à-fort, en béton armé, est couverte d'une enveloppe thermique en laine minérale et revêtue de pare-vent de bois laqué. Les fondations sont composées de petits villages de dérivations en terre. Un autre bâtiment assure la protection des deux vitrines.

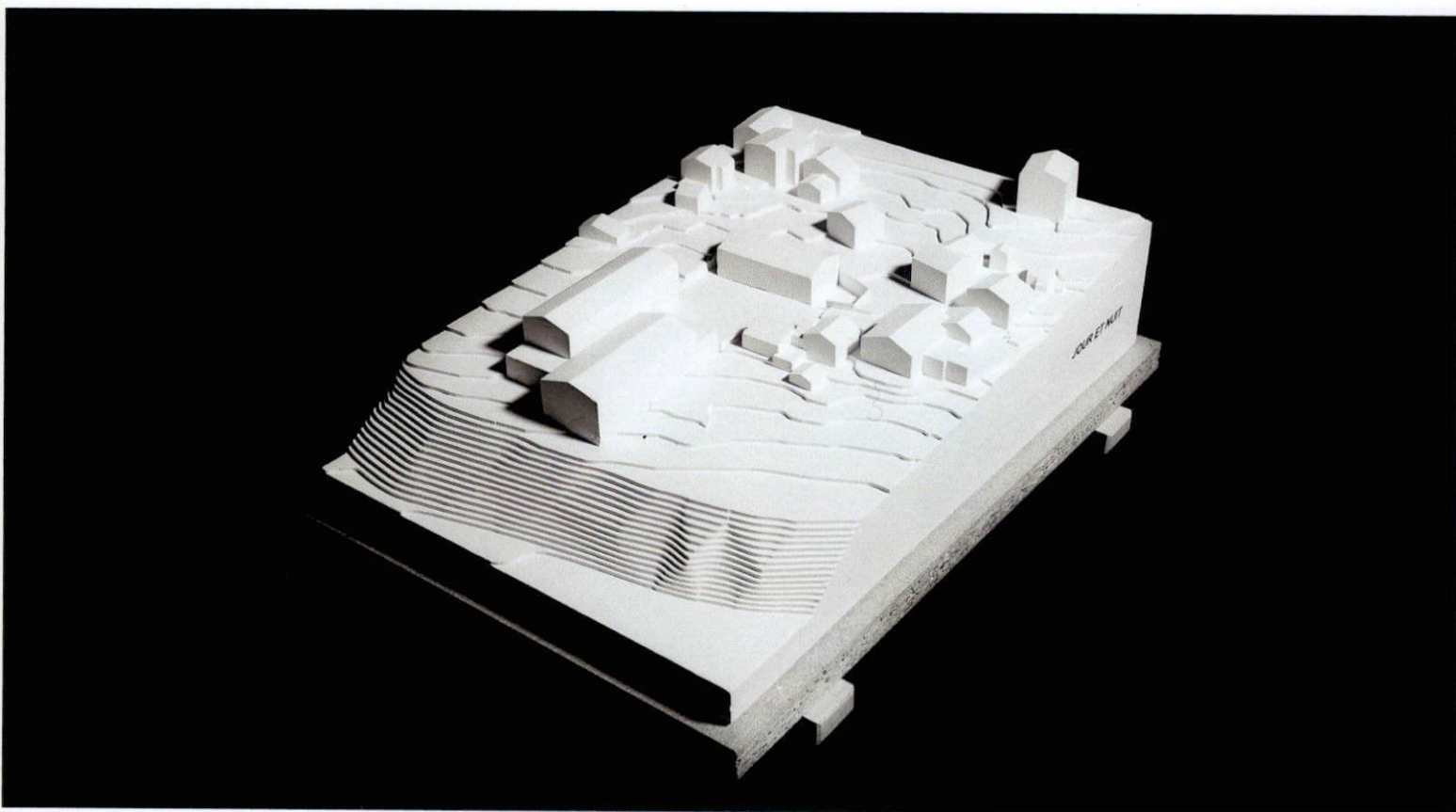
Concept énergétique:
Le concept propose une architecture polyvalente intégrant facilement les énergies
permettant d'optimiser les réalités pressenties au niveau de performance
environnementale avec un investissement supplémentaire réduit.

Le document du Centre de l'Université de Montréal sur les compétences pour le développement durable présente une vision globale et une ventilation détaillée menant à la base les besoins émergeants.



Annexes

Maquette

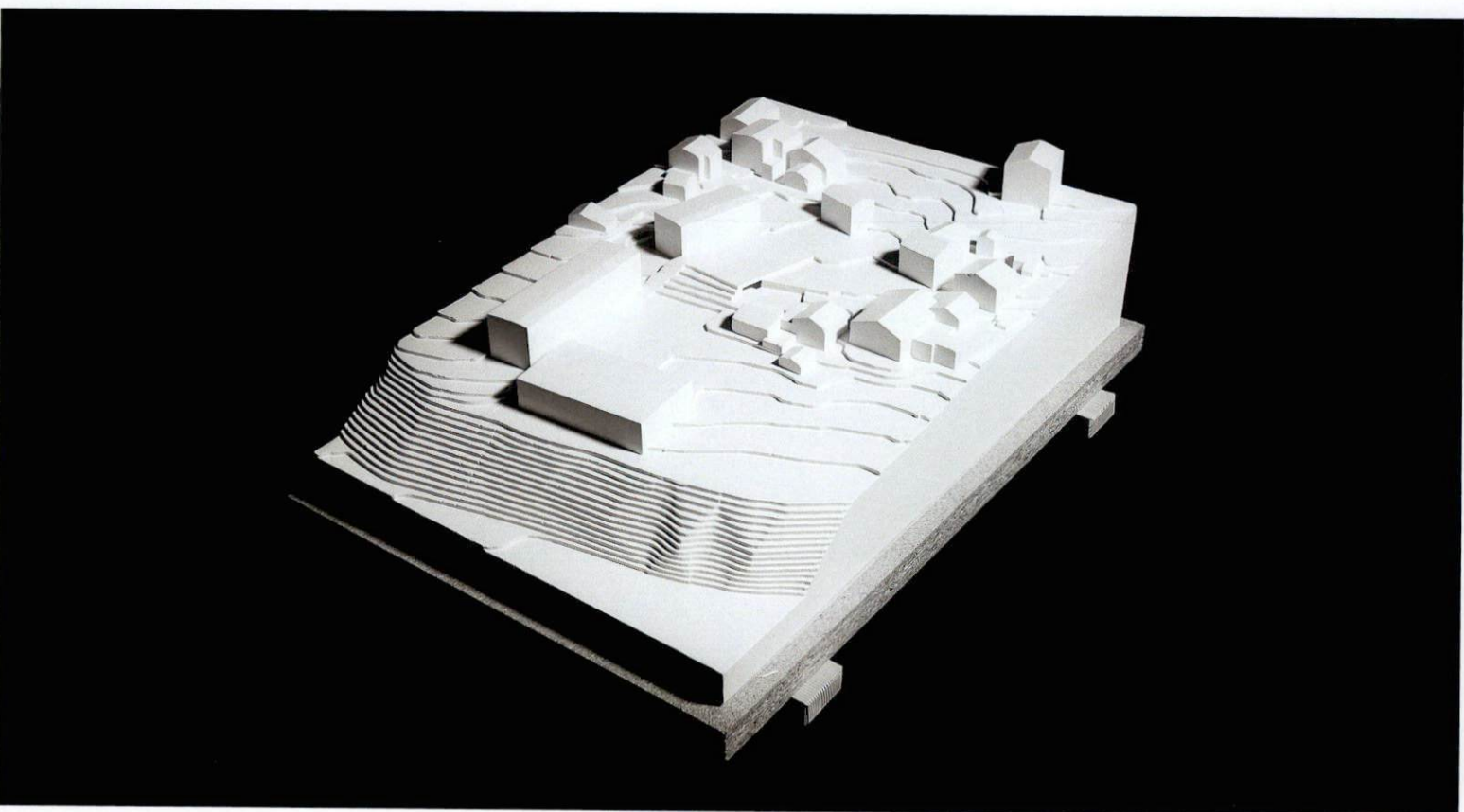


1 – JOUR ET NUIT

Cian Nicholl Architectes
Lausanne, Suisse

Nicholl, Cian – Corminboeuf, David – Dubost, Philippe

1^{er} tour

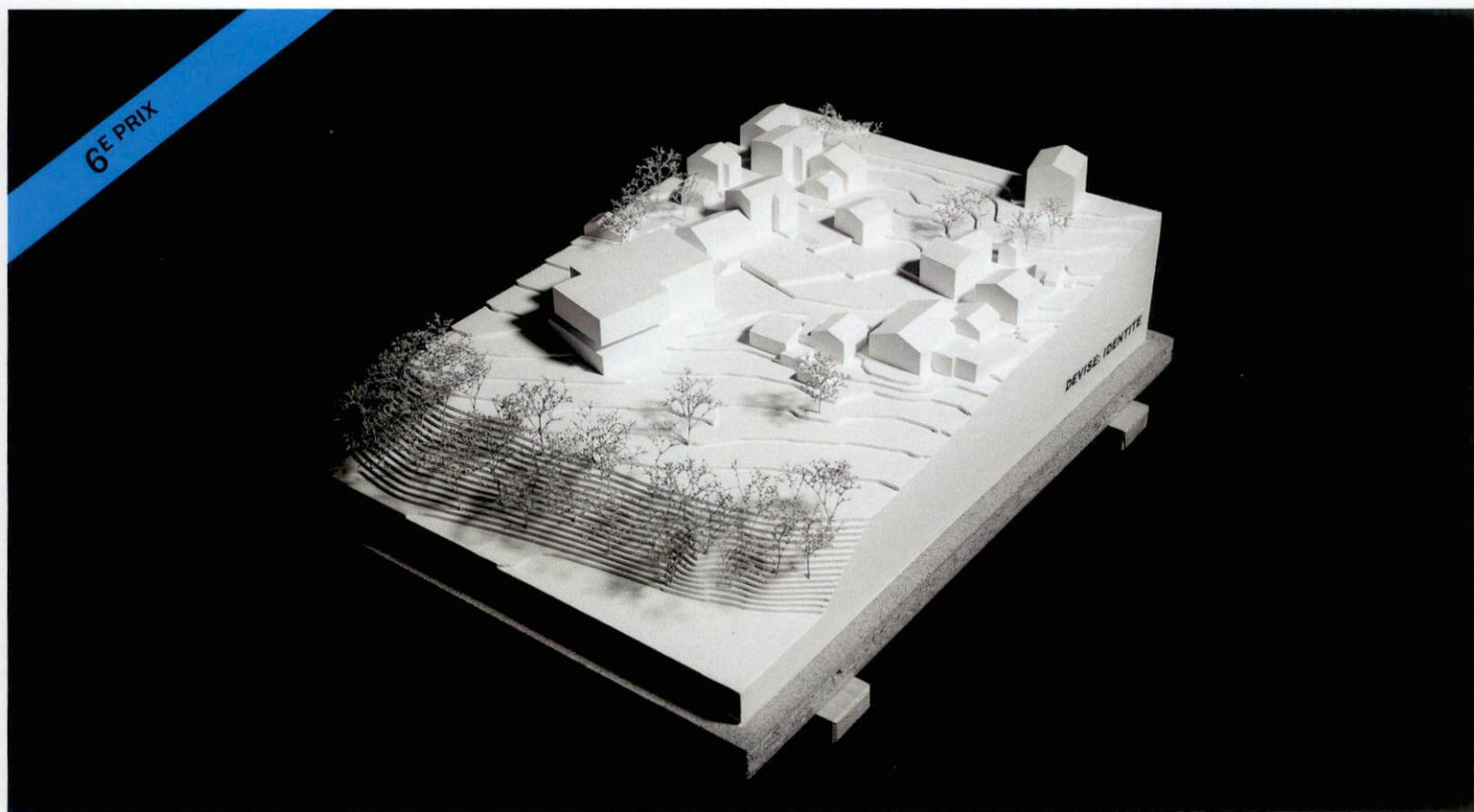


2 – LES MINIMOYS

Fima Architecture SA
Verbier, Suisse

Damien Balleys - Olivier Filliez - Caroline Olivier - Cuillaume Fellay - Jean-Philippe Dominigues - Gilles Rossier

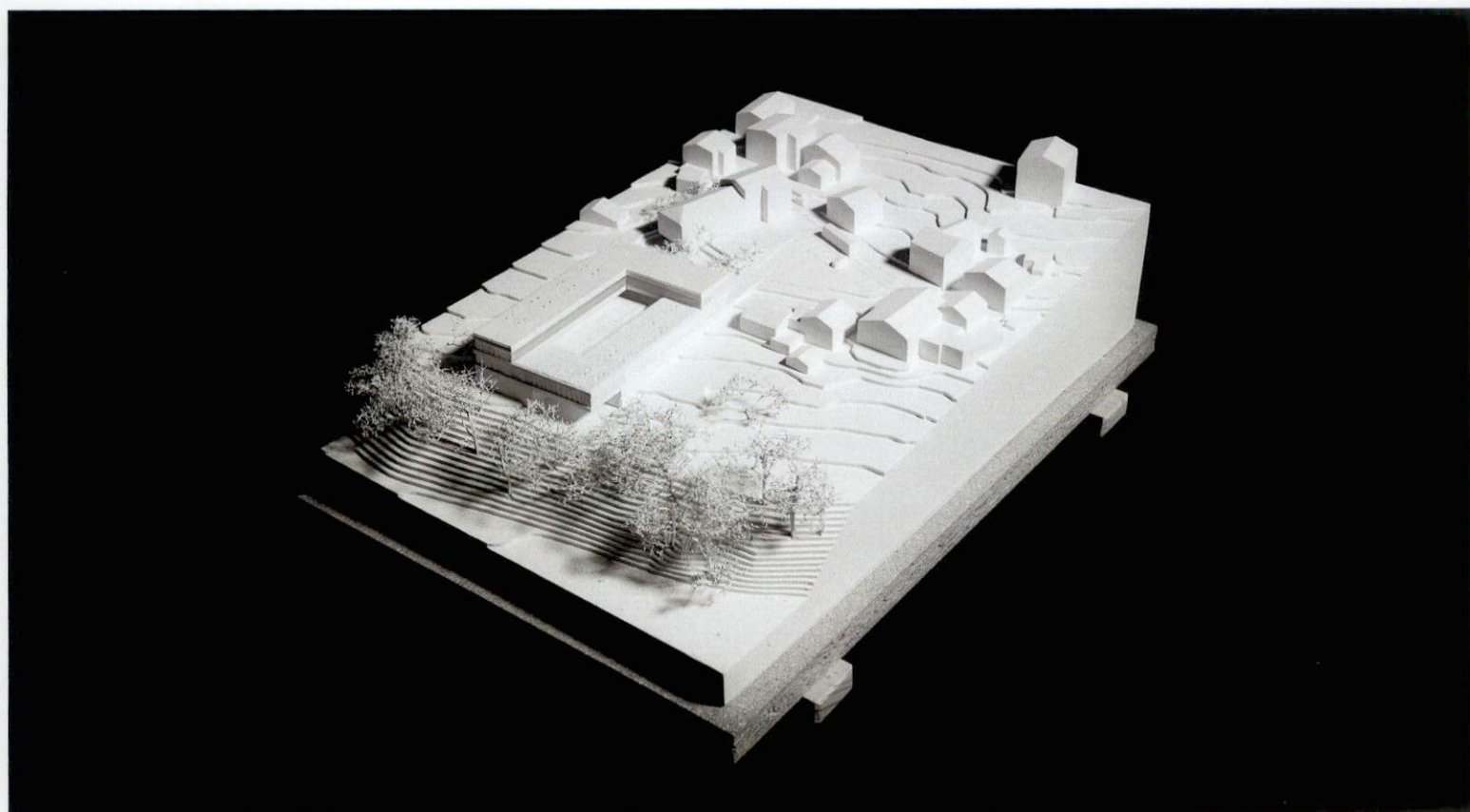
2^e tour



3 - IDENTITE

Wülser et Bechtel Architekten
Zürich, Suisse

Bechtel Nicolaj – Stefan Wülser – Tanja Gemma

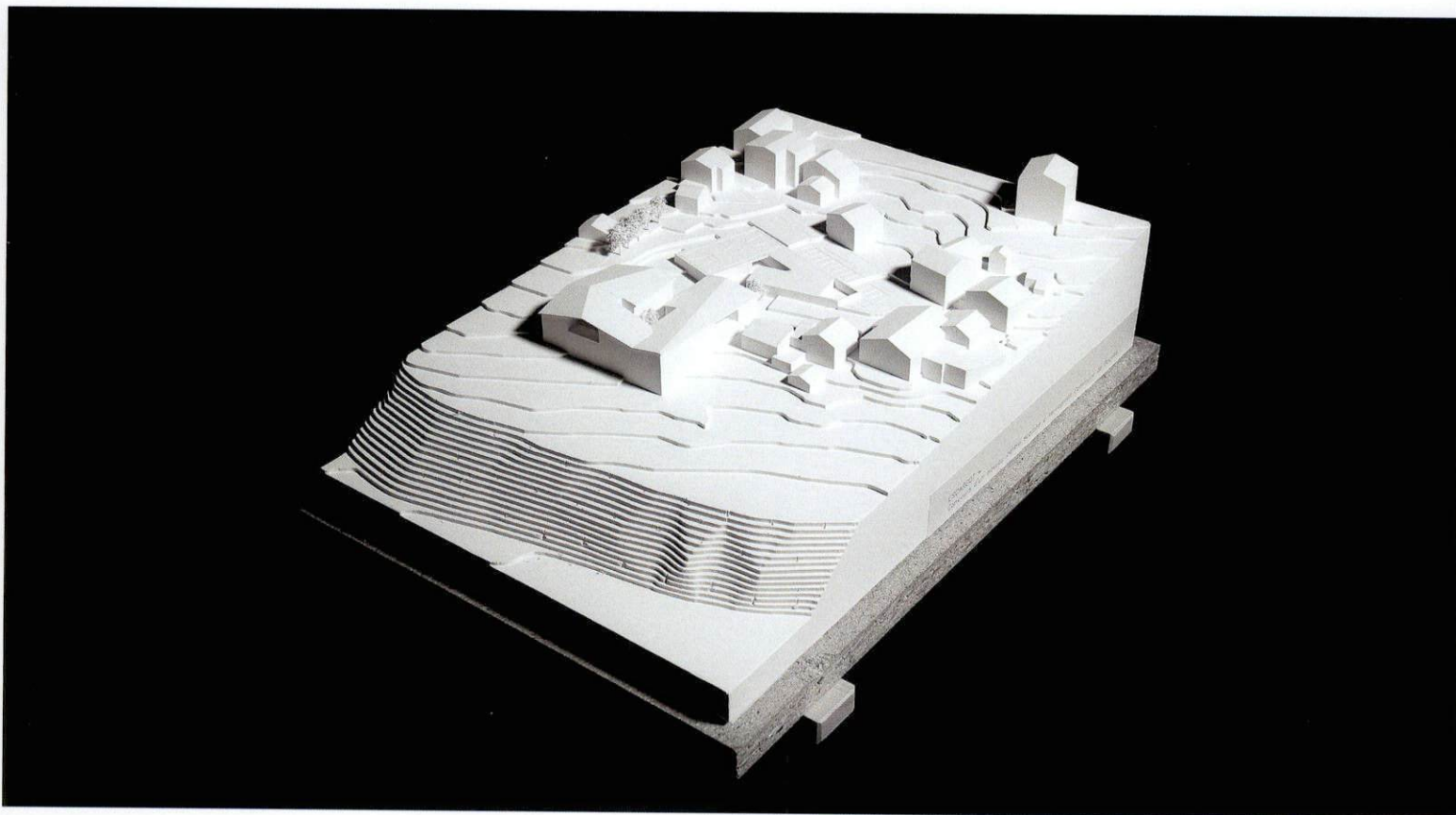


4 - PLISSACE

SPEDSTUDIO
Venice, Italie

Saverio Panata – Enrico Dusi – Andrea Ambroso

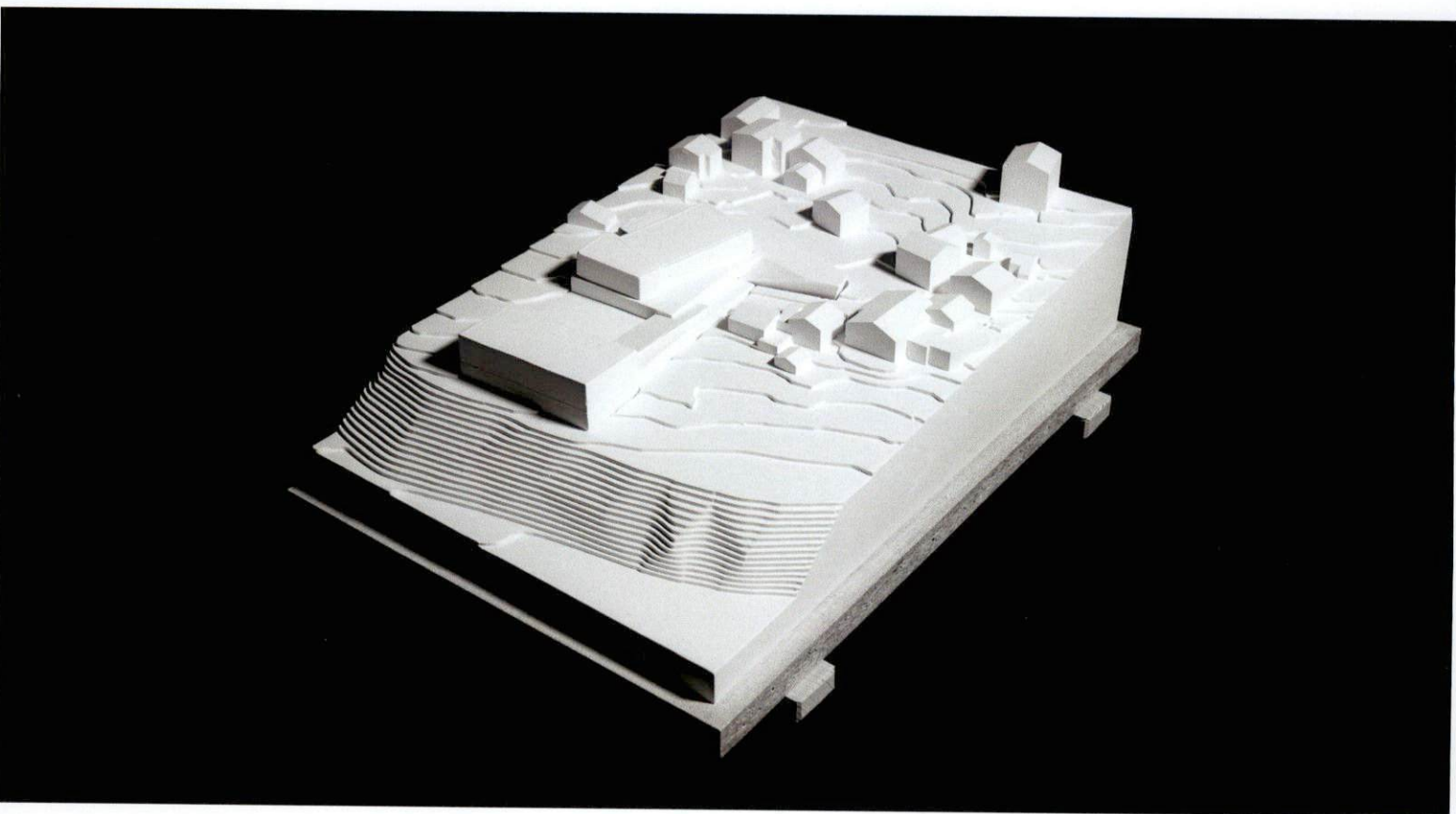
Maquettes

**5 – ESCARGOT**

Pardo-Peris-Toral
Mendrisio

Pardo Montserrat – Peris Marta – Toral José

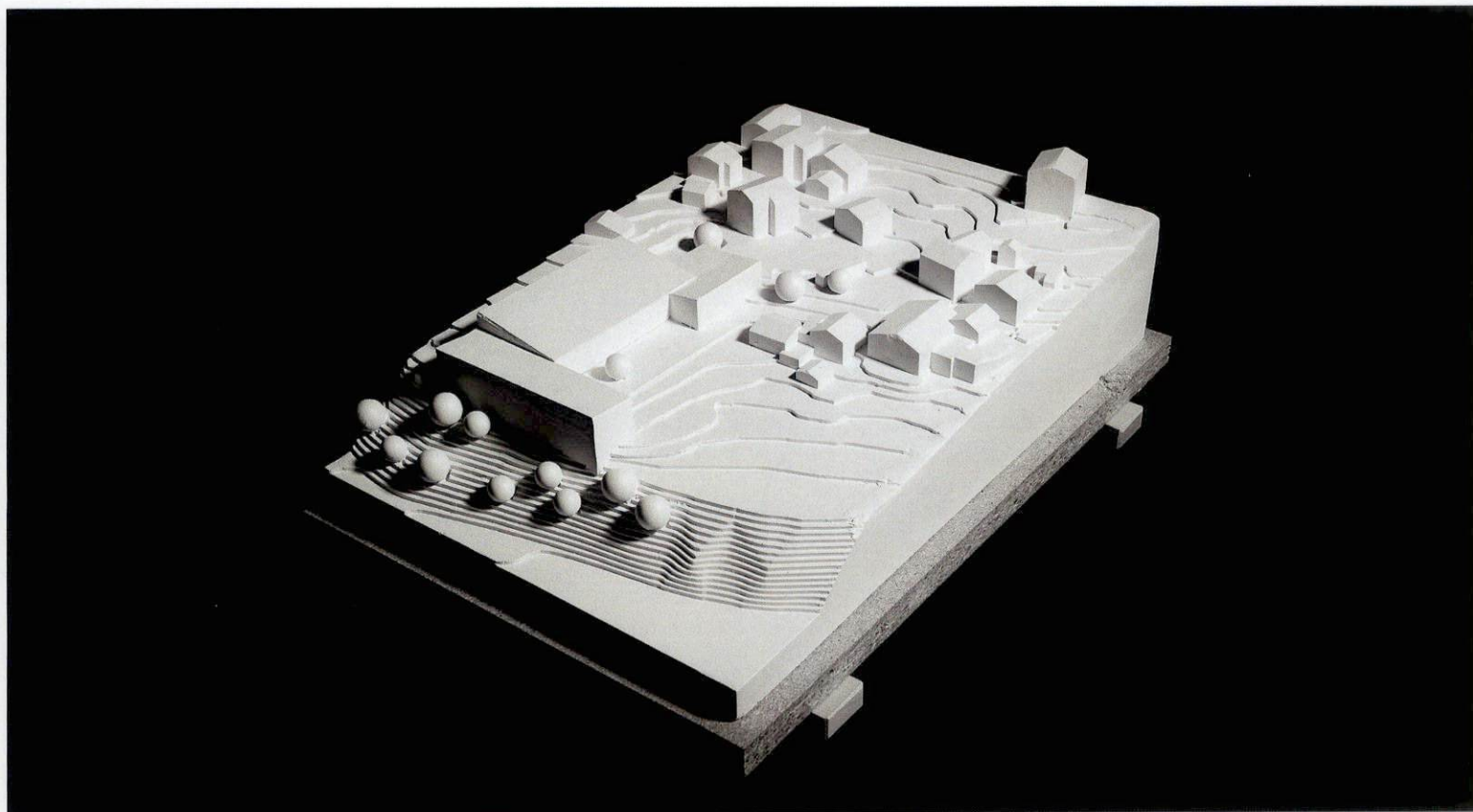
1^{er} tour

**6 – 526AD21**

Sylvain Perillat Architecte
Villeurbanne, France

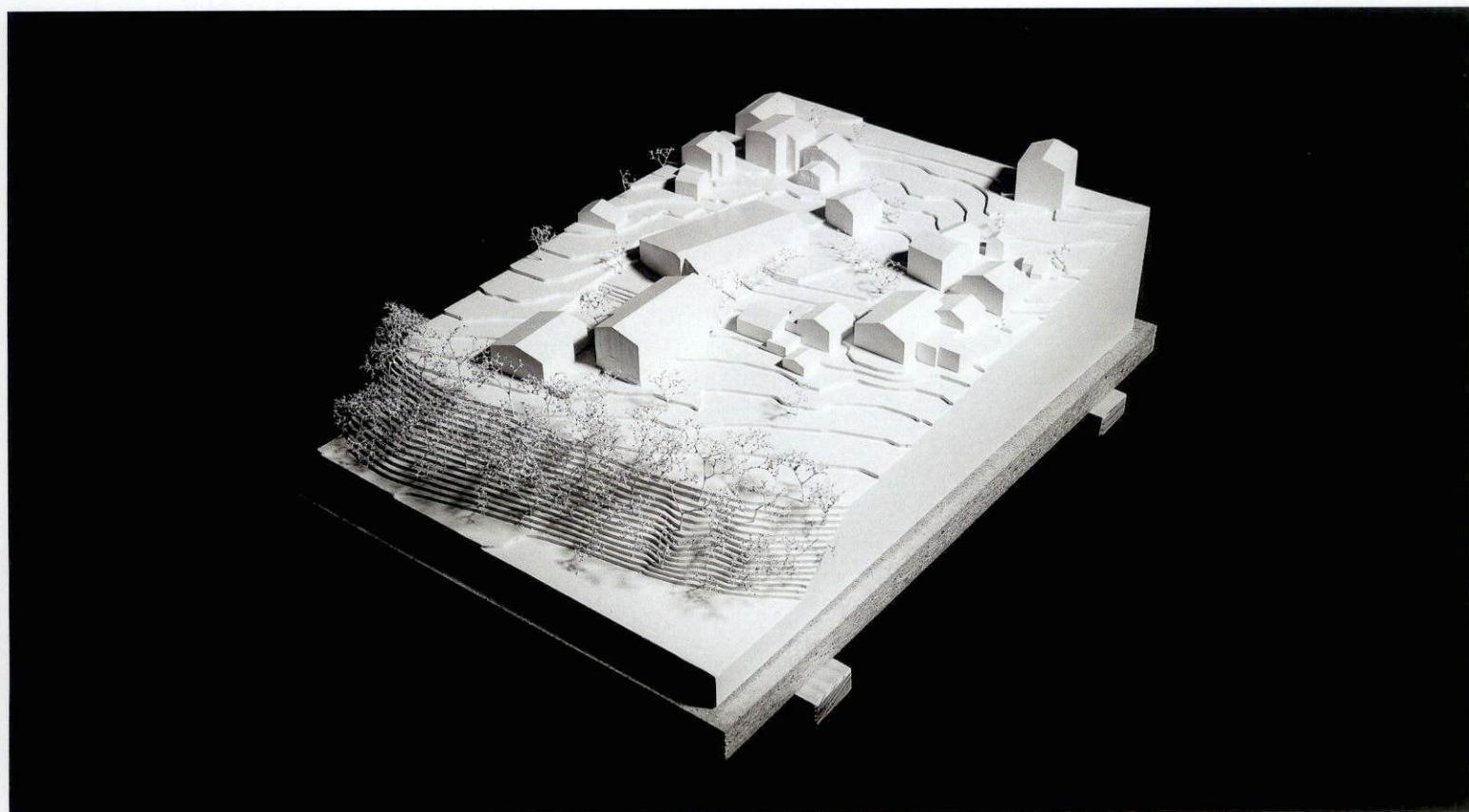
Perillat Sylvain – Etienne Philippon – Elena Pellin Carcellen – Audrey Maxit – Maud Dubois-dit-Laroy – Yann Meunier – Audrey Carayol

1^{er} tour

**7 – DENT-DE-LION**

Nicola Braghieri (EX-M)
Milan, Italie

Nicola Braghieri – Andrea Palmieri – Alessandra Naitana – Chiara Novelli – Francesca Vocialta – Nicholas Alexander

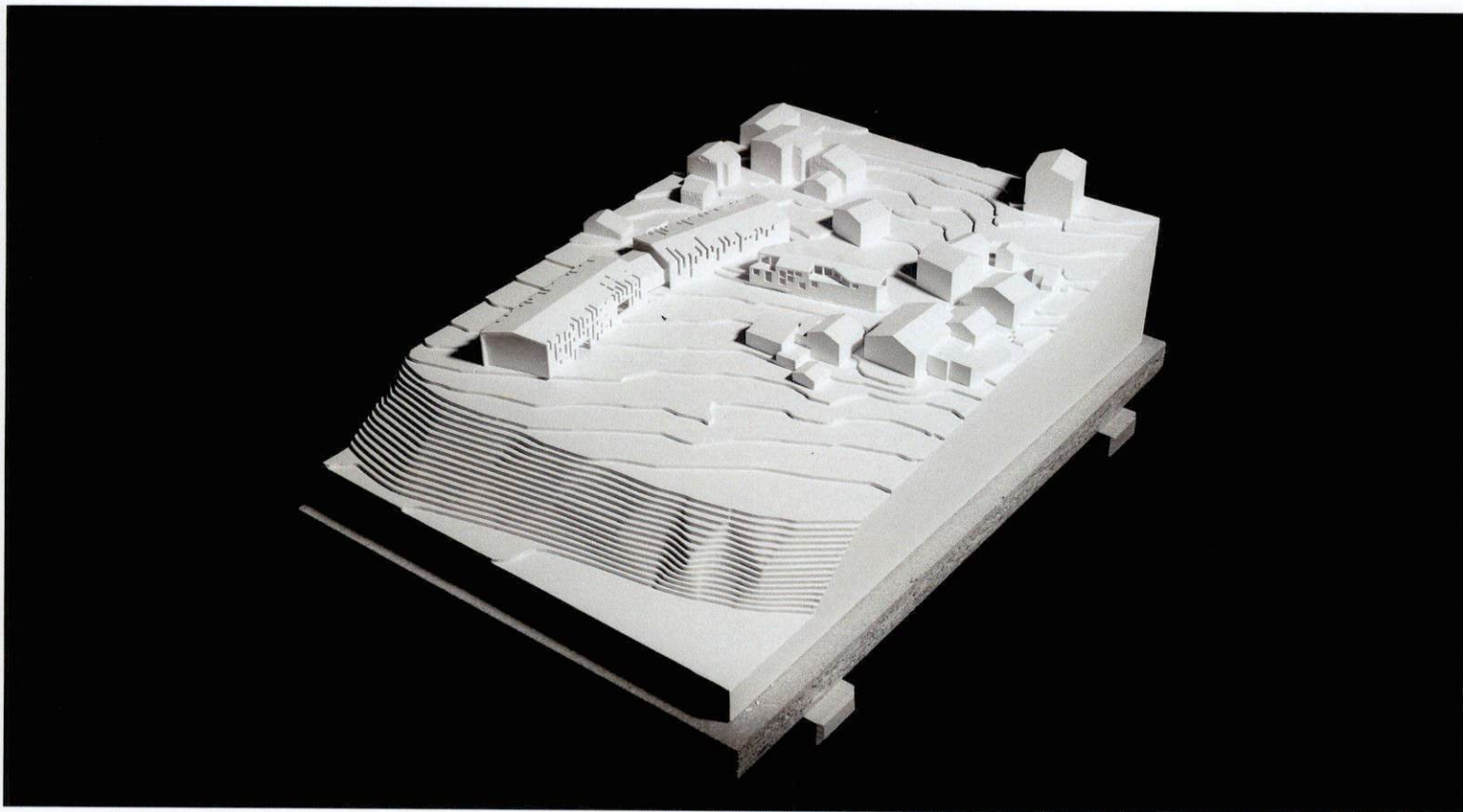
1^{er} tour**8 – ZIG...ZAC...ZOUÇ**

Do2P architectes
Lausanne, Suisse

Odier Romain – Desarzens Cauesha – Perroud Yannick – Pittet Bertrand

2^e tour

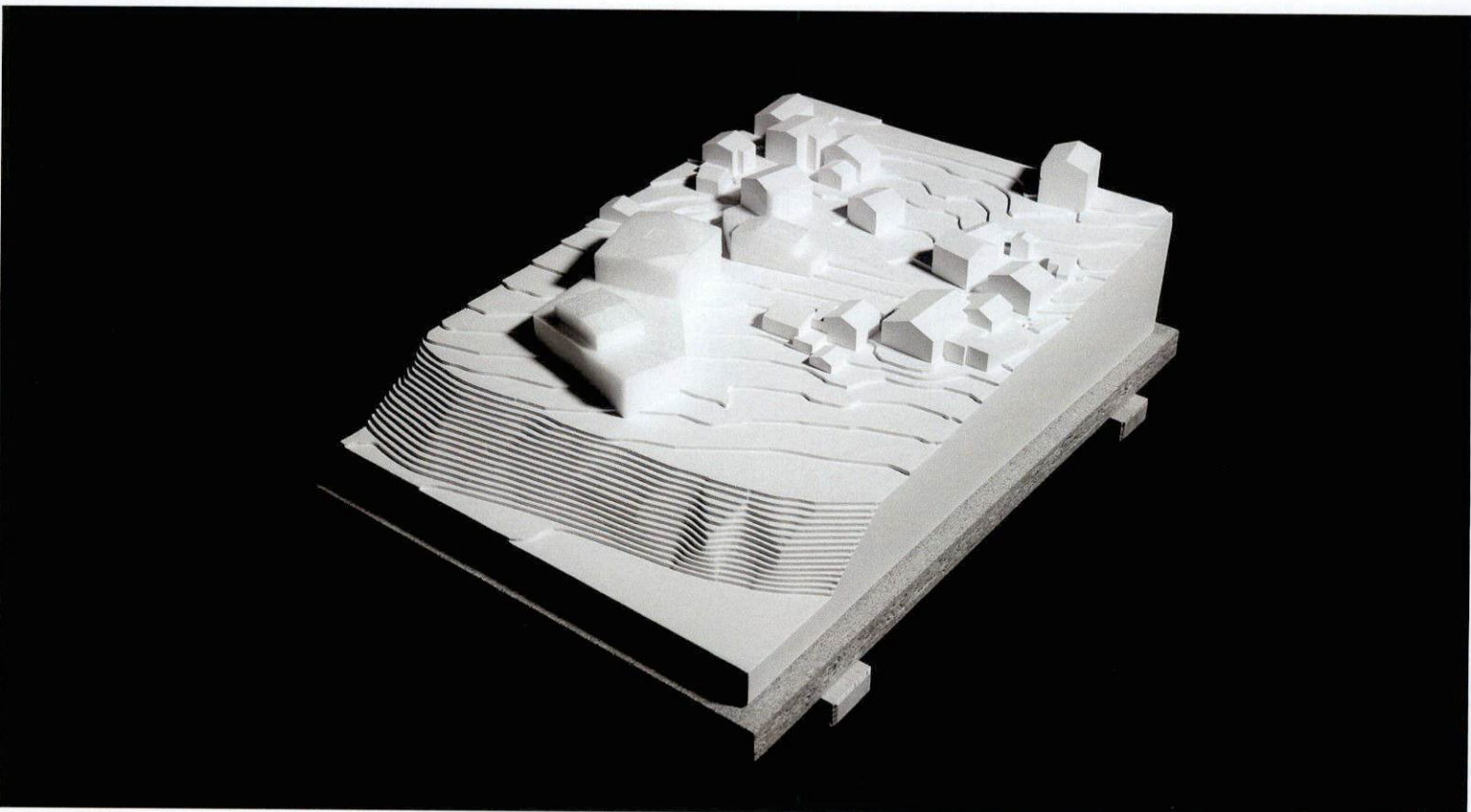
Maquettes

**9 – ENVELOPPE MINERALE**

Fields Architectes
Paris, France

Lemoal Christophe – Lemoal Jesse – Vaissié Florent

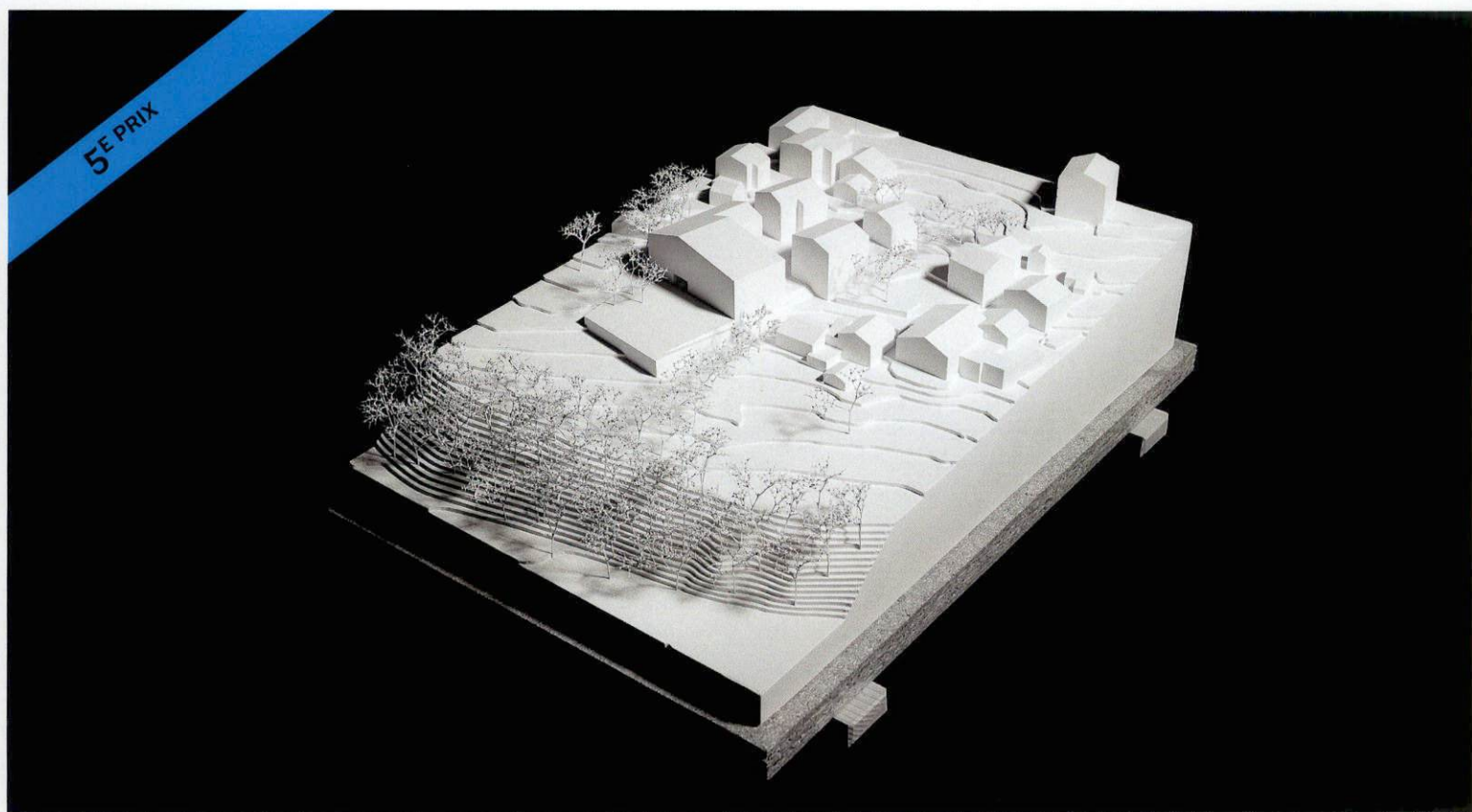
1^{er} tour

**10 – QUINCONCES**

2:PM Architecture
Paris, France

Matthieu Bergeret – Cendrier Loïc

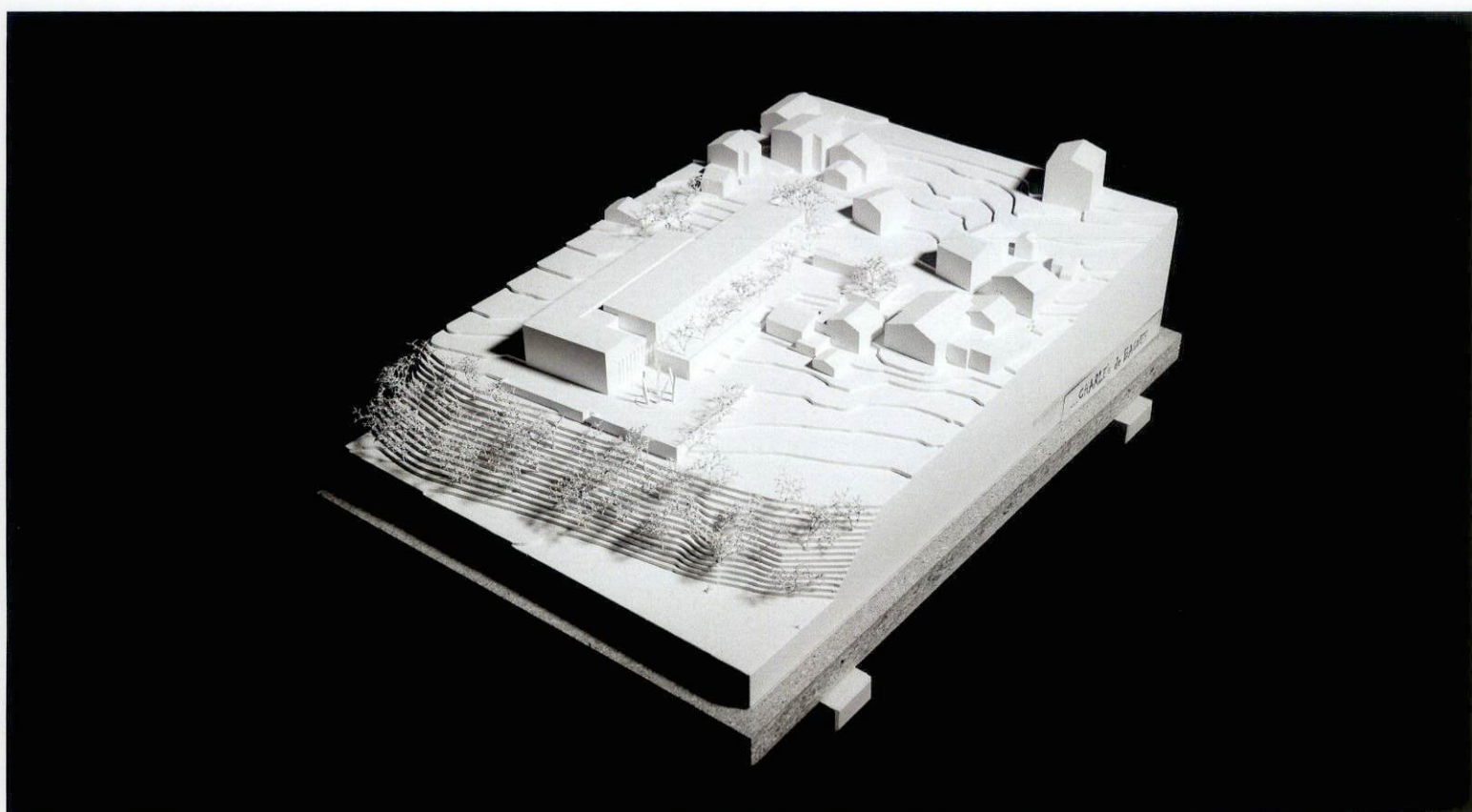
1^{er} tour



11 – PLACE AUX JEUX

Joud et Vergély Architectes
Lausanne, Suisse

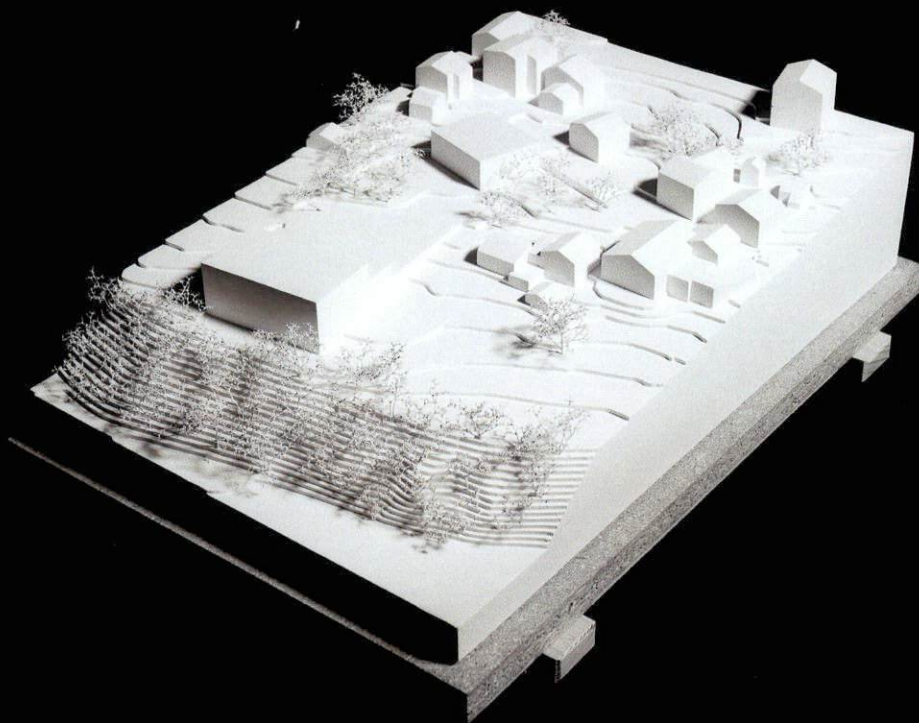
Joud Christophe – Delaunay Camille – Vergély Clément



12 – Charles de Bâges

Atelier Miden Architectes
Genève, Suisse

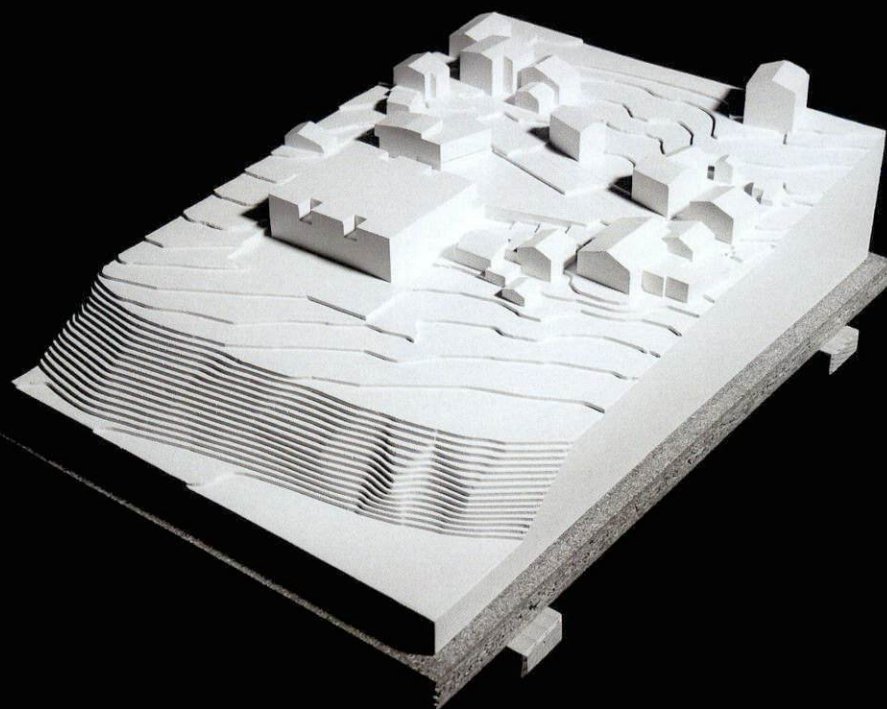
Boris buchet

3^E PRIX**13 - RICOCHET**

Forterre Jean Denis Architecte

Lyon, France

Forterre Jean Denis

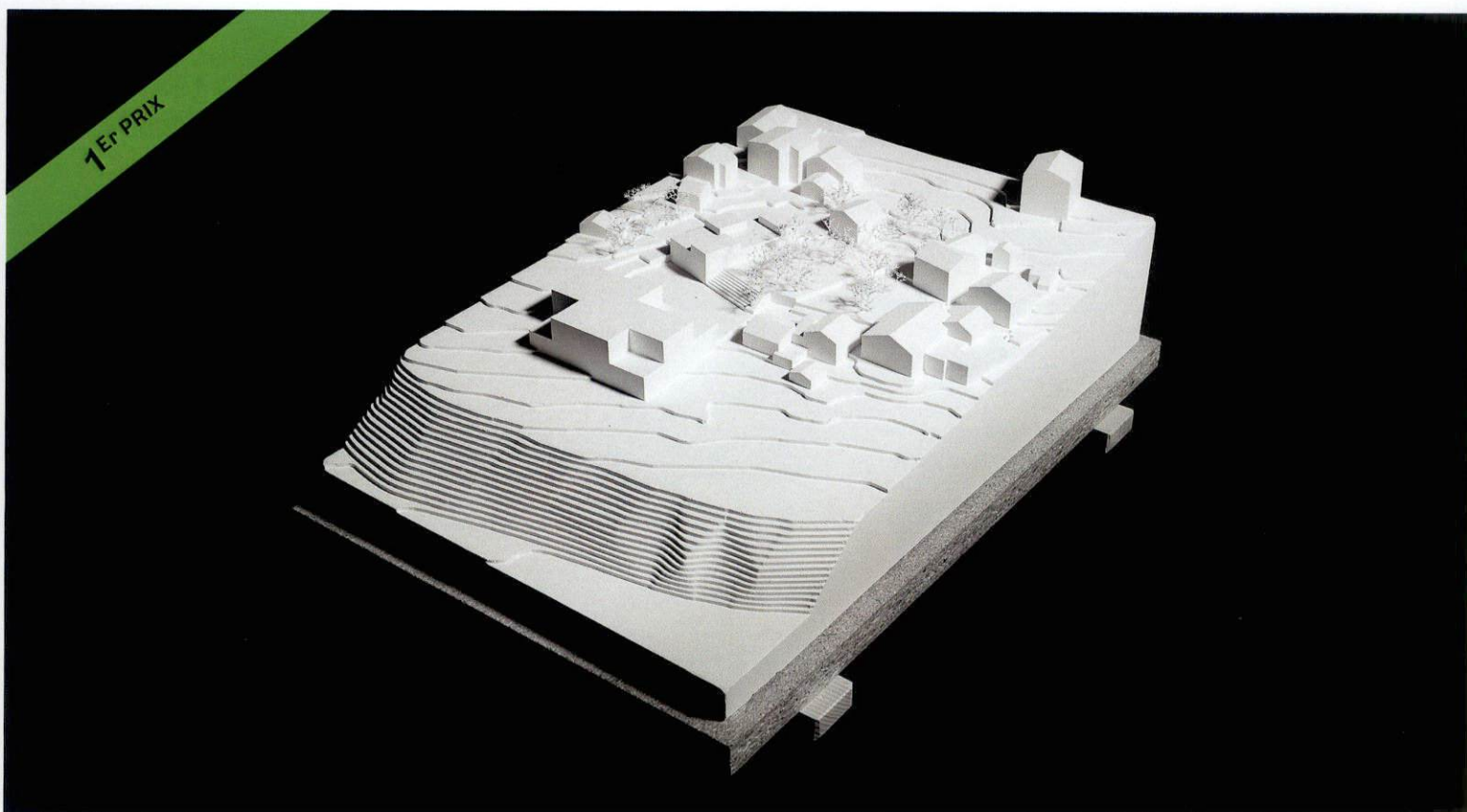
**14 - POINT VIRGULE**

Rudaz et Rudaz

Sion, Suisse

Rudaz Christophe - Thierry Rudaz - Mireille Lag  r - Christophe Rudaz

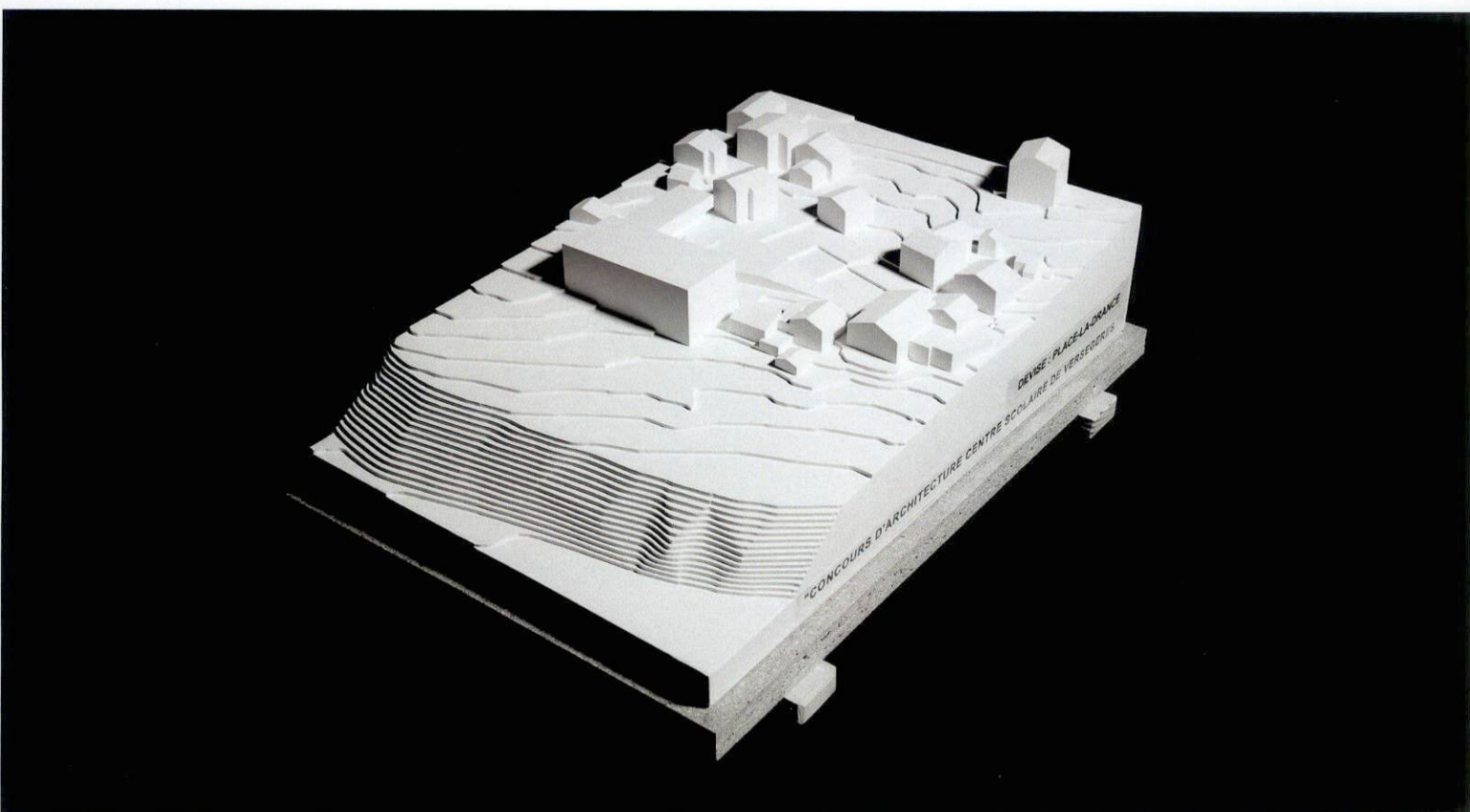
1^{er} tour



15 – Un, deux, trois, soleil

March SA
Genève, Suisse

Madrinan Juan – F. Dulon – R. Guichou – M. Sanchez – A-M. Iarghi – L. Kanapin – N. Gross – I. Pinho – C. Campra – C. Ruiz

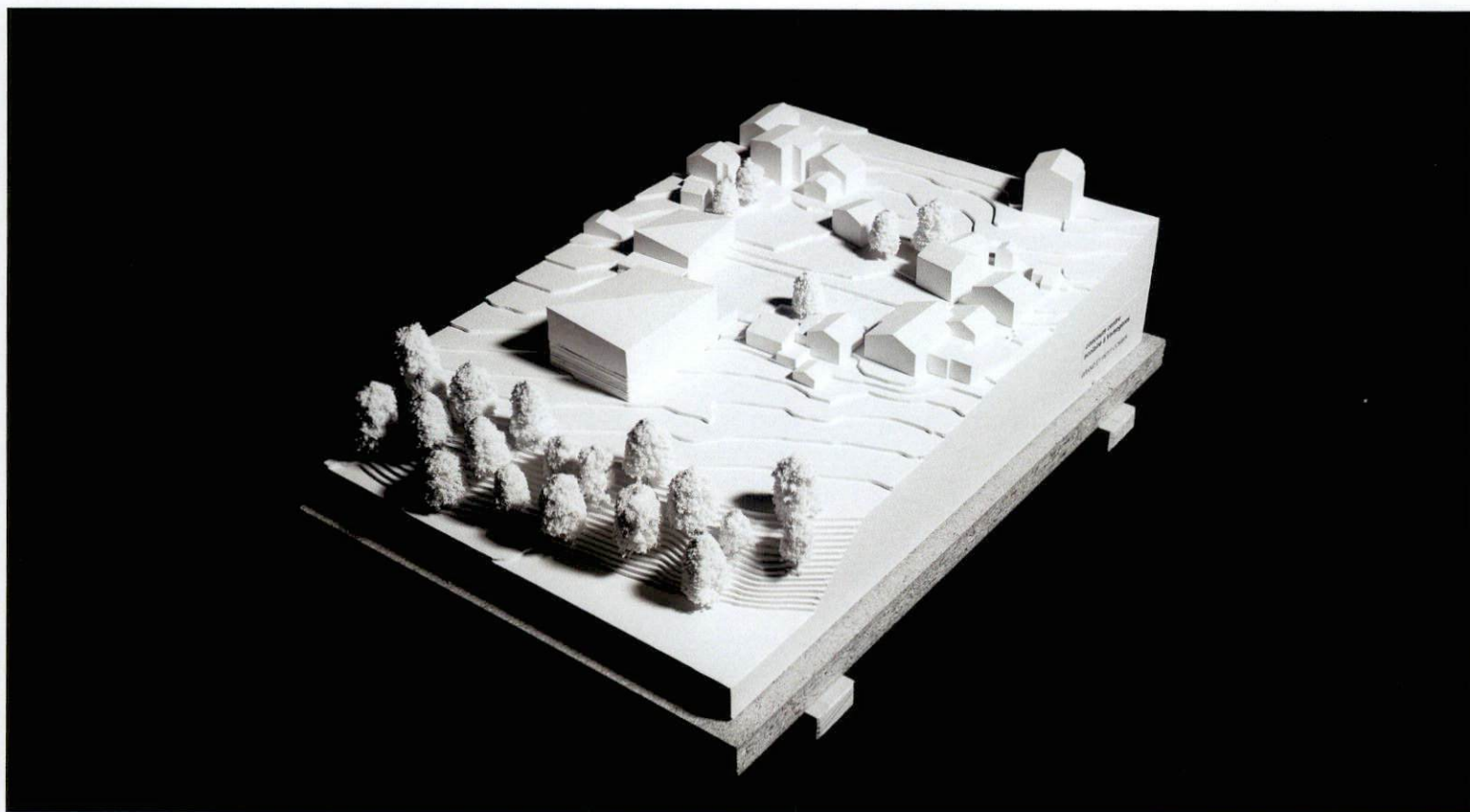


16 – PLACE-LA-DRANSE

Karim Renzo Notari
Lugano, Suisse

Notari Karim Renzo – Cianellini Laura – Rapazzini Matteo

1^{er} tour

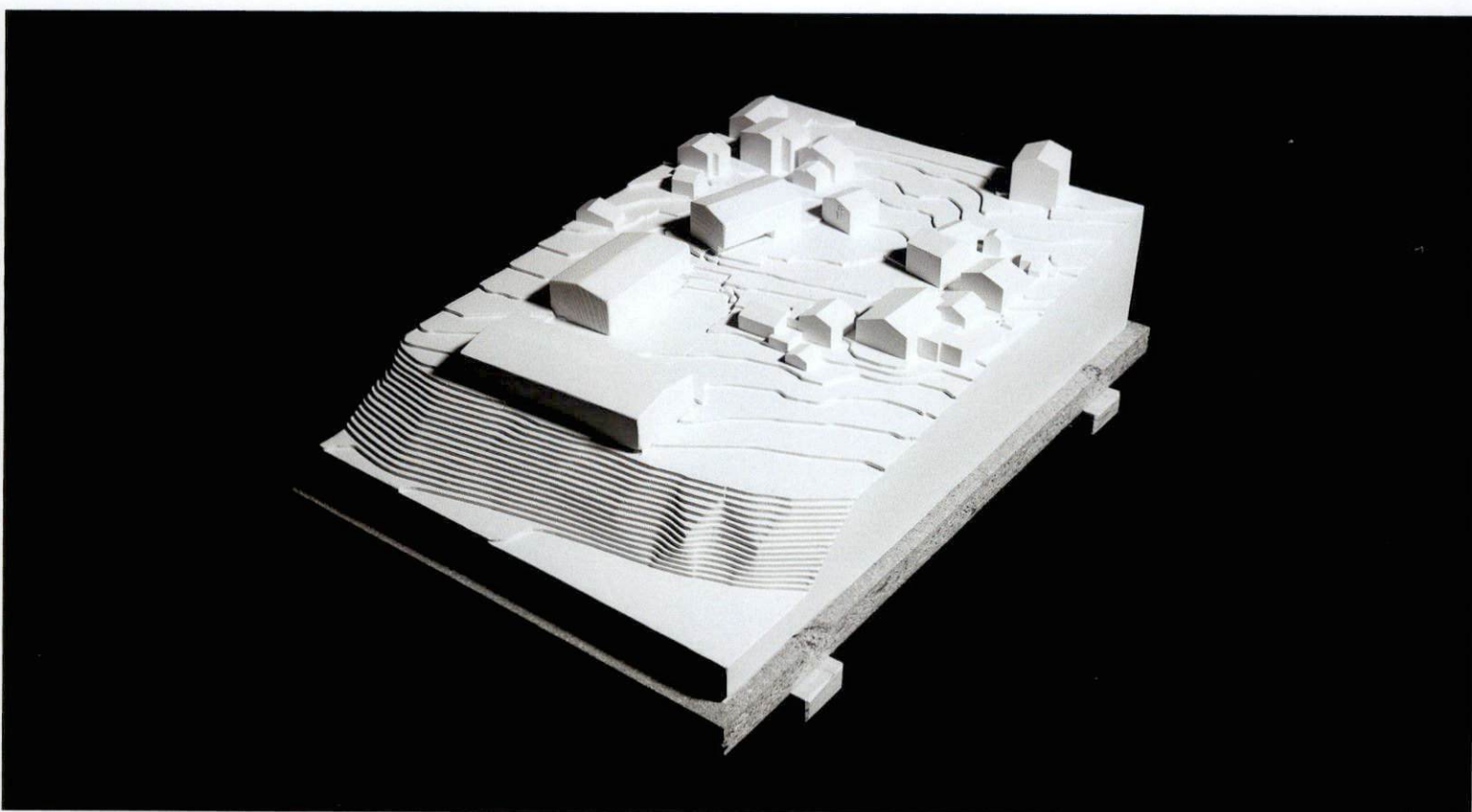


17 – GRAND ET PETIT COMBIN

255-0-56 Architects
Madrid, Espagne

Jorge munoz – Marina Cisneros

2^e tour

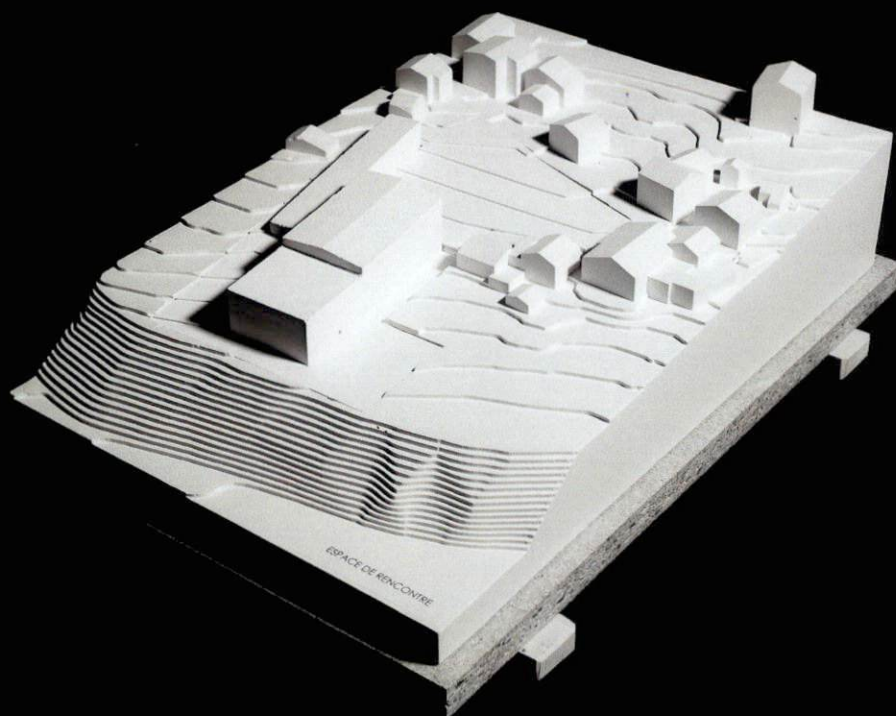


18 – SCOOBY-DOO

Alp'Architecture / Martin et Michellod SA
Le châble, Suisse

Martin Sacha – Laurent Berset – Michel Martin – Pellissier Romain – Sergio De Jesus

1^{er} tour

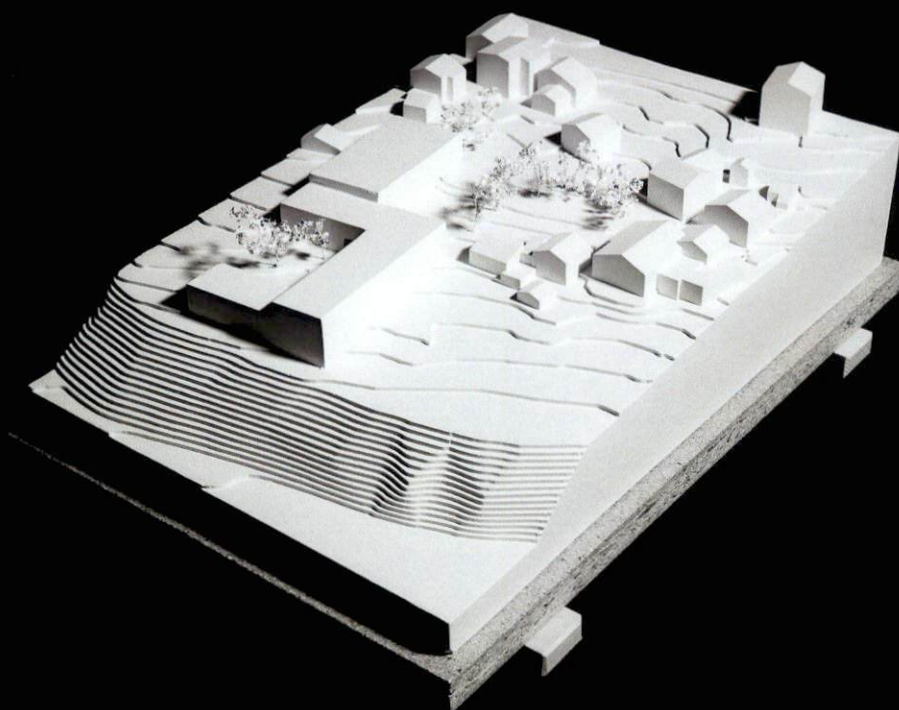


19 – ESPACE DE RENCONTRE

Taller de Arquitectura Alonso Sempere
Alicante, Espagne

Silvia Alonso De Los Rios – Armando Sempere Paseual

1^{er} tour



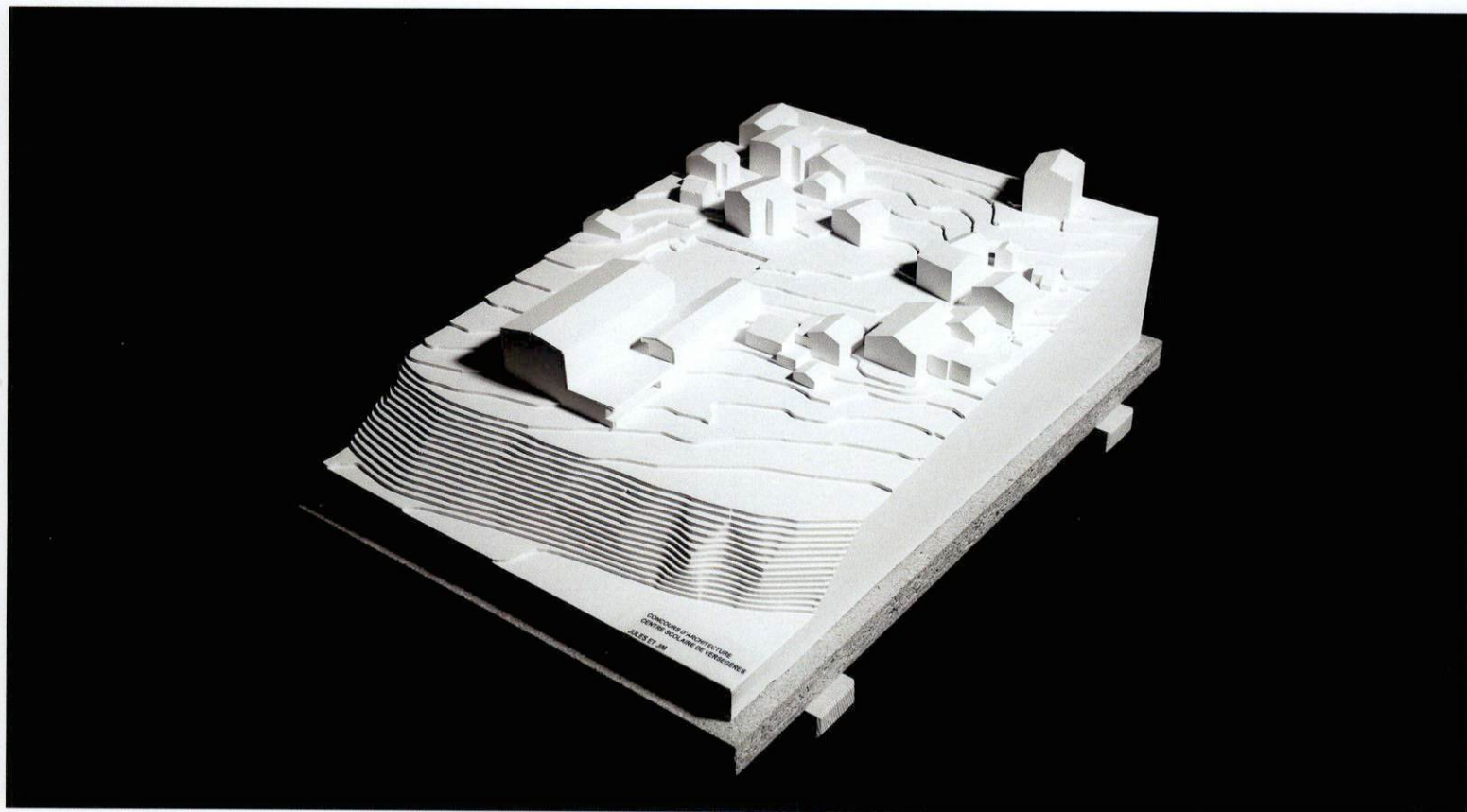
20 – TOBOGGAN

Thomas Cantner Atelier
Paris, France

Cantner Thomas – Cantner Mei Ying

1^{er} tour

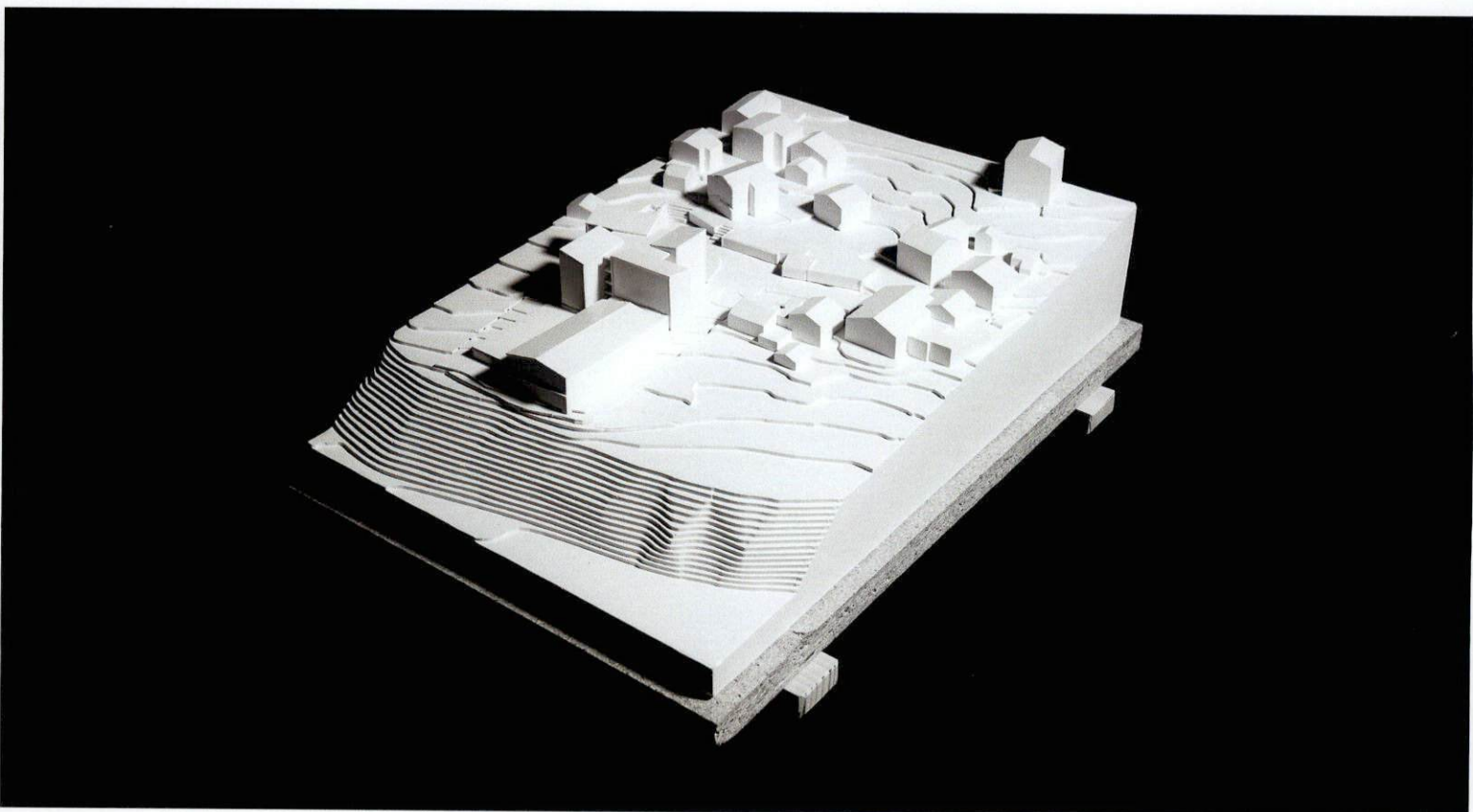
Maquettes



21 – JULES ET JIM

OP Architetti
Meste-Venezia, Italie

Giorgio Cirardi – Guiseppe de Carlo – Andrea de Eccher – Gaetano Giuliano – Valentina Fanti

2^e tour

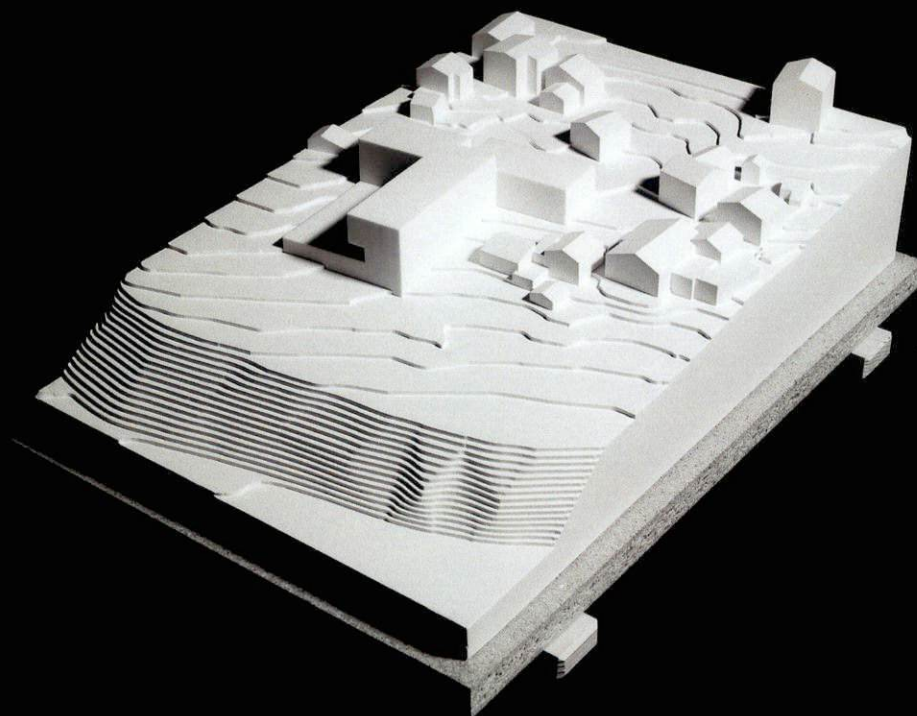
22 – Les quatre Saisons

Atelier Objectifs
Carouge, Suisse

Sède Daniel – Barro Julien – Al Atwi Ahmed

1^{er} tour

Maquettes

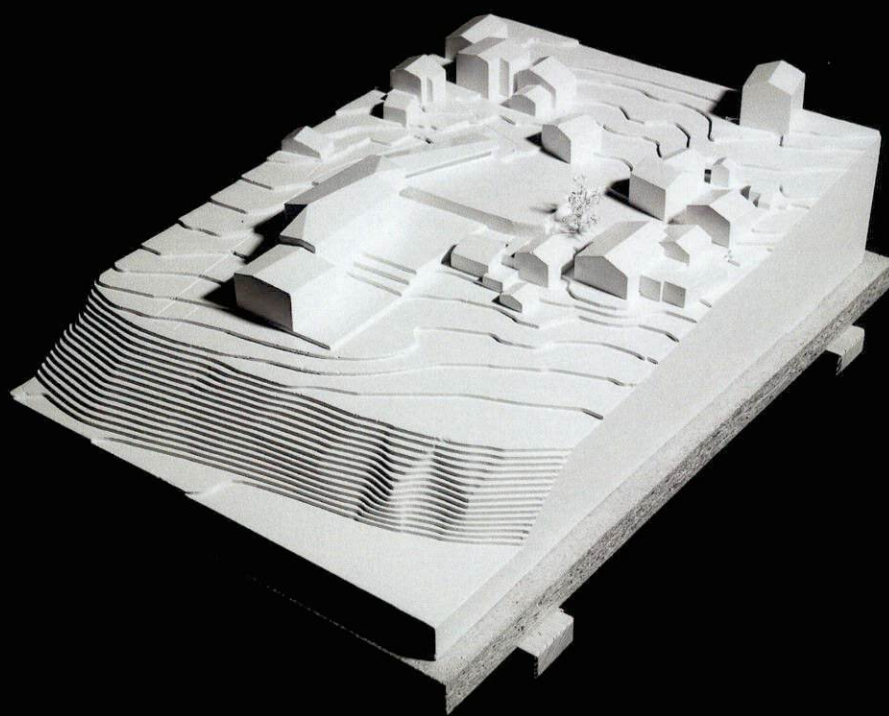


23 – «NONANTE»

Theven
Zürich, Suisse

Böer wulf – Cess Alessandro – Filippi Fabien – Sommer Katharina

1^{er} tour

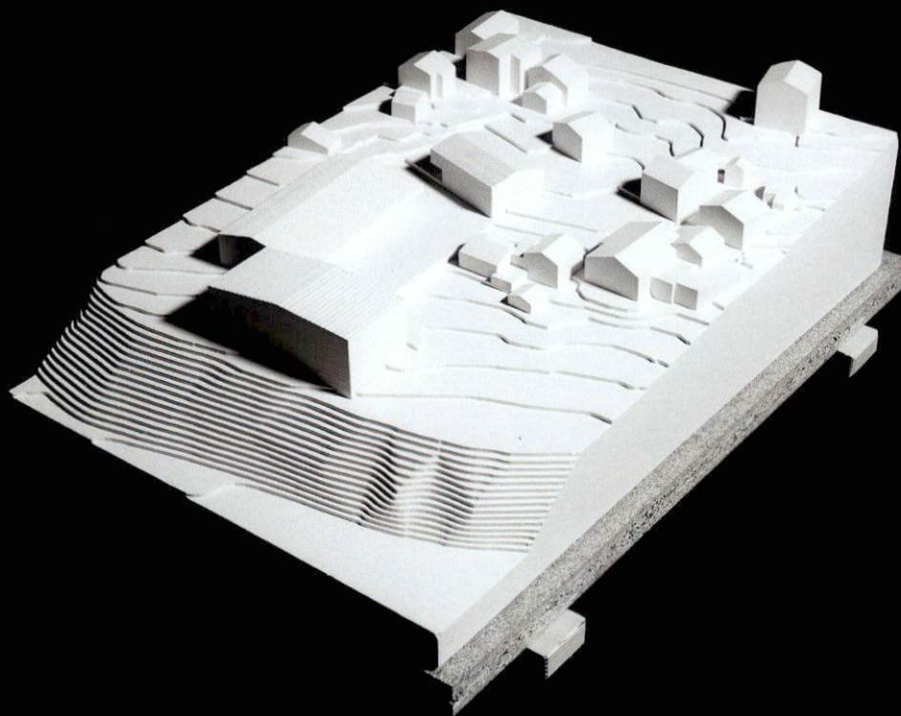


24 – VELÂDZE

Nicolas Yerly
Fribourg, Suisse
Nicolas yerly

2^e tour

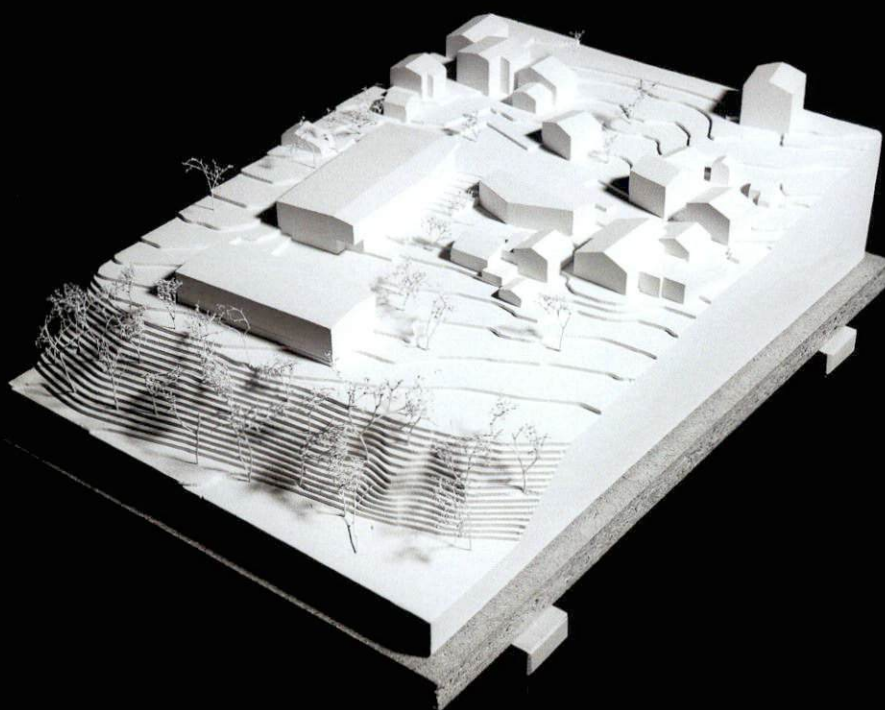
Maquettes



25 – ON Y VA

Gonzalo Martinez Marquez

Gonzalo Martinez Marquez – Fernando Tejero

2^e tour

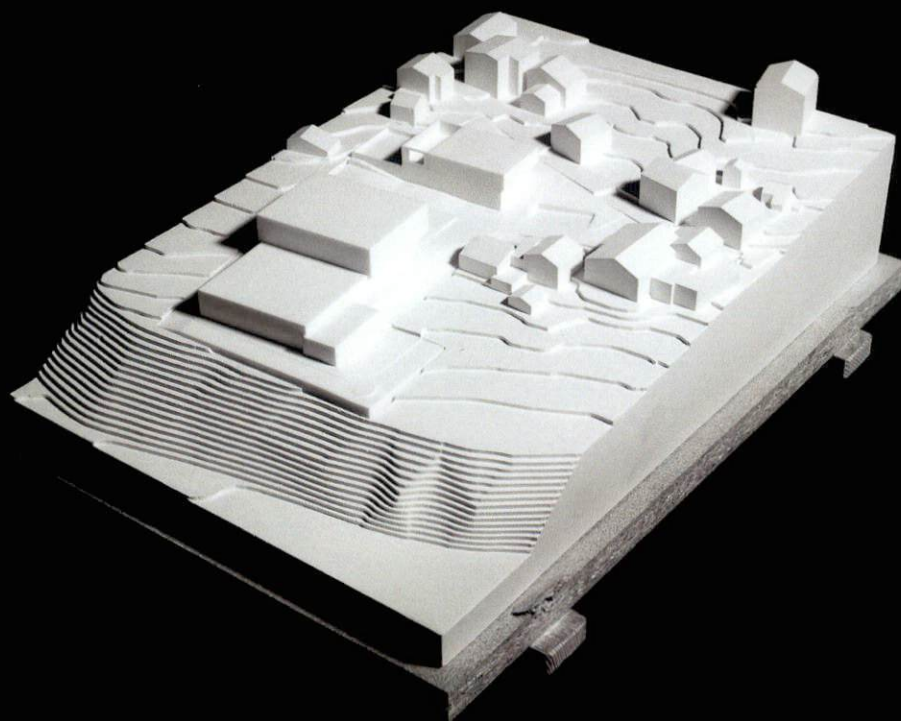
26 – OUAPEX

WMCA Architectes

Fribourg, Suisse

Walliser Claudio – Arzu Marco – Dick Melanie – Martins Bruno – Sartori Valerio

3^e tour

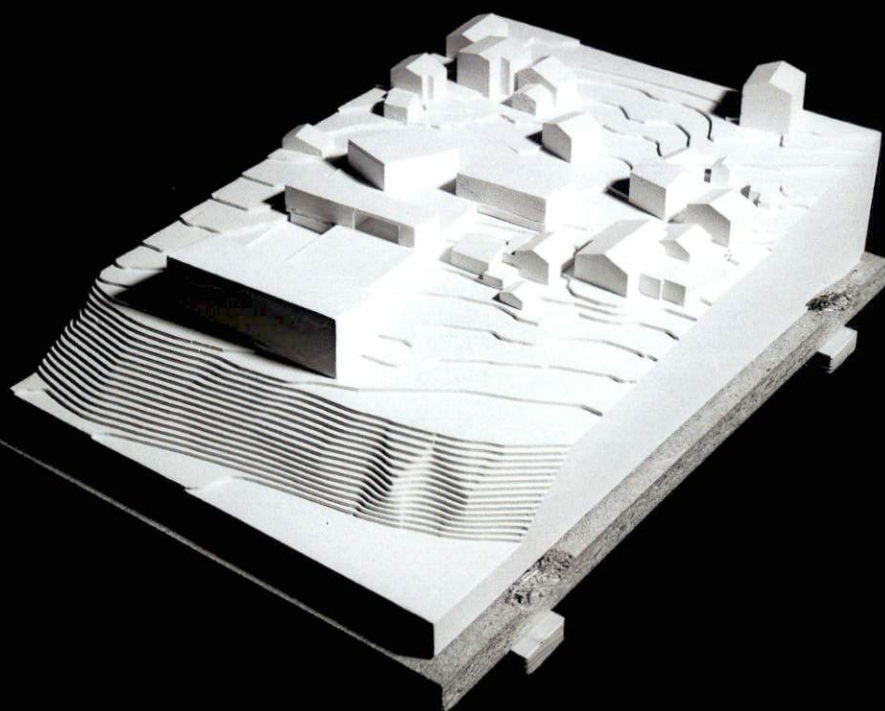


27 – SIC ET SIMPLICITER

ALN Atelier
Milan, Italie

Martinoli Nicola – Marco Masetti – Alberto Tomasini

1^{er} tour



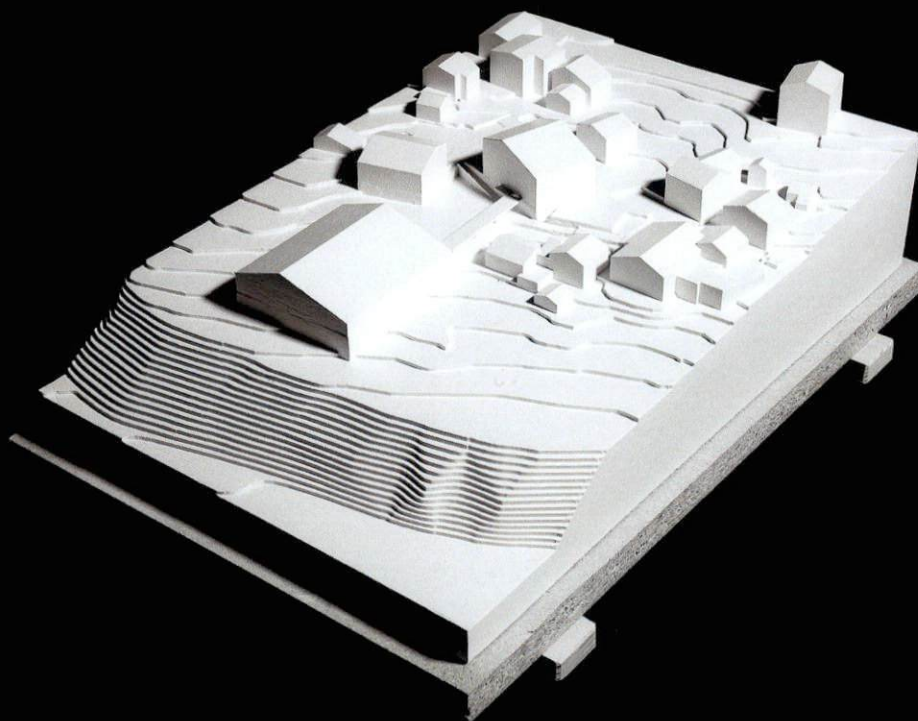
28 – FRANCOISE DOLTO

Krauss-Rihouey Architectes
Paris, France

Itamar Krauss – Ana Burdiel – Elena Santin

1^{er} tour

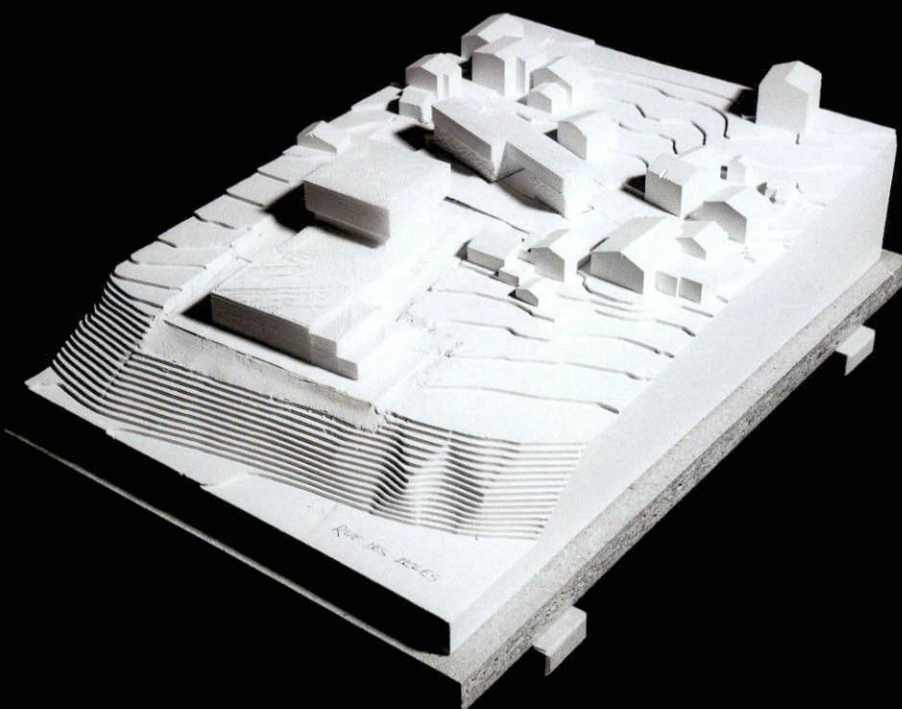
Maquettes

**29 – SOLEIL**

Architecte indépendant
Milan, Italie

Andrea Liverani – Enrico Molteni – Lorenzo Tamberi – Philipp Wuendrich

2^e tour

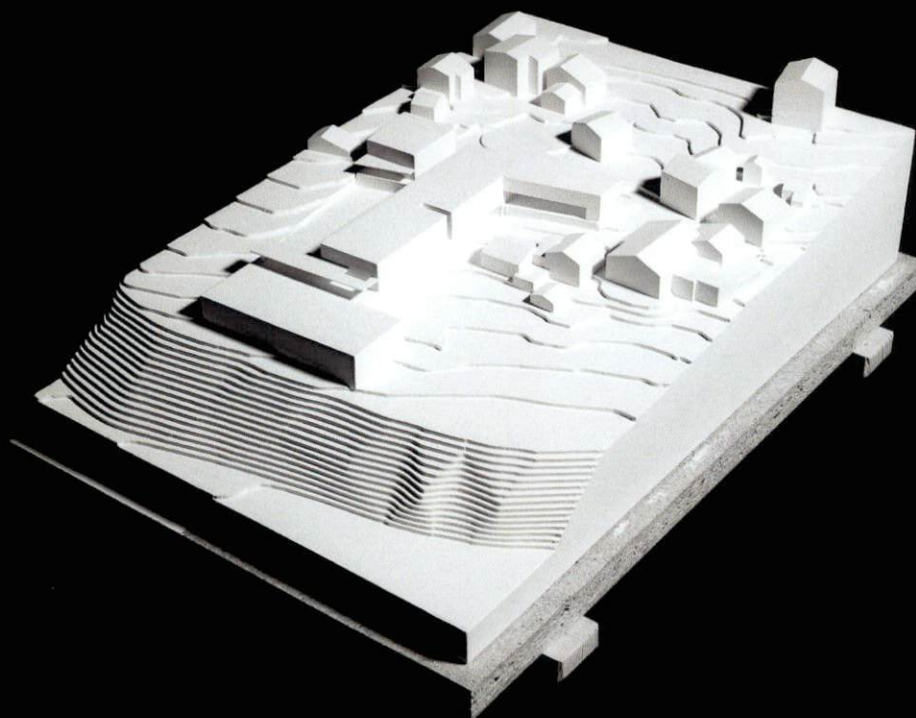
**30 – RUE DES ECOLES**

ADE SA
Genève, Suisse

Erwan Nasution – Adam Spehar – Salvatore Nola – Jasna Malesevic – Jelena Trujkanovic – Nevana Marinovski

1^{er} tour

Maquettes

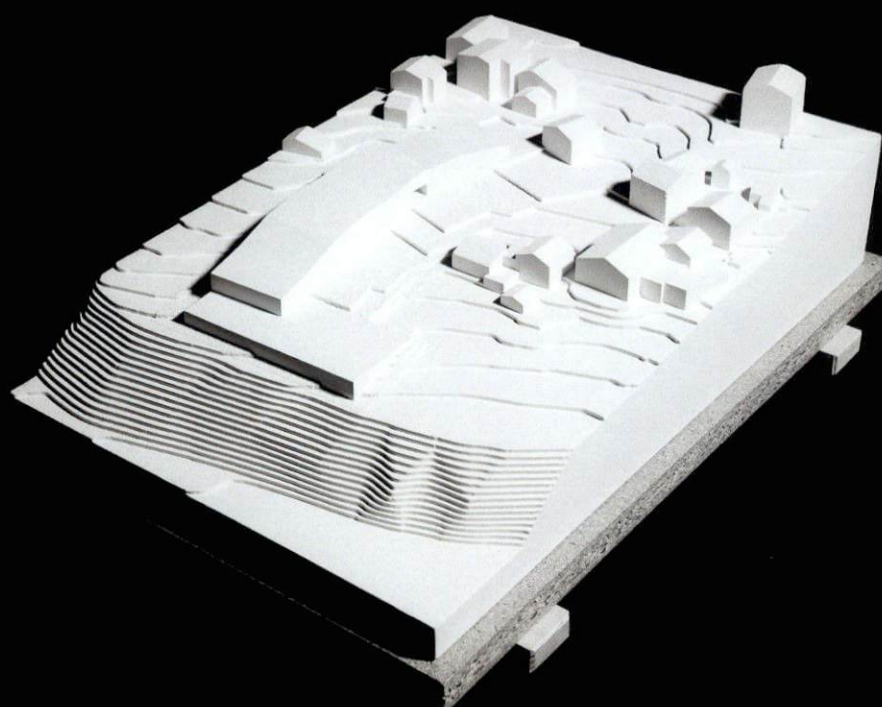


31 – Ecole, cœur de village

Laraqui Bringer Architecture
Paris, France

Laraqui Ilham – Bringer Marc – Langelin Clément

1^{er} tour

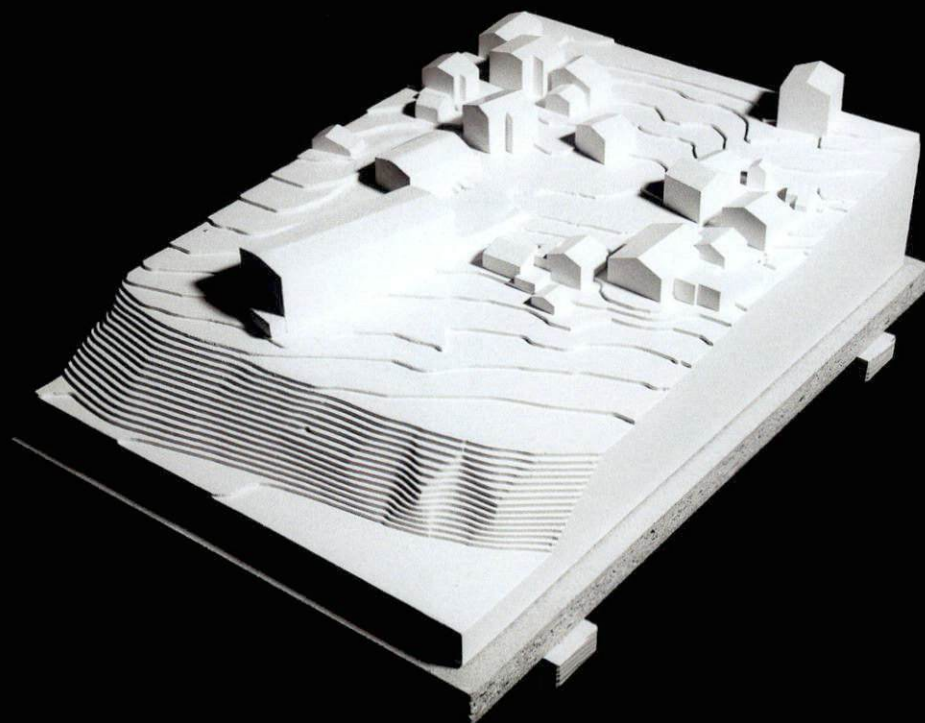


32 – BEZEL

Thomas Sponti
Genève, Suisse
Thomas Sponti

3^e tour

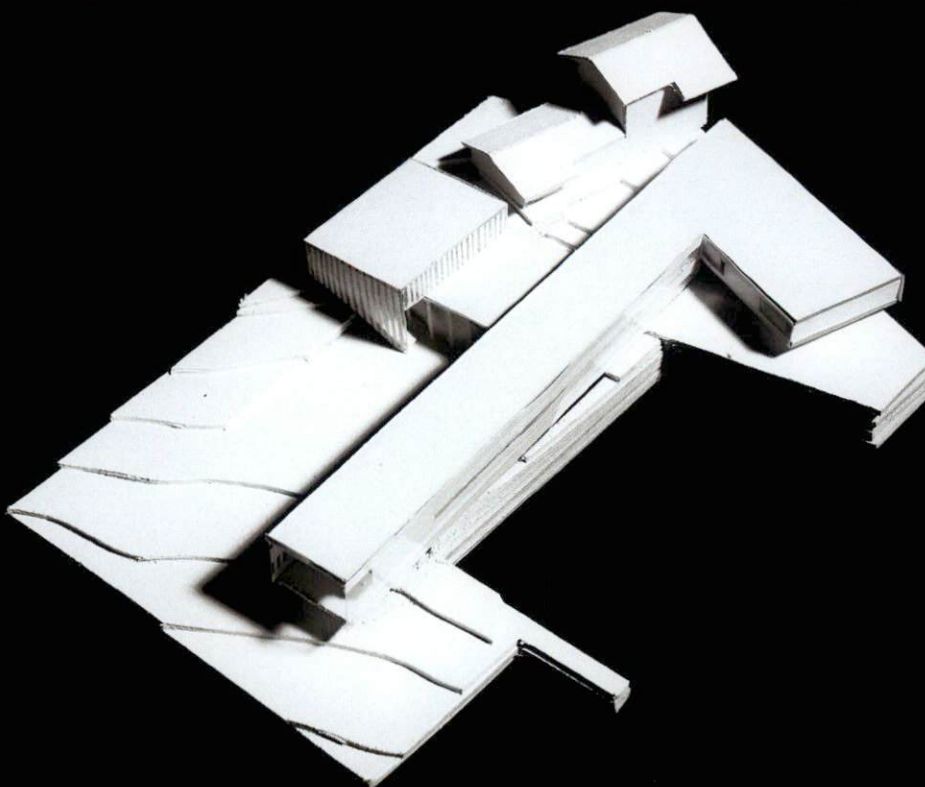
Maquettes

**33 – Ensemble**

Stendardo Menningen Architectes
Genève, Suisse

Menningen Adrien – Stendardo Daniele

1^{er} tour

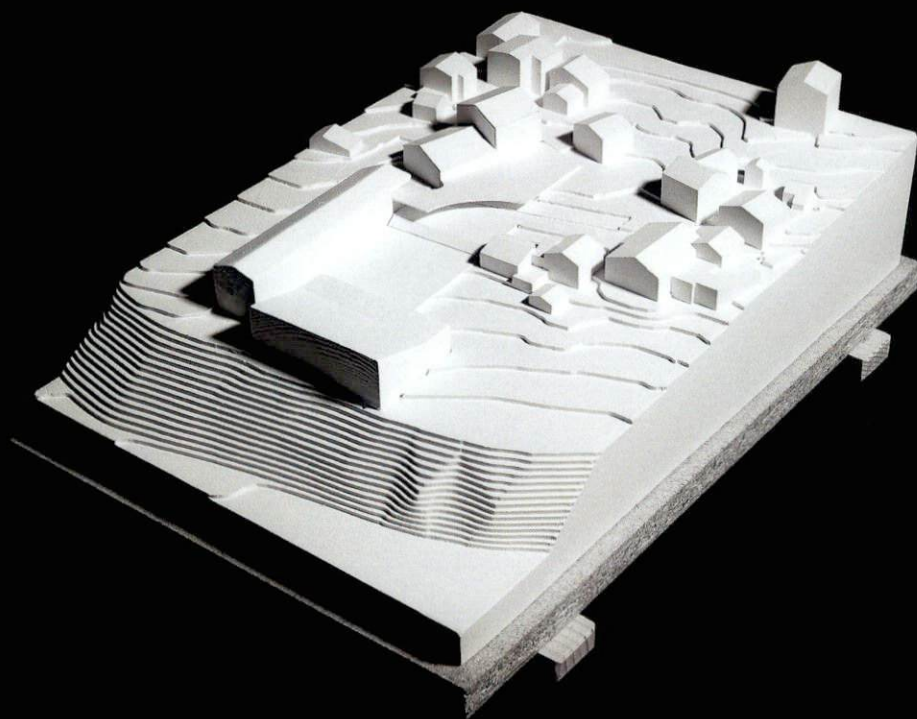
**34 – ECOLE/ PAYSAGE**

SARL Antoinre Cosson Architectures
France

Antoine Cosson – Sawqak Barbara – Messager Alban – Diehl Baptiste

1^{er} tour

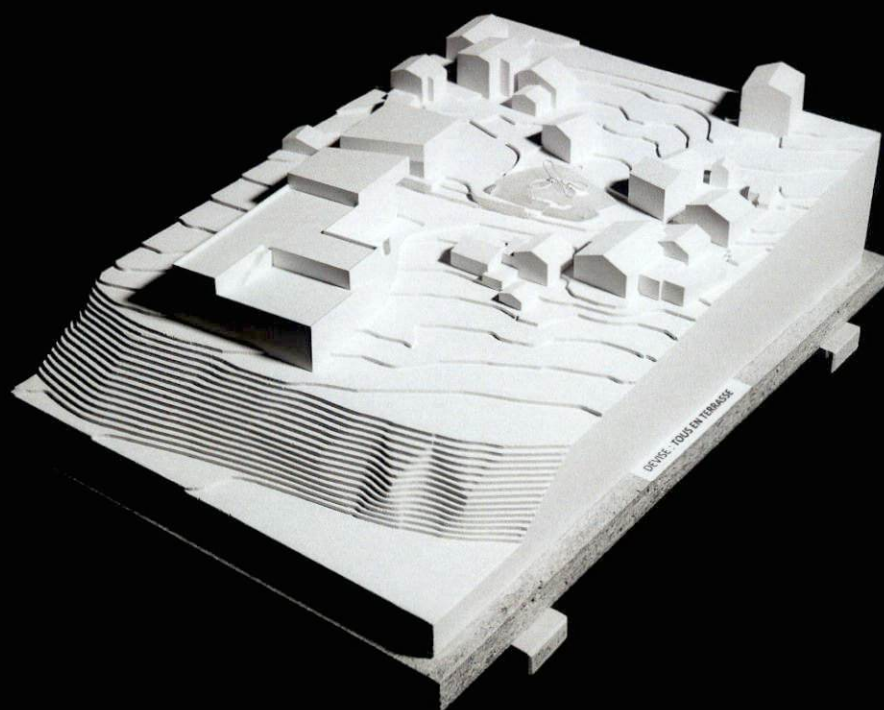
Maquettes

**35 – CONTINUE**

AC. Architecture
Villars, Suisse

Manuel Bello – Joan Ramon Pasarets – Sergi Gorgia

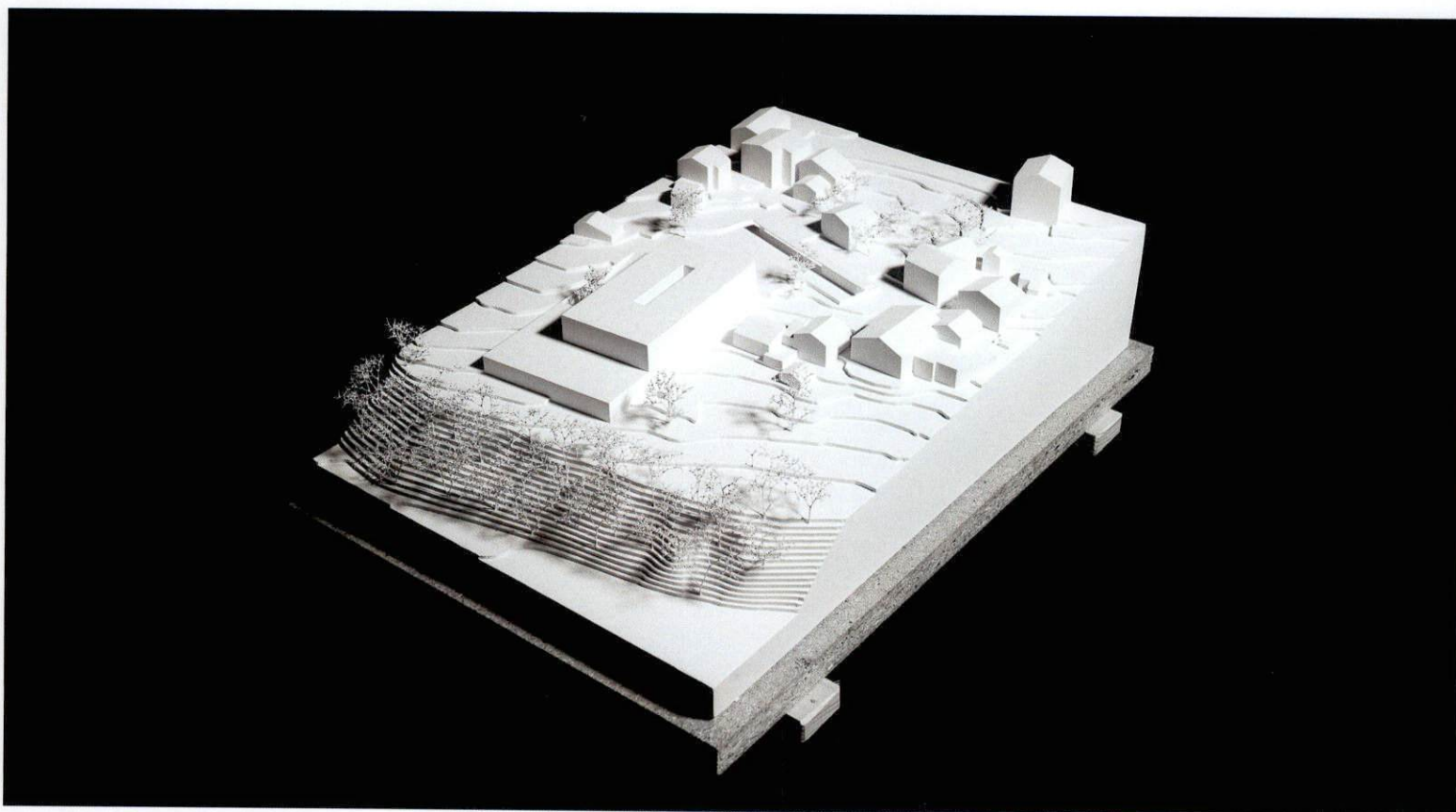
1er tour

**36 – TOUS EN TERRASSE**

Architecture Christian KennerKnecht
Berlin, Allemagne

KennerKnecht Christian

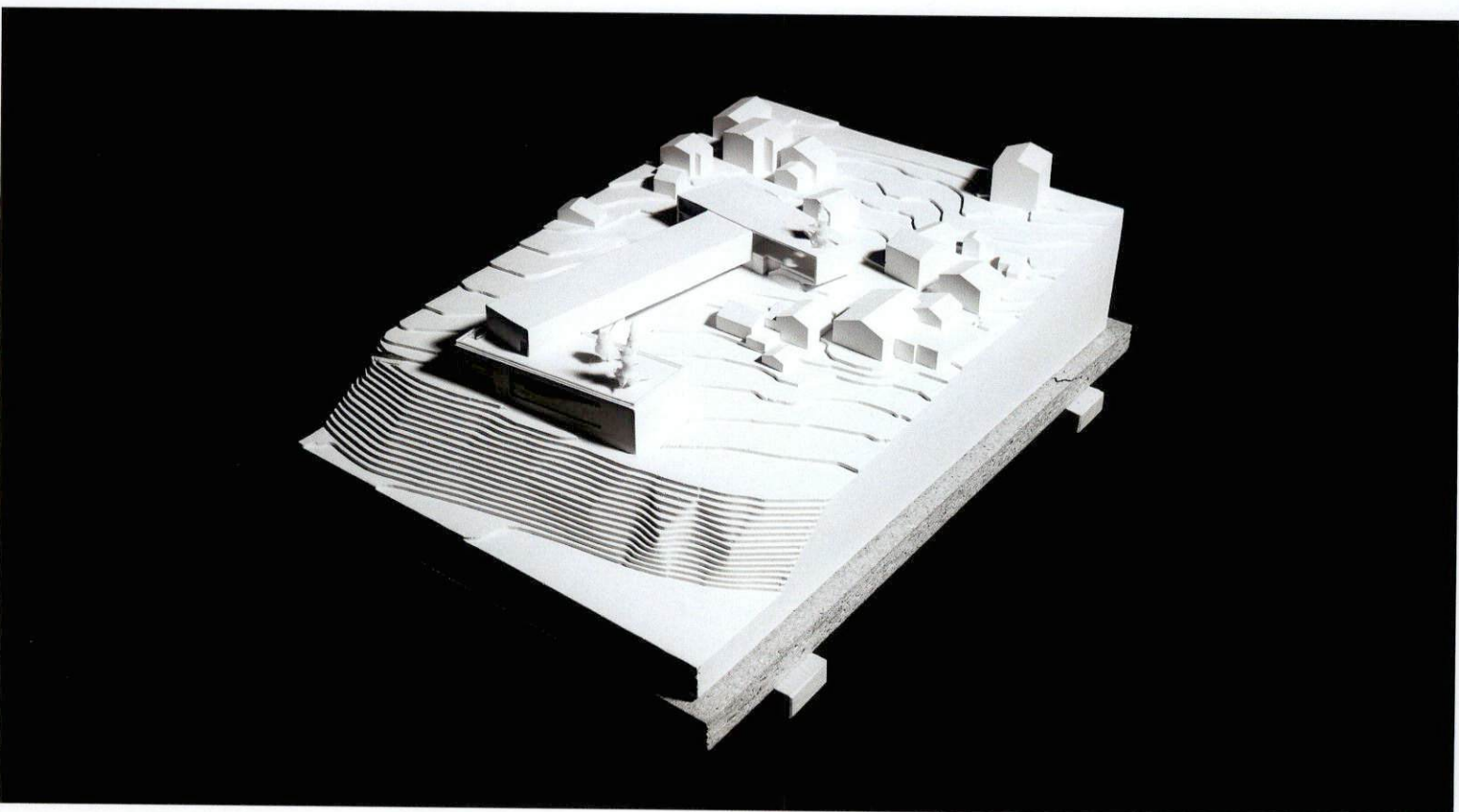
1er tour



37 – Sur les bancs...

Meyer Architecte
Carouge, Suisse

Philippe Meyer – Juan Hernandez – Joao medeiros

2^e tour

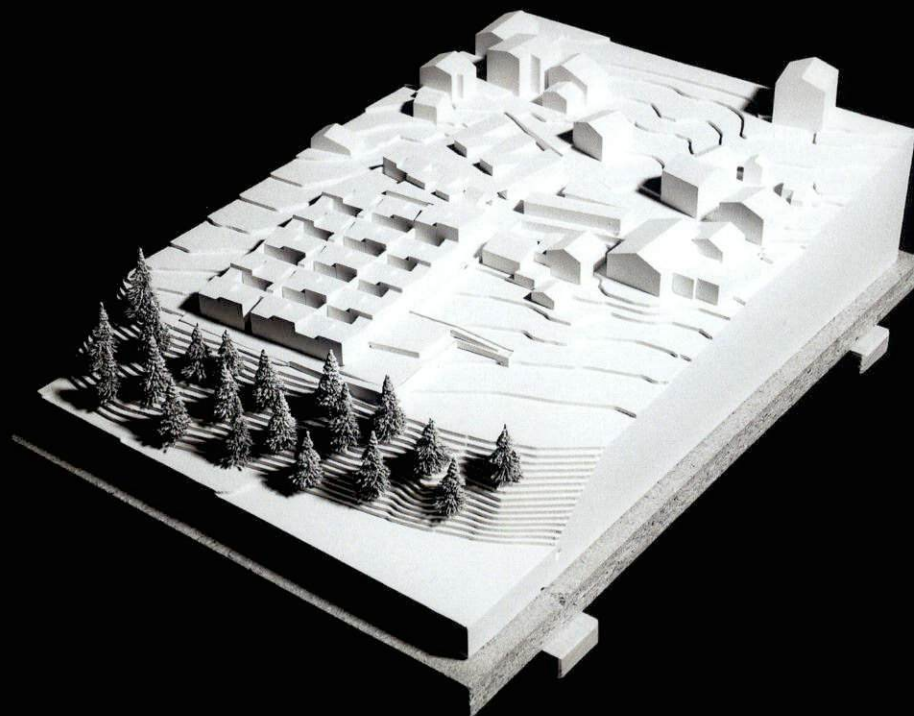
38 – TRIBECA

ARP
Verbier, Suisse

Picchio Riccardo – Federico Cigetti – Stefano Maziucci – Lorenzo Breschi – Frederica Fanali

1^{er} tour

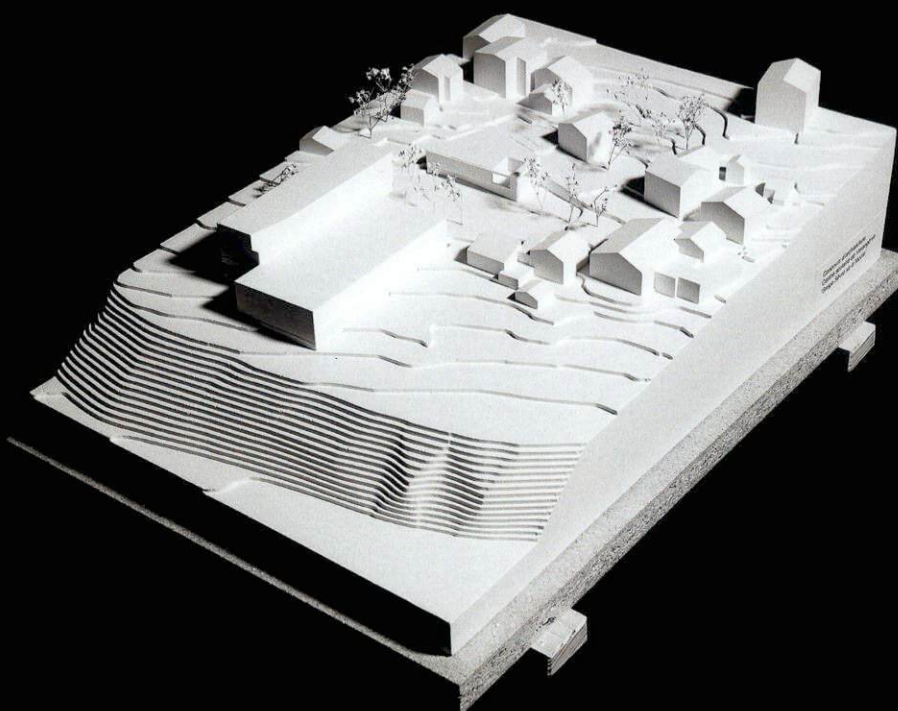
Maquettes



39 – Accent grave, accent aigu

Espinosa Moreno Arquitectos
Madrid, Espagne

Marie-Clair Schrammek – Ana Espinosa García-Valdecasas – Alvaro Moreno Hernandez – Maria Espinosa Garcia.Valdecasa

2^e tour

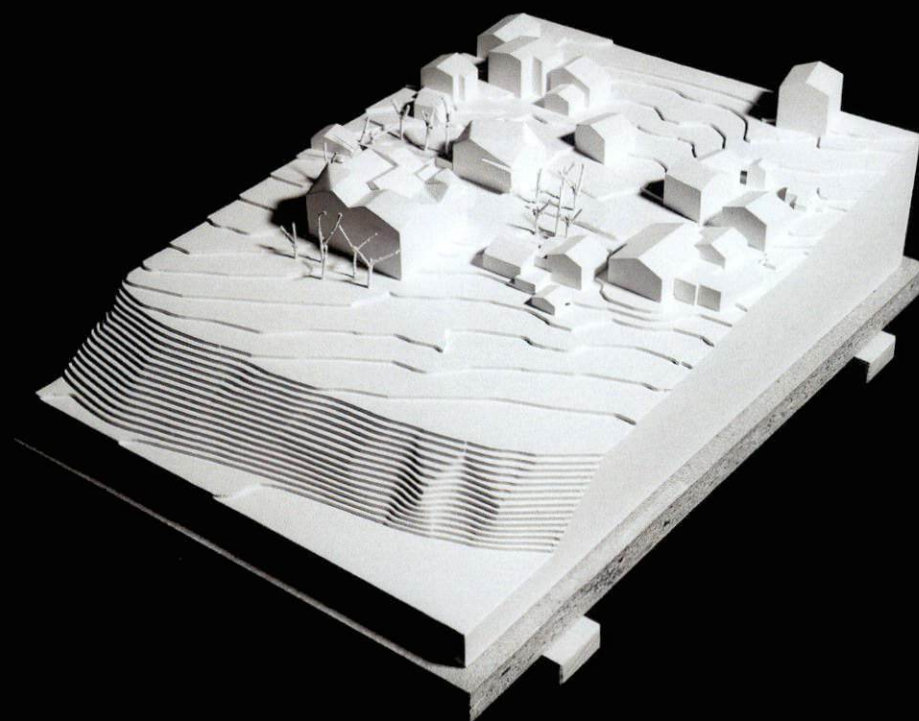
40 – Serge sèvre va à l'école

Ludens Prandi Vescovini Architetti
Reggio Emilia, Italie

Vescovini Andrea – Prandi annamaria

2^e tour

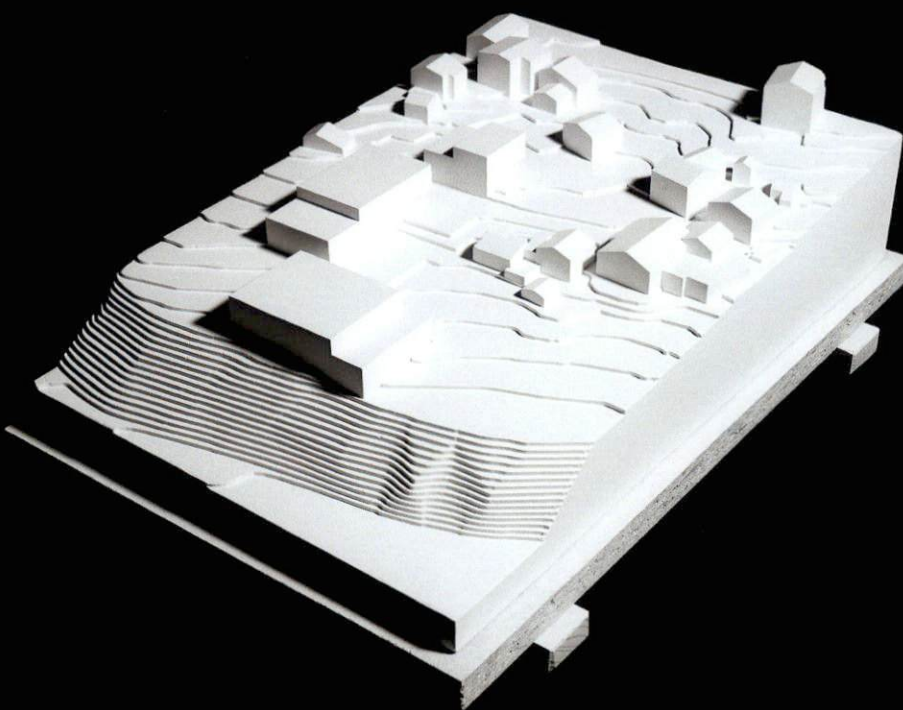
Maquettes

**41 – NEVERLAND**

Studio Ariu + Vallino Architetti AS
Varazze, Italie

Vincenzo Ariu – Patrick Giromini – Davide Ciauna

1^{er} tour

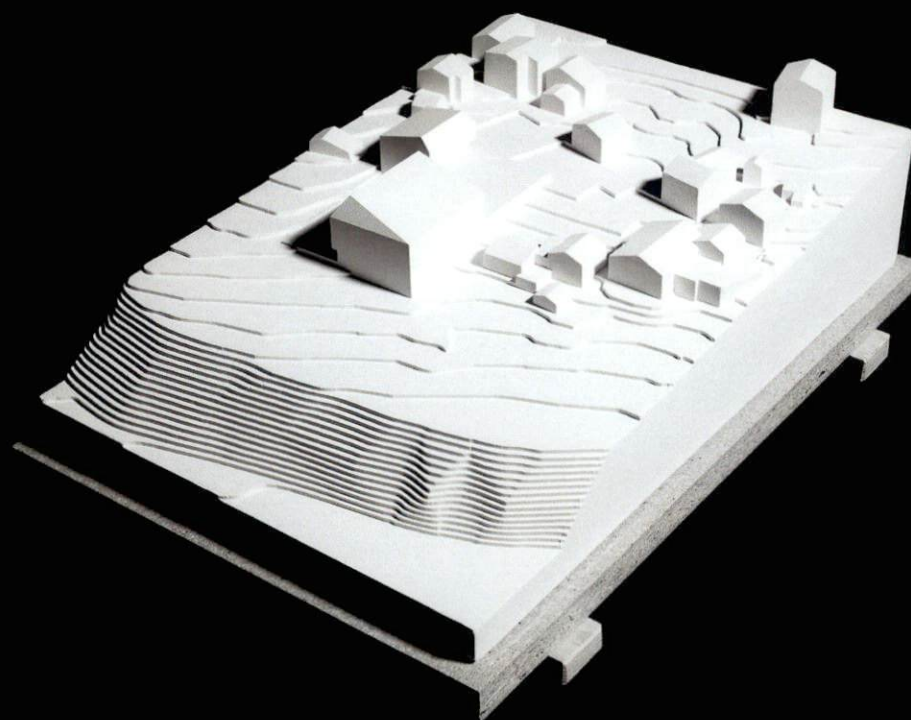
**42 – CRESCENDO**

Fres Architectes
Genève, Suisse

Laurent Cravier – Sarah Del'osa – Kilian Roland – Teresa Diaz – Hadrien de Riemaecrer

3^e tour

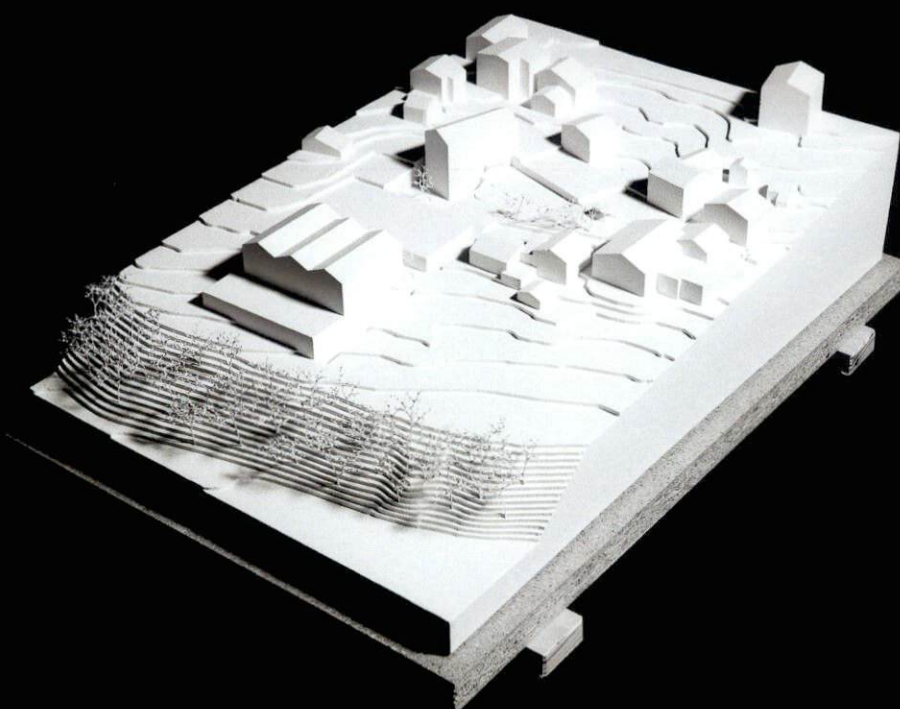
Maquettes

**43 – Laurel et Hardy**

Andreas Heierle Atelier
Luzern, Suisse

Andreas Heierle – Daniel wili – Zeljko Savic

1er tour

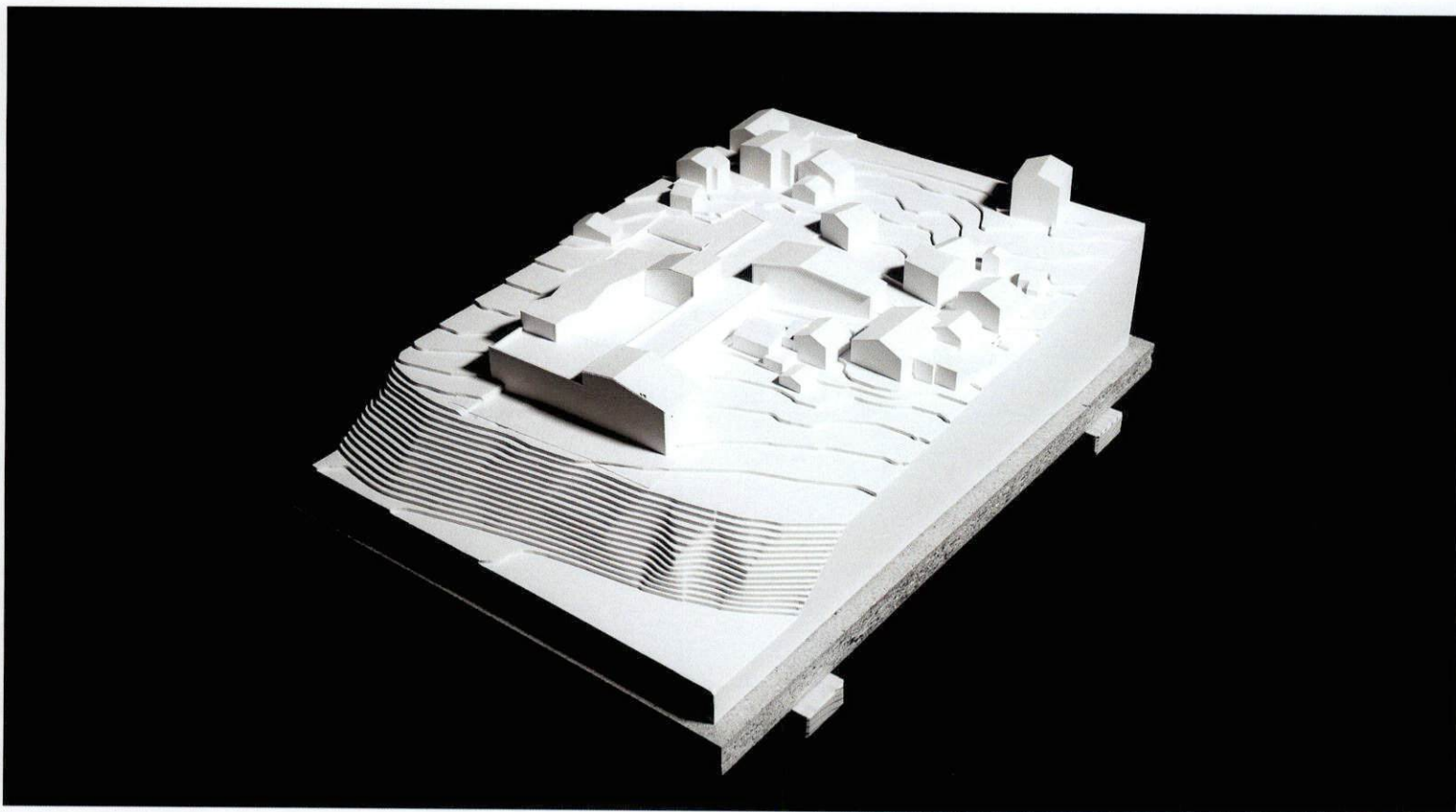
**44 – Attendez-moi**

Kruger et Kazan Sàrl
Lausanne, Suisse

Kazan Ziad – Cermakova Tereza – Te Tearanel – Kazan Sausan

1er tour

Maquettes

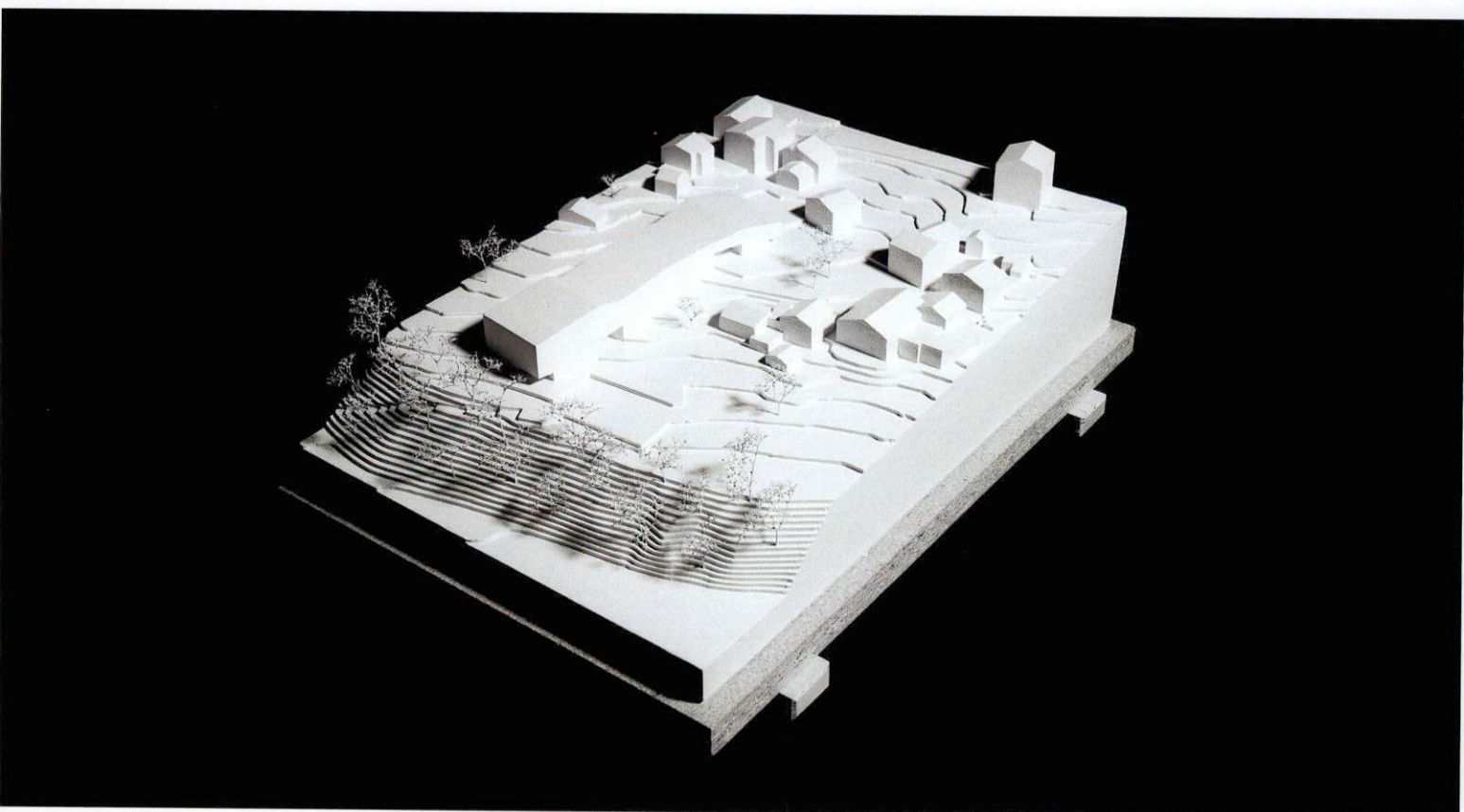


45 – 1,2,3... SOLEIL !

Henri Bienaimé
Paris, France

Henri Bienaimé – Ugo Sirvin

1^{er} tour

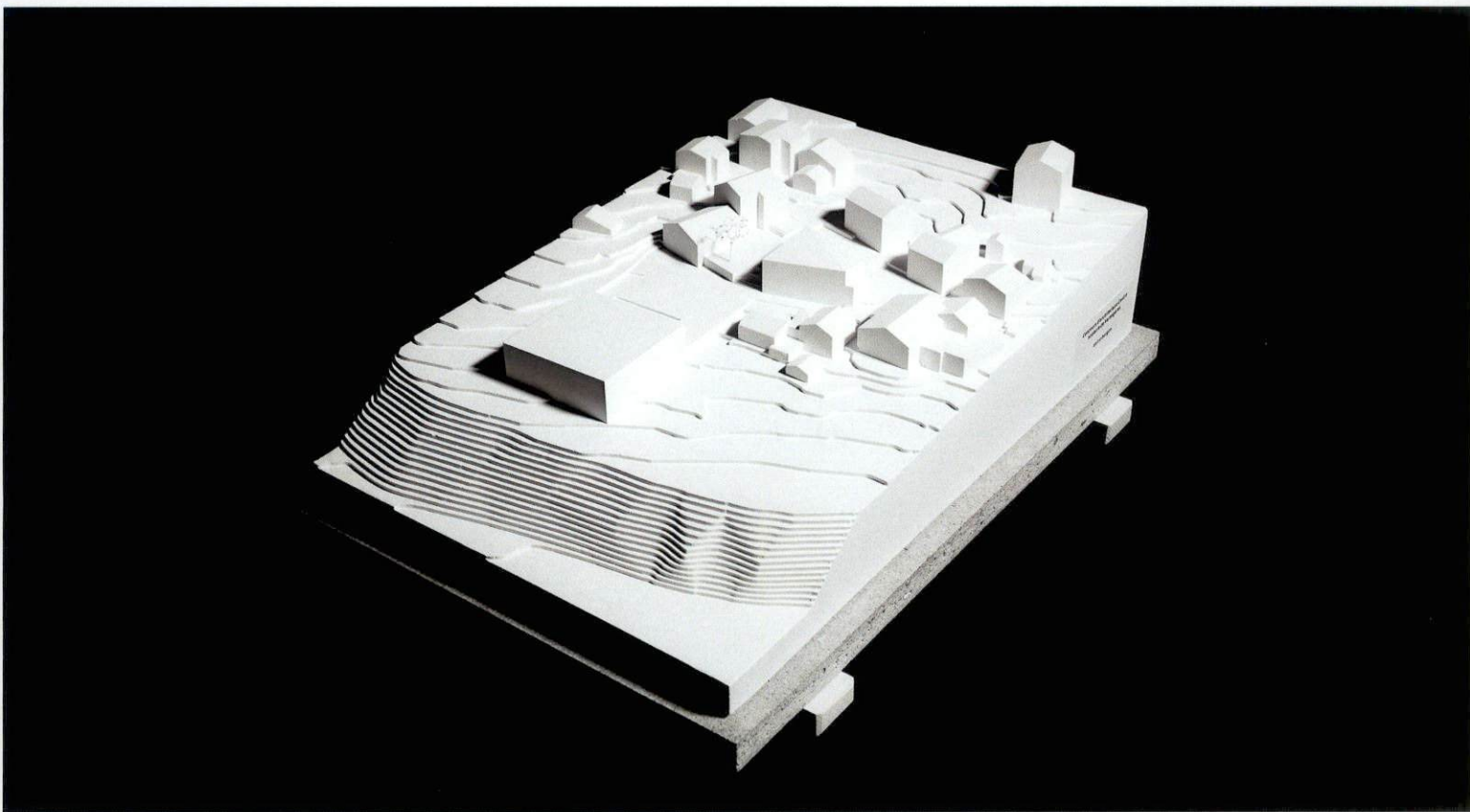


46 – MAURICE

Atelier IT
Martigny, Suisse

Martin Latham – Nicolas coutaz

3^e tour

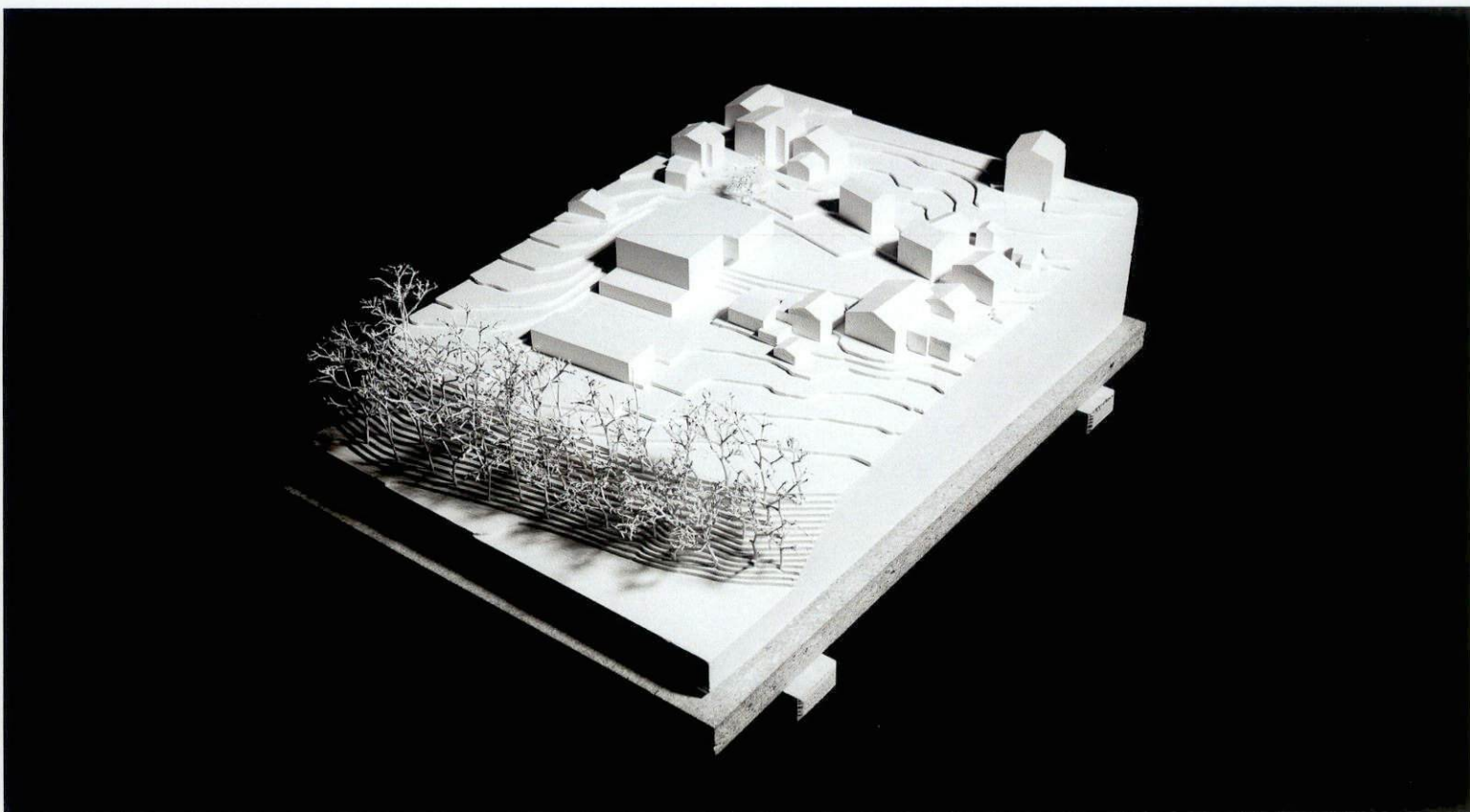


47 - EXTRA BURGOS

Actescollectifs
Sierre, Suisse

Cédric Bonvin - Thomas Friberg - Pierre-Antoine Massoroy - Ambroise Bonvin - Claudia Bevrissoy - Laura Sparicio

3^e tour



48 - RUBIK'S CUBE

Cittolin et Polli
Martigny, Suisse

Pedro Cardoso - Jonas Krekic - Merrill Carnier - Stefano Cittolin

2^e tour

Maquettes



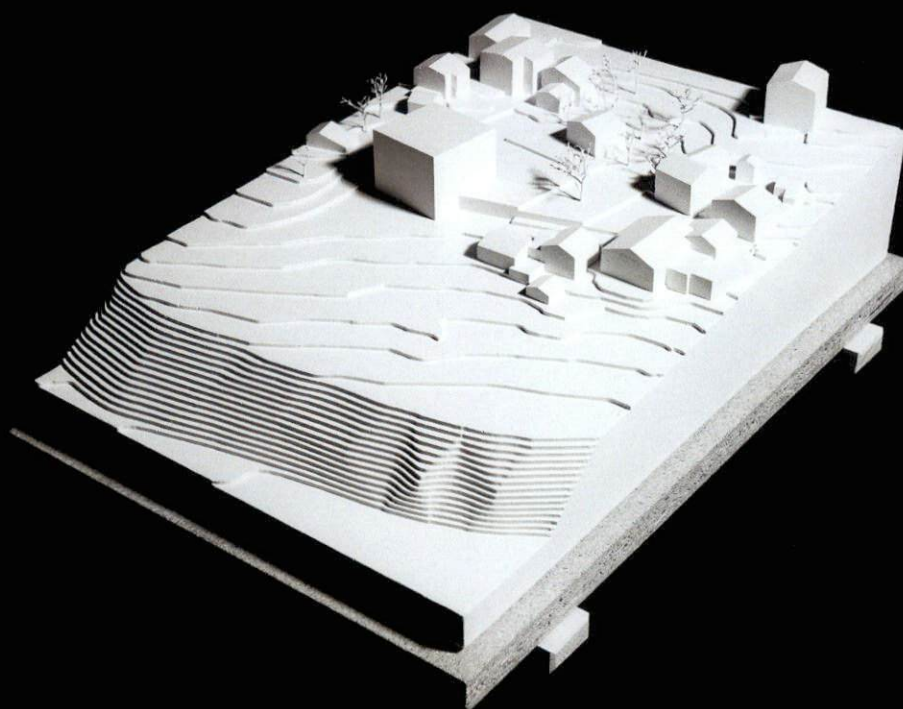
49 – PAPILLON

Atelier d'architecture Christophe Corthay
Verbier, Suisse

Corthay Christophe – Campestre Florent – Lesma Alessandra

1^{er} tour

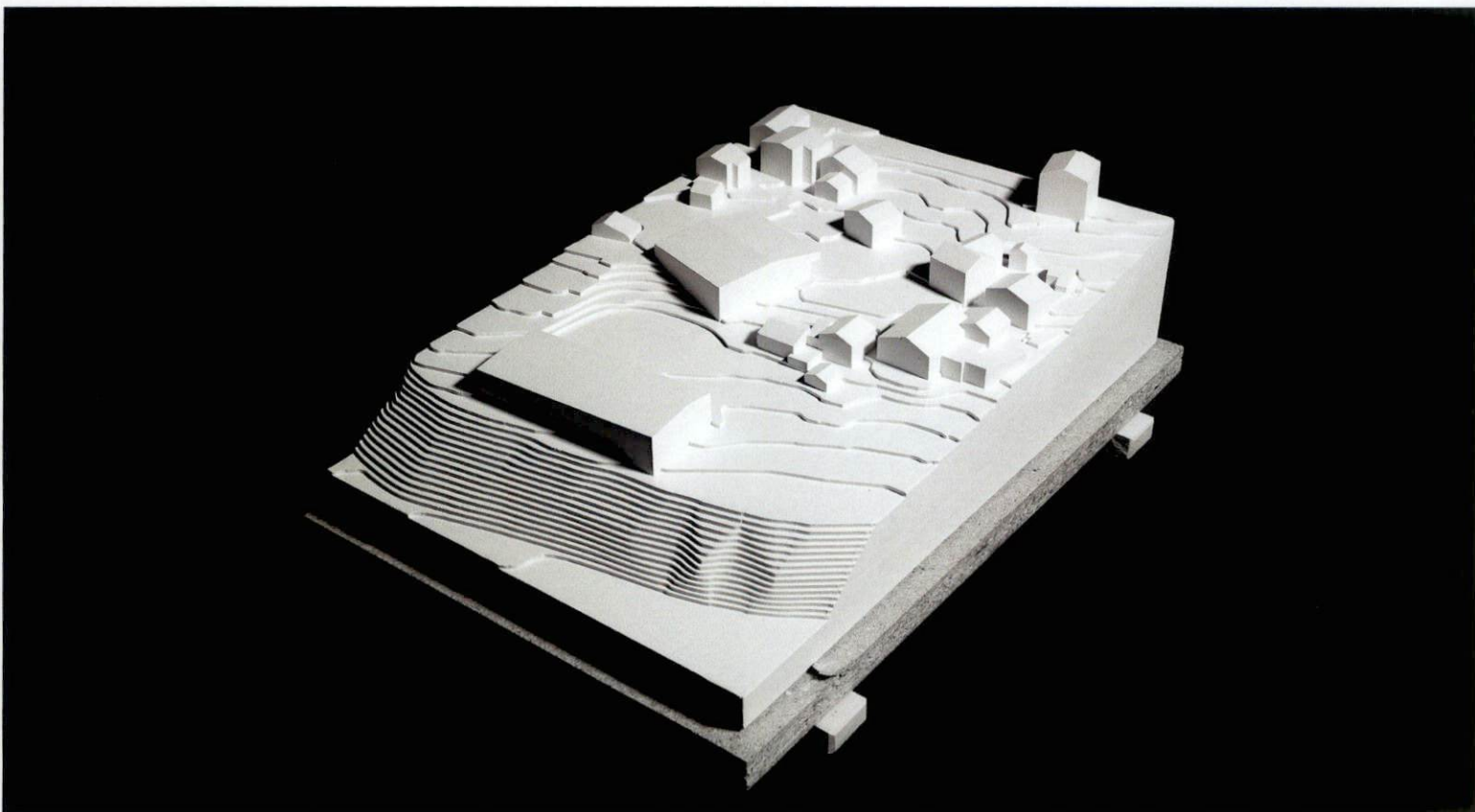
2^E PRIX



50 – Nid du savoir

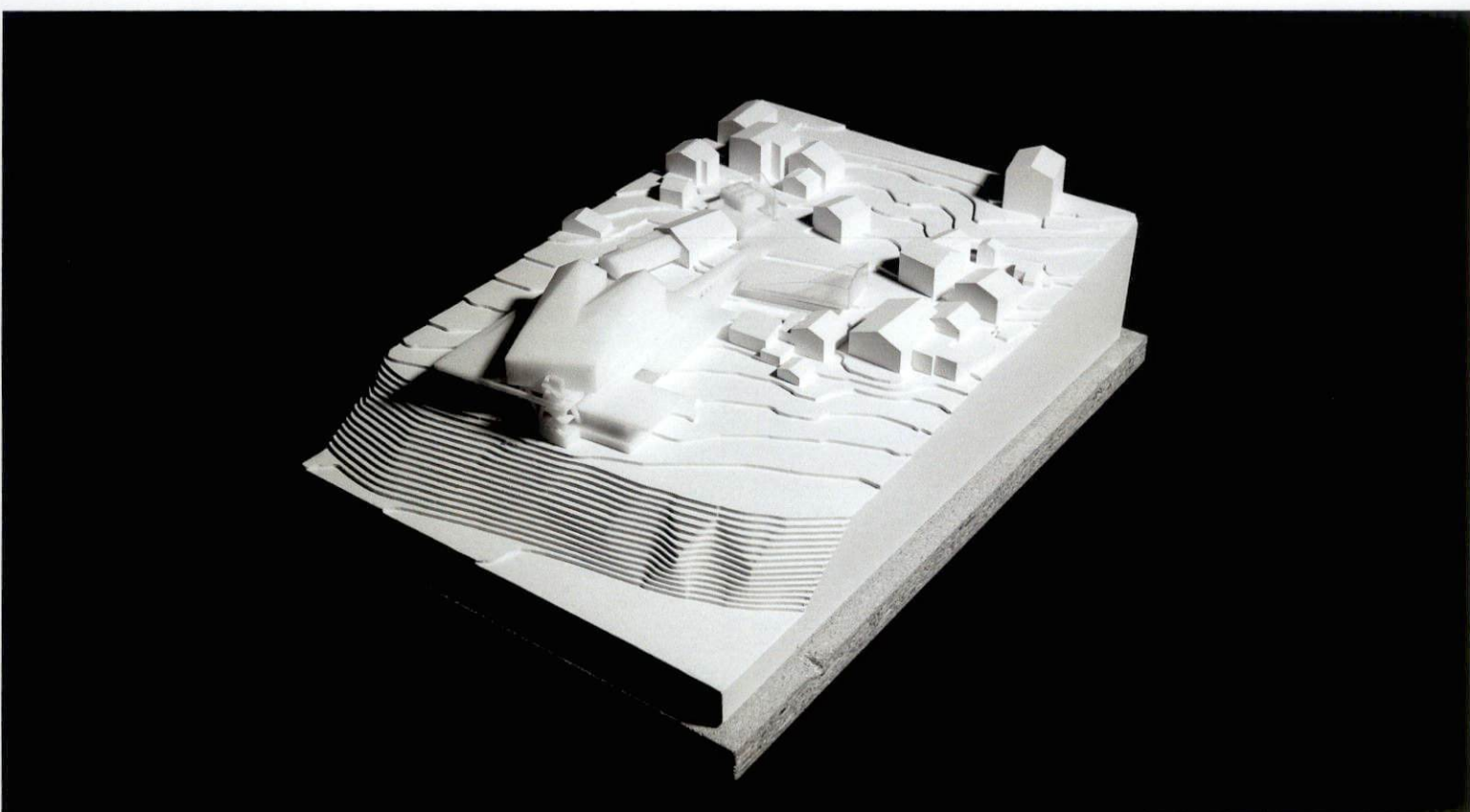
Meyer François Architecture
Sion, Suisse

François Meyer – Nicolas Sedlatchek – Michael Cuex – Enrique Rojo



51 – Fonce Alfonse

HMA Architecte
Verbier, Suisse
Hugues Michaud

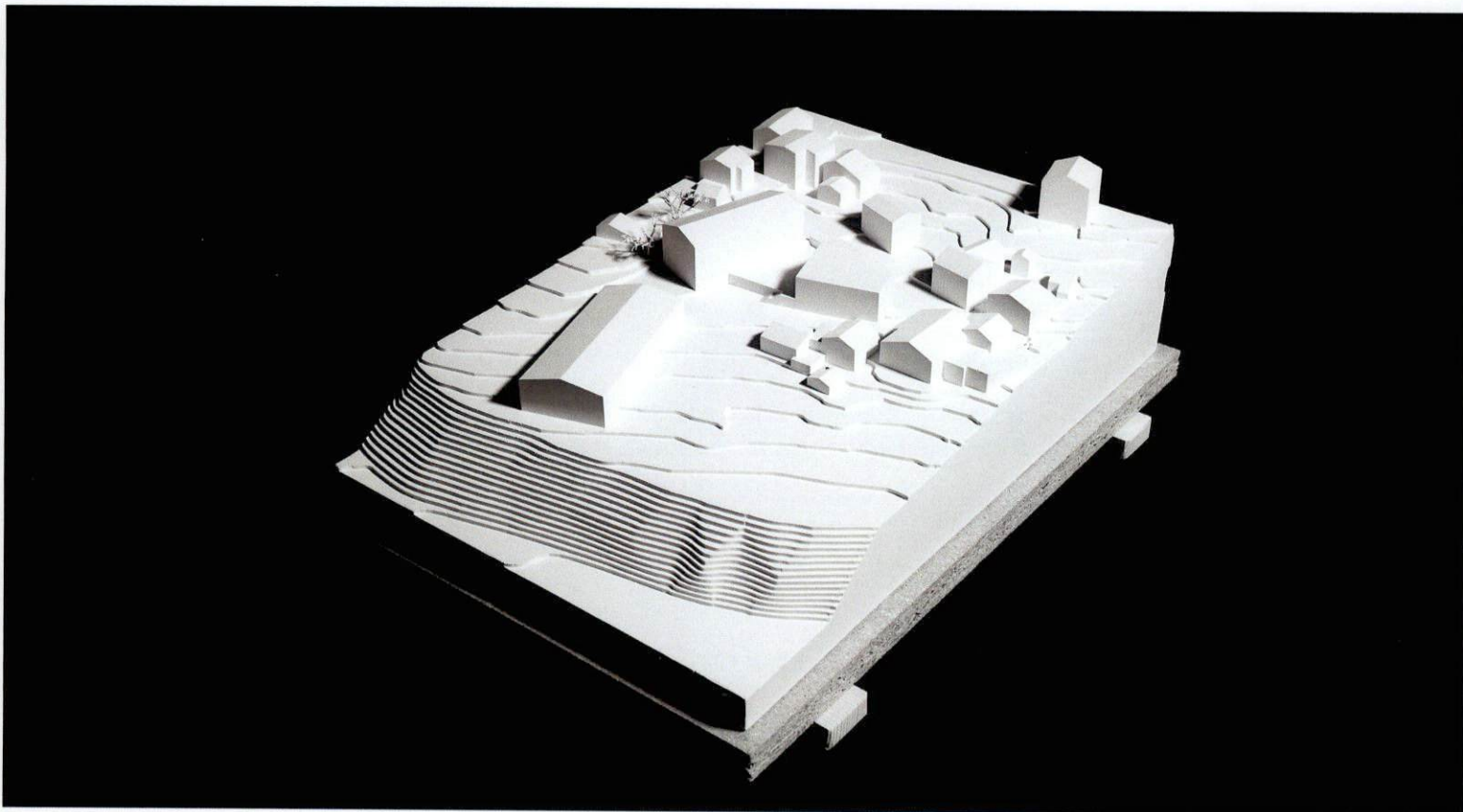
1^{er} tour

52 – IMAGINERIA

Architecte Alessandro D'Onofrio
Rome, Italie
Alessandro D'Onofrio

1^{er} tour

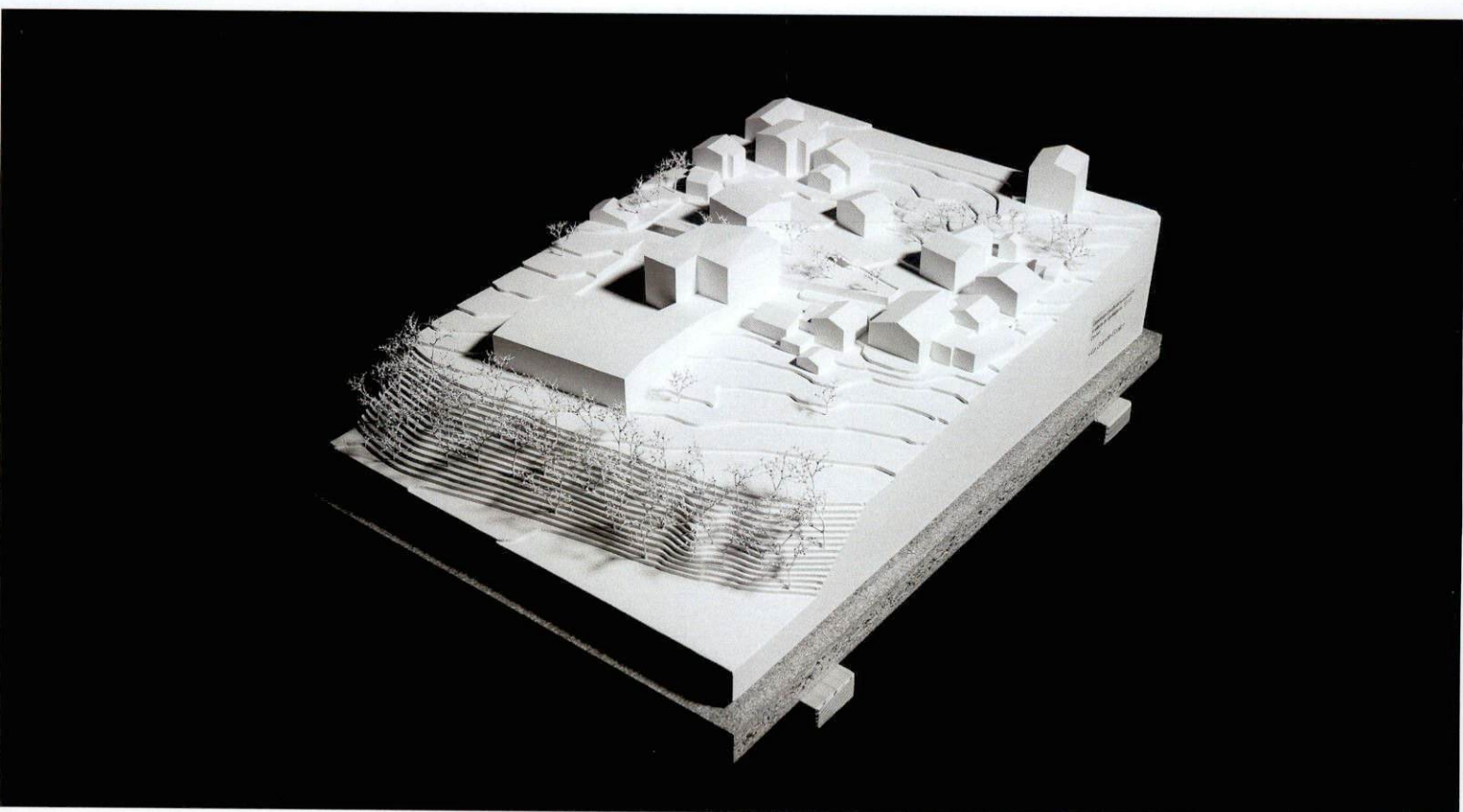
Maquettes

**53 – La Colombe**

atIB-atelier Léonard Bender
Martigny, Suisse

Léonard Bender – Barbara Henk – Denis Dorsaz – Telma Martins

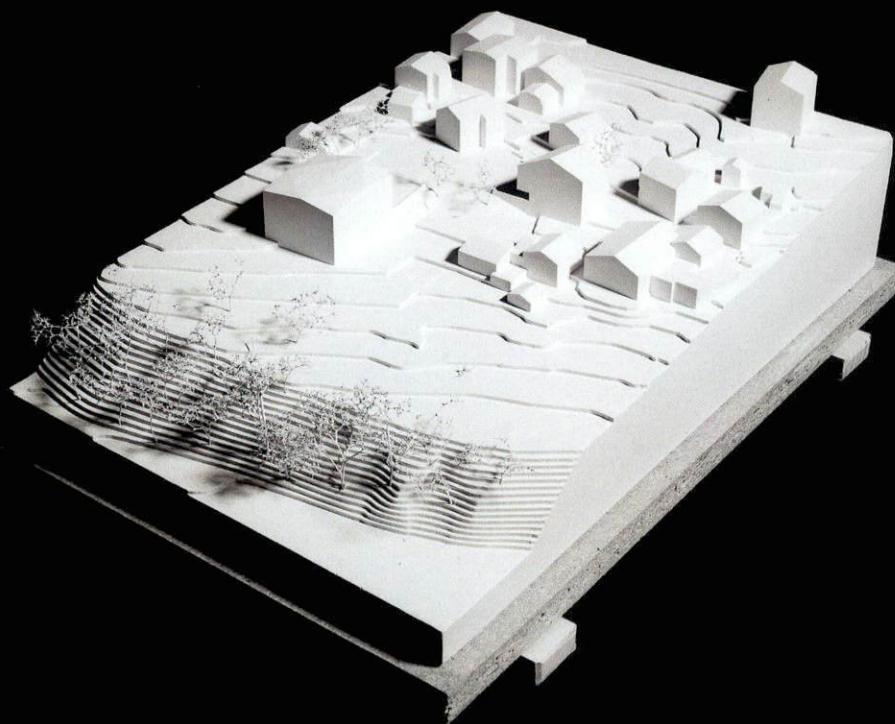
1^{er} tour

**54 – LA GRANDE ECOLE**

Rapin Saiz Architectes
Vevey, Suisse

Vincent Rapin – Zemou Jaouida – Vidal Bruno – Tréchet Camille

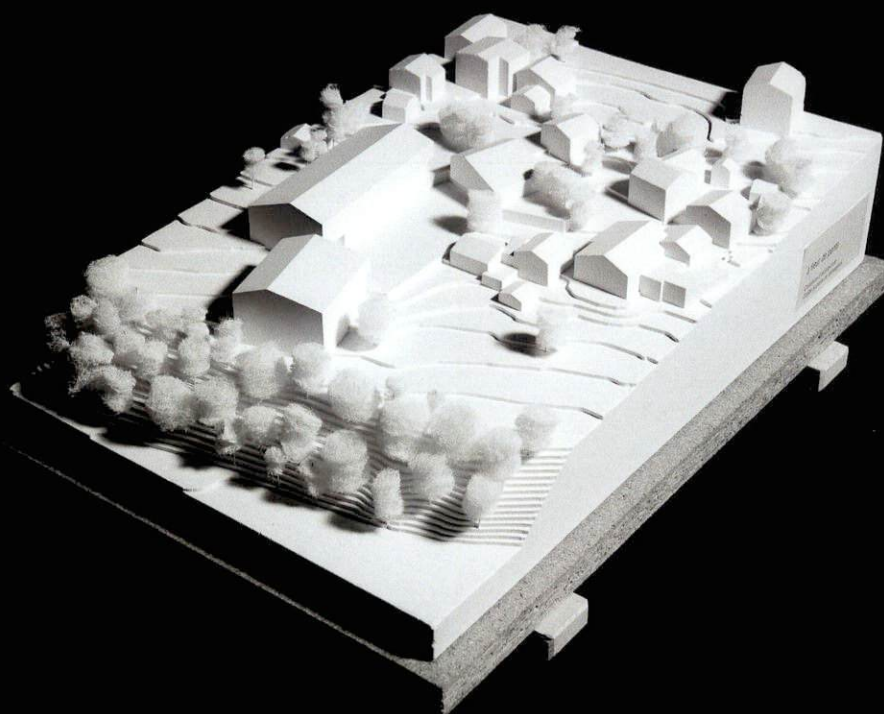
2^e tour

4^E PRIX**55 - 13 en vert ?**

EPONYM

Lausanne, Suisse

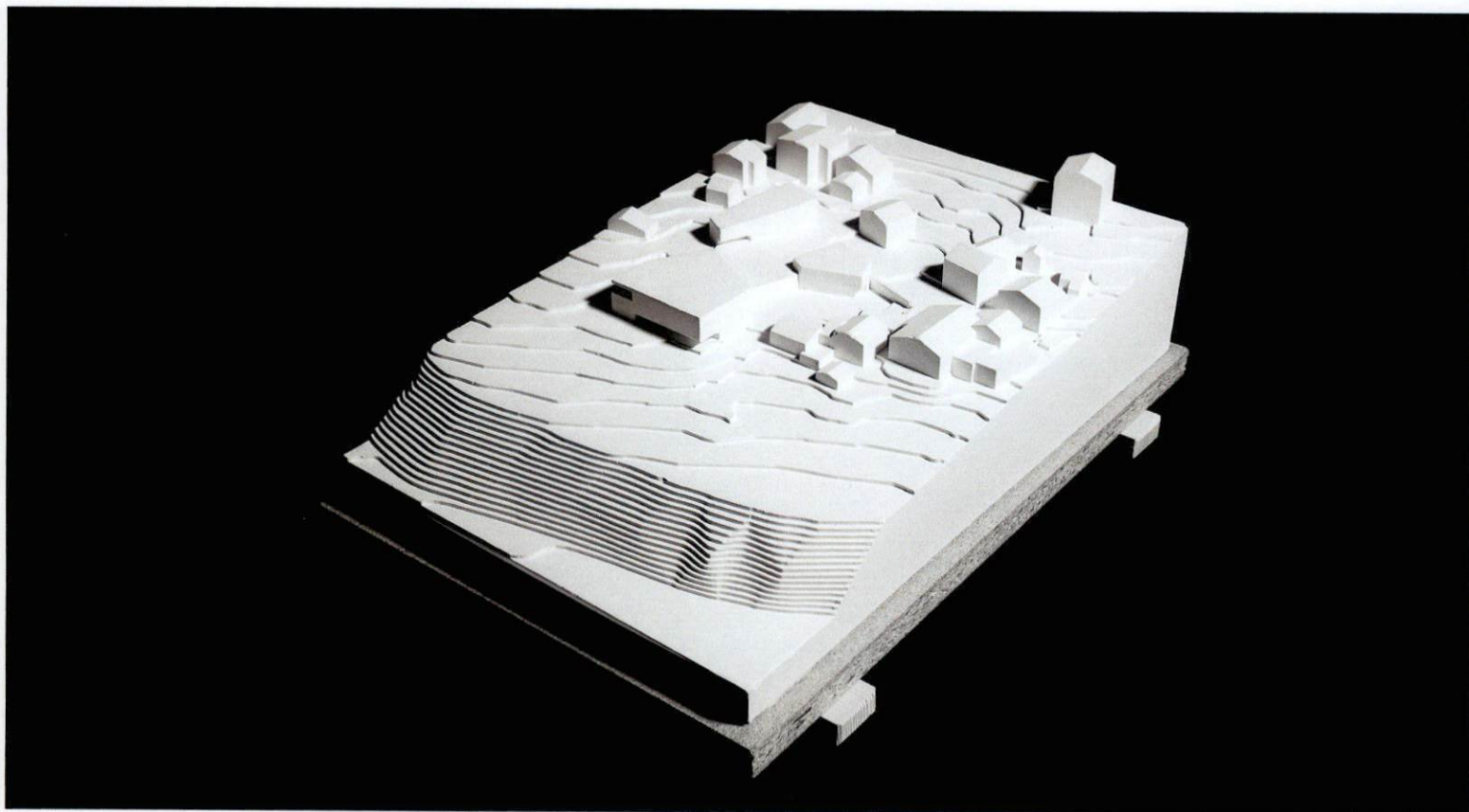
Cédric Bongard - Liaudat Steve - Bongard Cédric

**56 - A Fleur de Pente**Collectifs d'indépendants
Lausanne, Suisse

Wynd van der Woude - Albert Rubio - Antoni Riba Calí - Adria Cuadrat - Pere Buil Castells - Alexandre Noël - Vincent Lucas

1^{er} tour

Maquettes

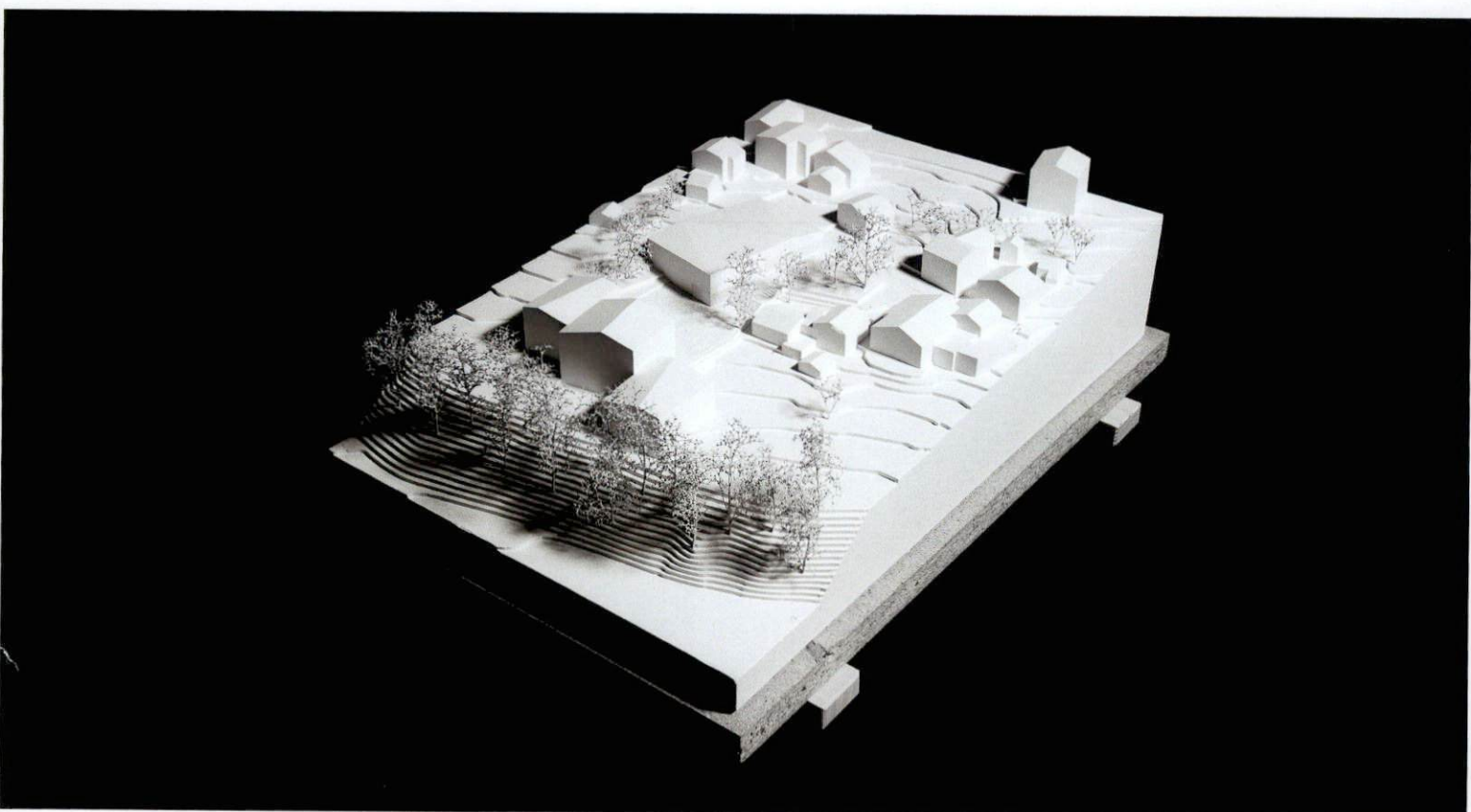


57 – LES CAHIERS AU FEU...

Schmid et Jimenez Architectes Sàrl
Nax, Suisse

Emilie Schmid – Amélia Jimenet – Teresa Ferreira

2^e tour



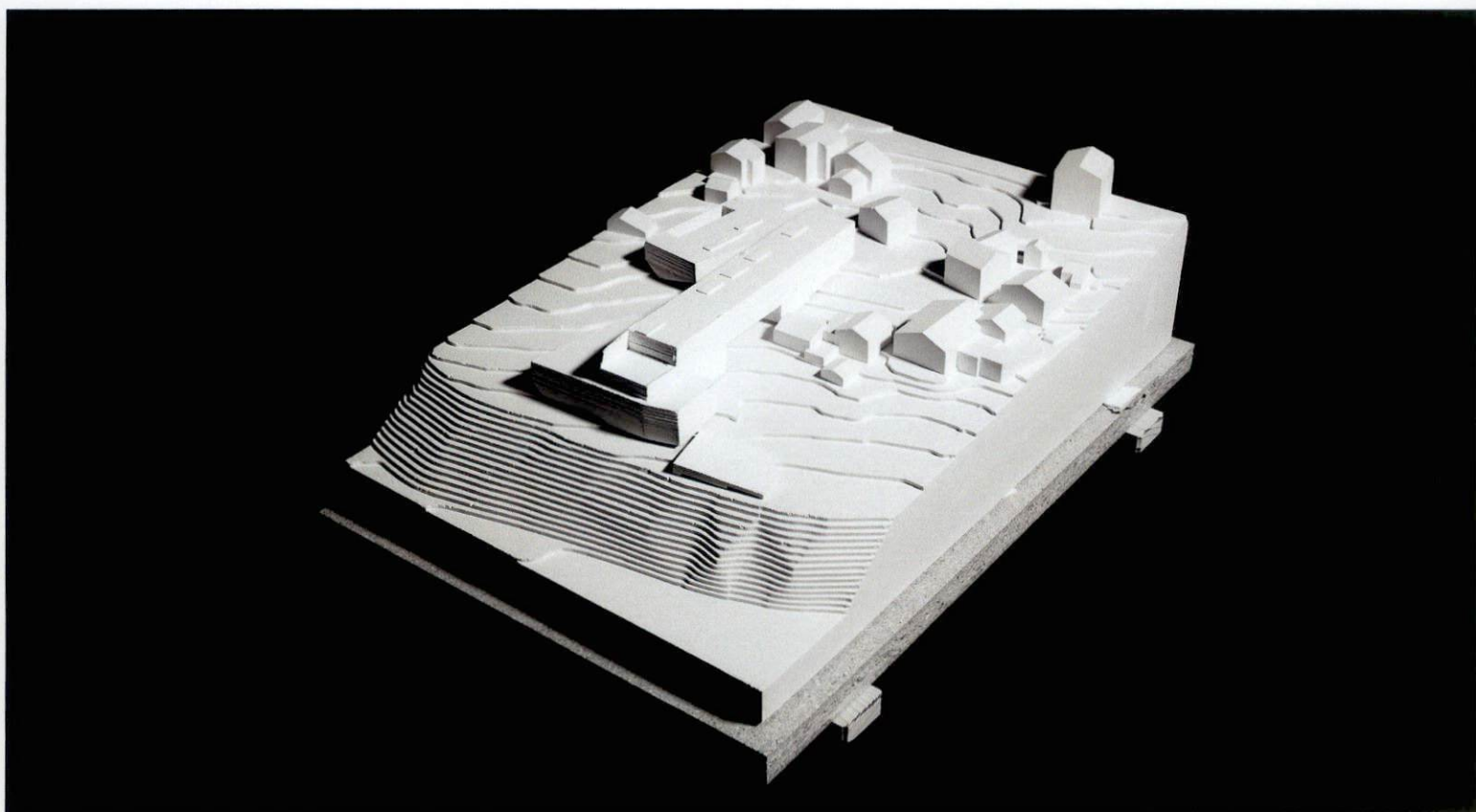
58 – 1,2,3...Soleil

Jean-Baptiste Ferrari
Lausanne, Suisse

Jean-Baptiste Ferrari – Raphaël Christinat – Marlen Beckedahl

1^{er} tour

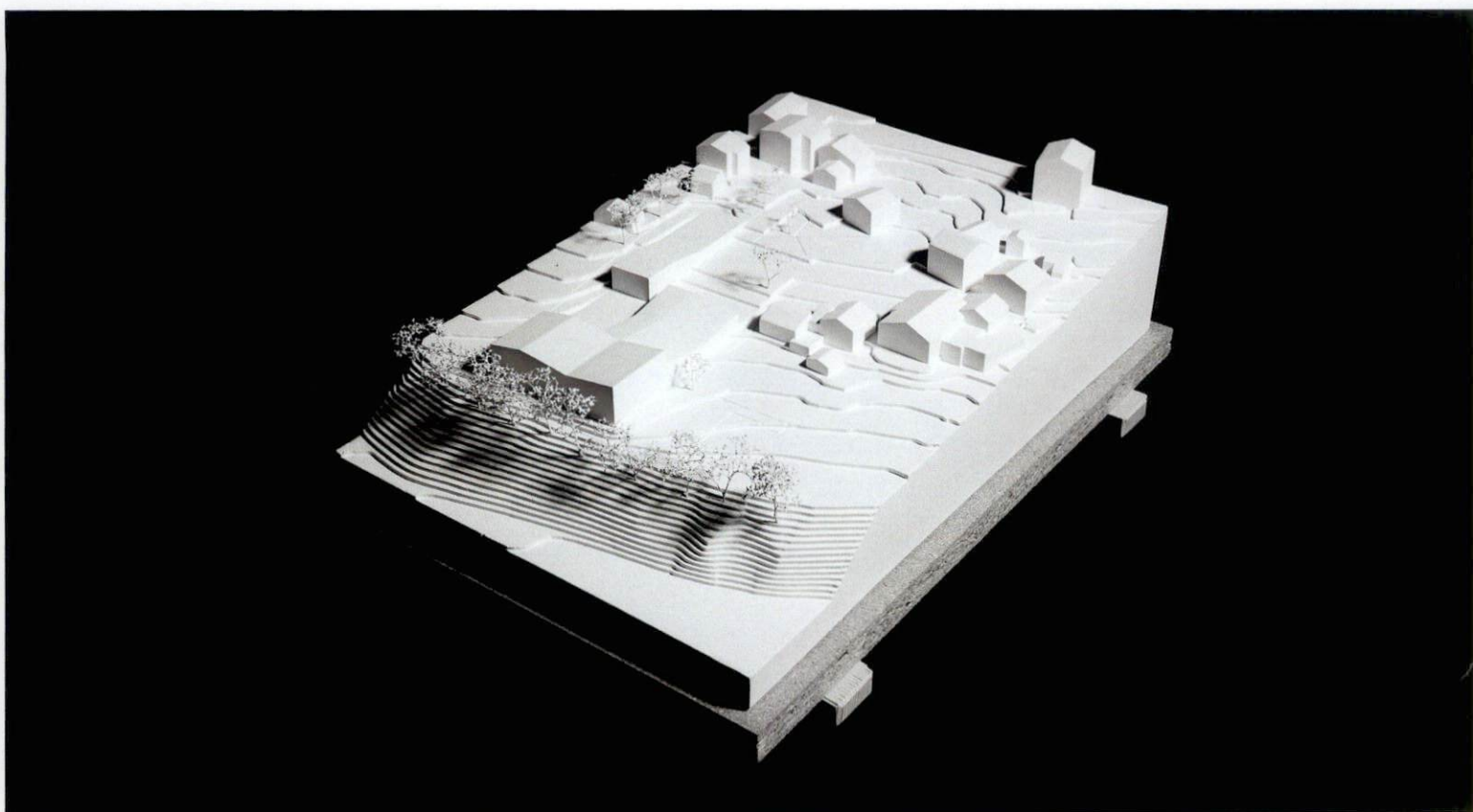
Maquettes

**59 – Le paysage Architecturé**

Schema Architectures
Paris, France

El Hage simon – Enescu Maria

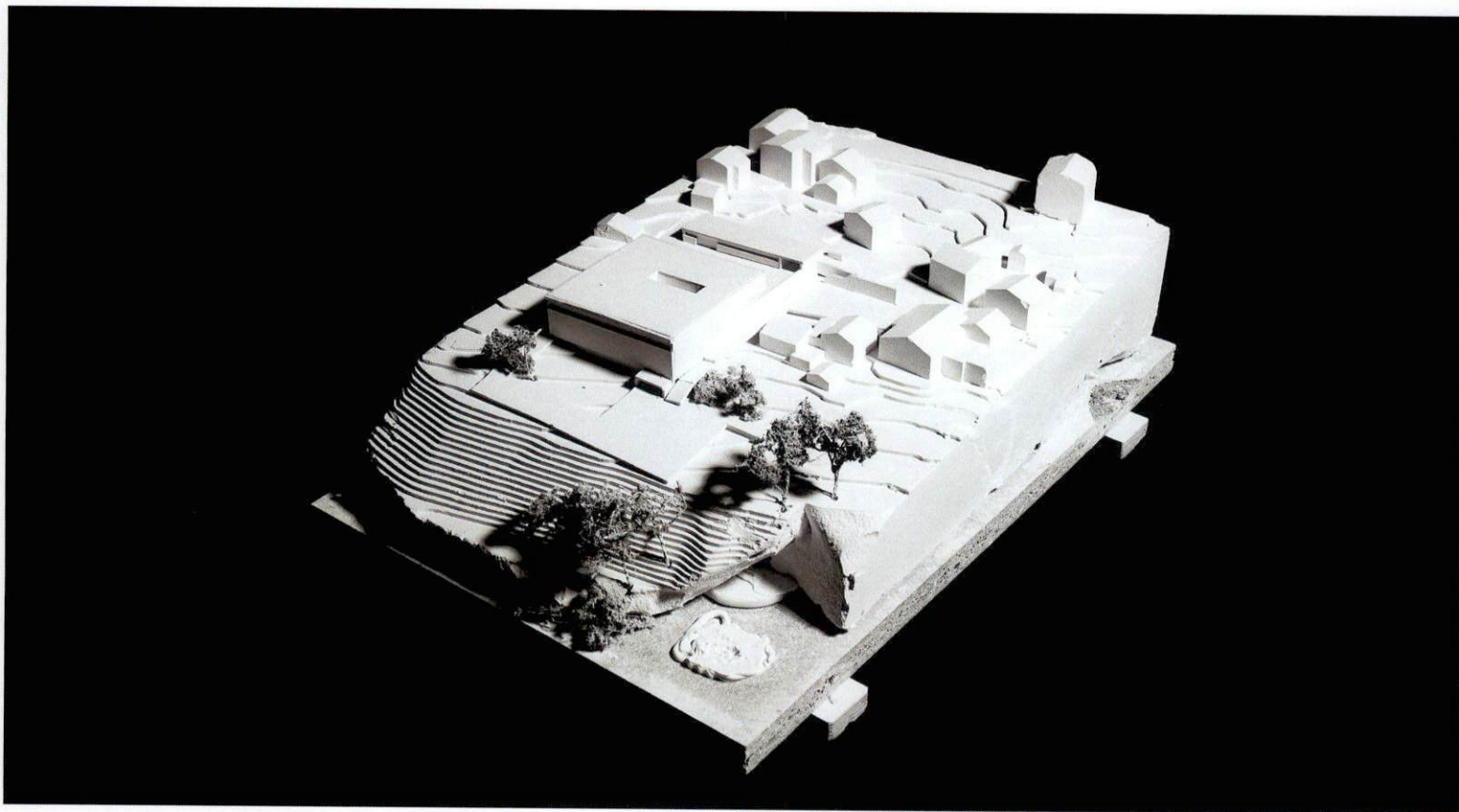
1^{er} tour

**60 – VERS LES MONTAGNES**

Rk studio
Monthey, Suisse

Ritz Katia – Krotzoff Aurélie – Hauswirth Florian – Sauterel Bertrand

2^e tour

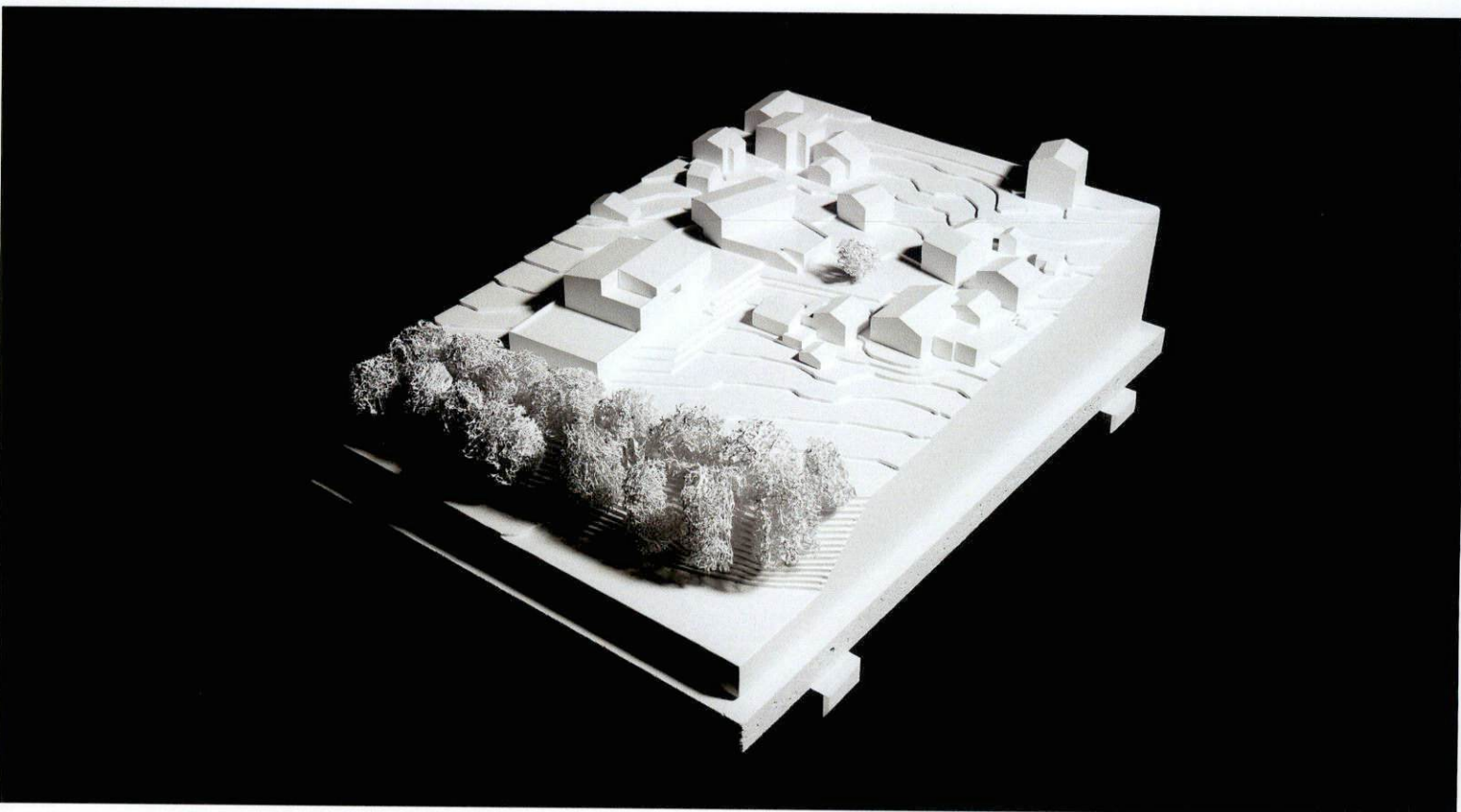


61 – UN JEU D'ENFANT

Miguel de Lozar de la Vina
Soria, Espagne

Miguel de Lozar de la Vina – Fernandez Beltran Jesus – Sanchez De Toca Redondo Alfonso

1^{er} tour

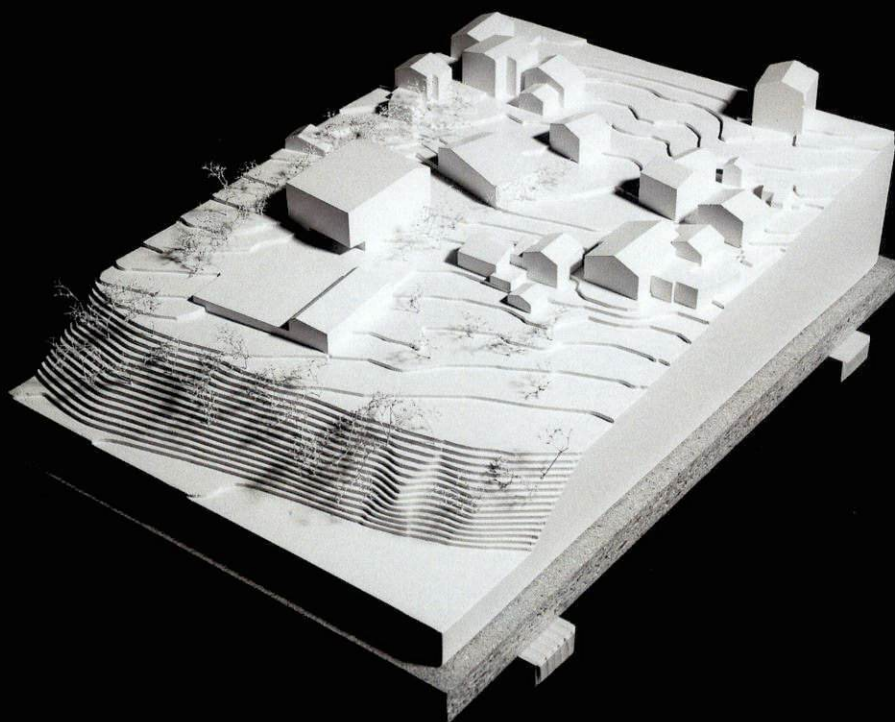


62 – ERNEST ET CELESTINE

D4 Architecture – Dériaz
Lausanne, Suisse

Dériaz Dominique

1^{er} tour

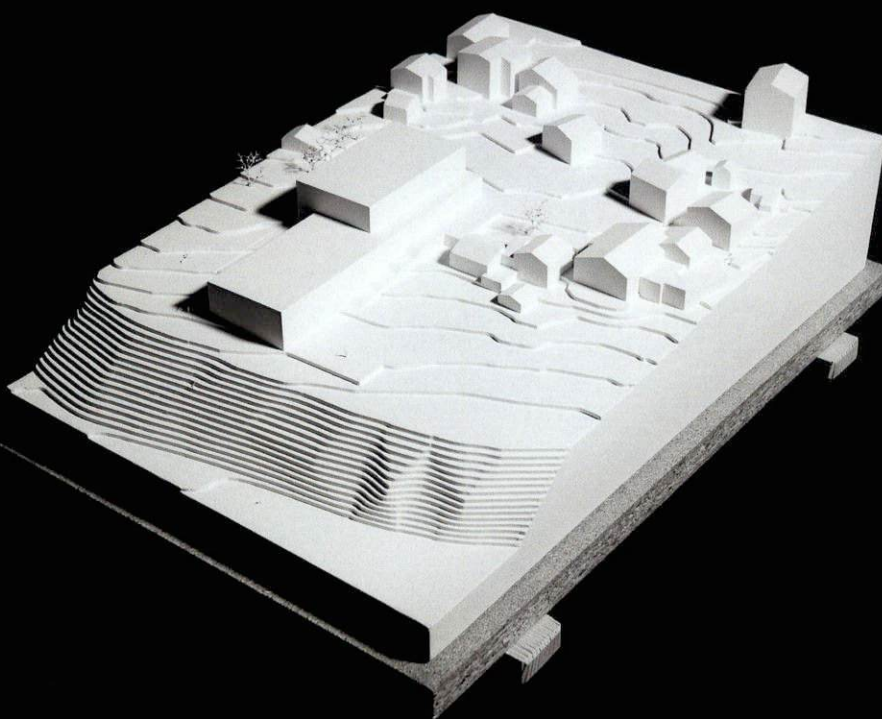


63 – BALCON SUR LA DRANSE

Kawamura-Canjavian
Lausanne, Suisse

Key Portilla Kawamura – Natalia Diez – Ali Canjavian – Cornelia Tapparelli – Victoria Comez – Agathe Caviale – Maki Portilla

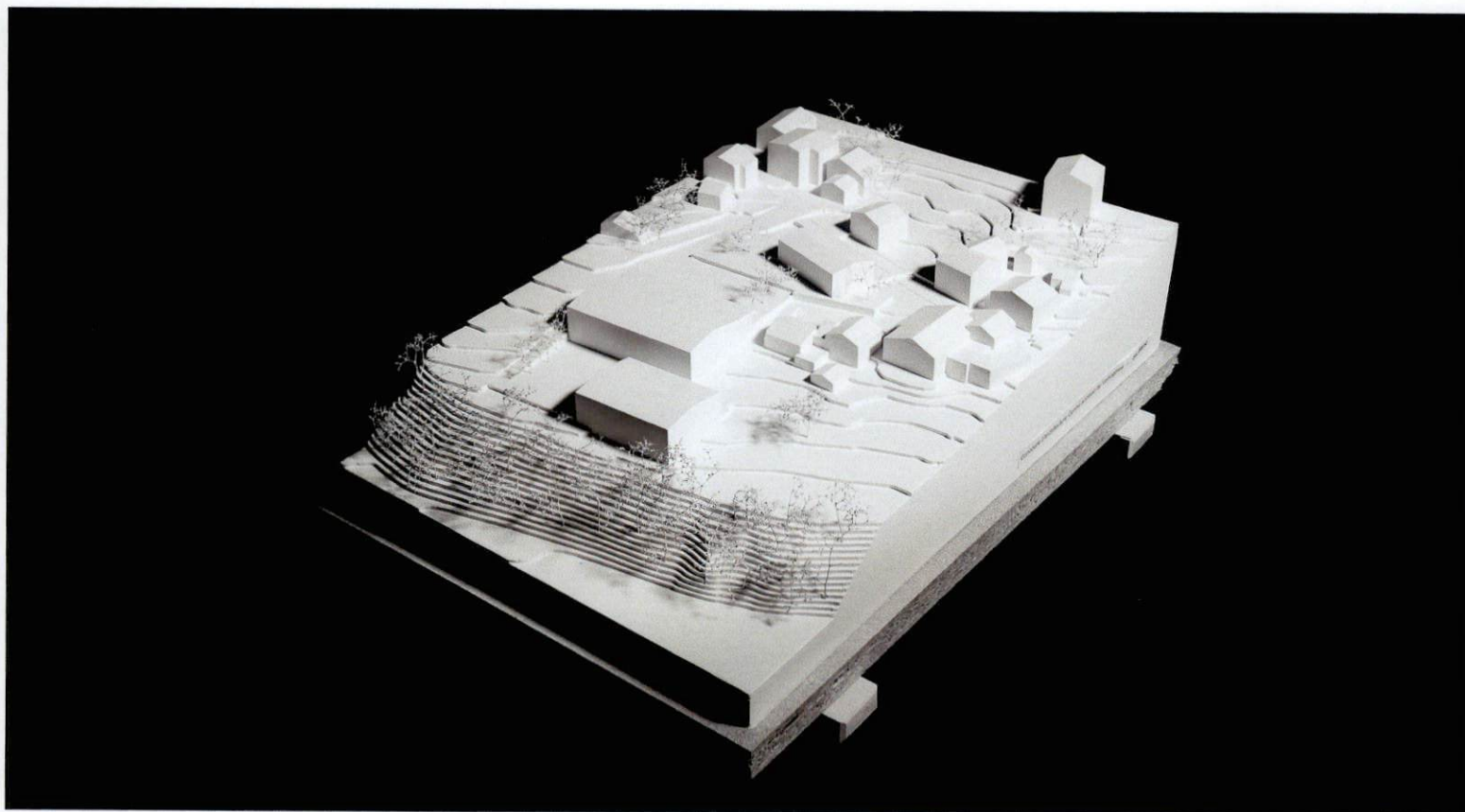
2^e tour



64 – « Plug & Play »

Etienne Jacquin
Lausanne, Suisse
Jacquin Etienne

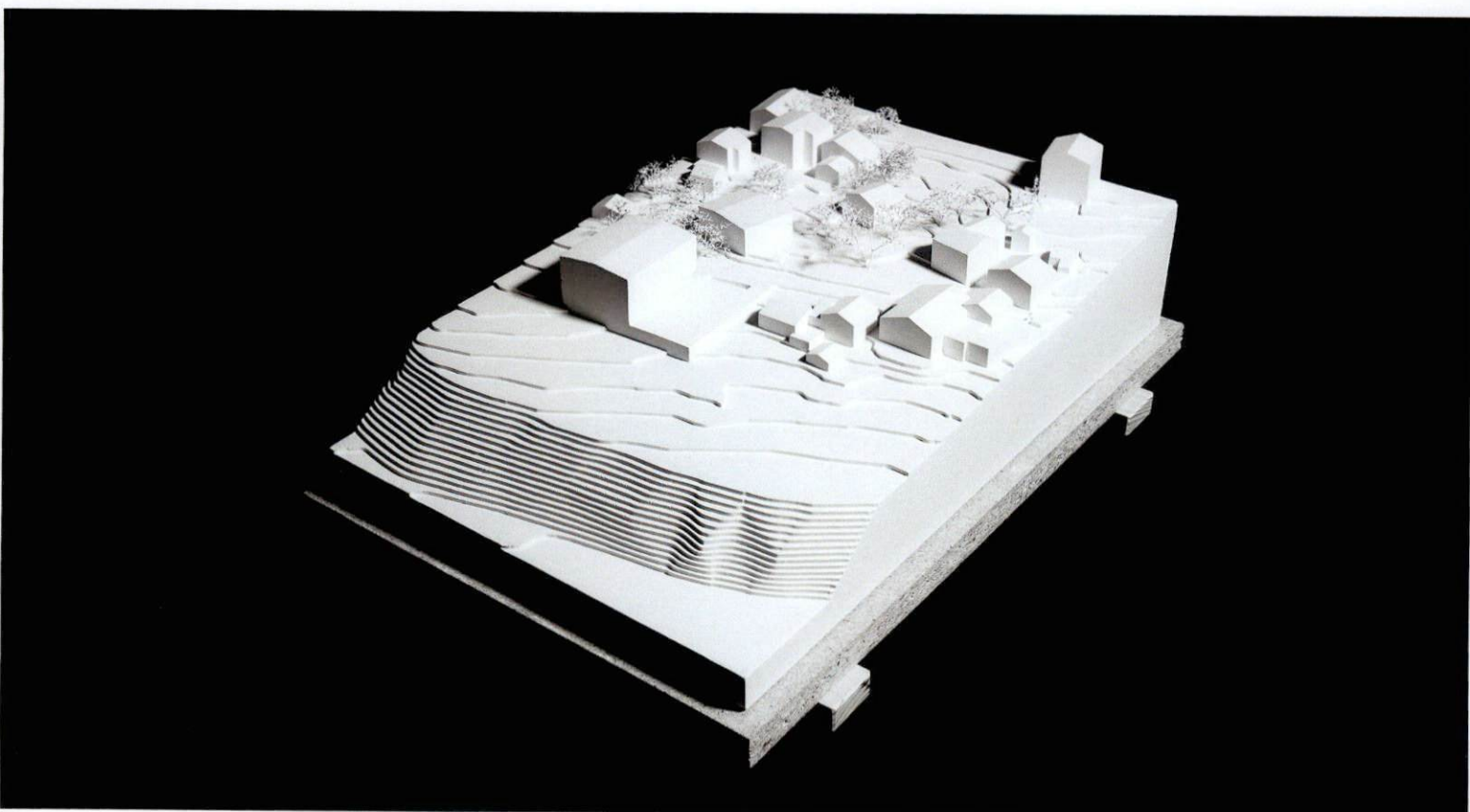
1^{er} tour



65 – SIX BLANC

Reffo Bolliger
Genève, Lausanne, Suisse
David Reffo – Thomas Bolliger

1^{er} tour

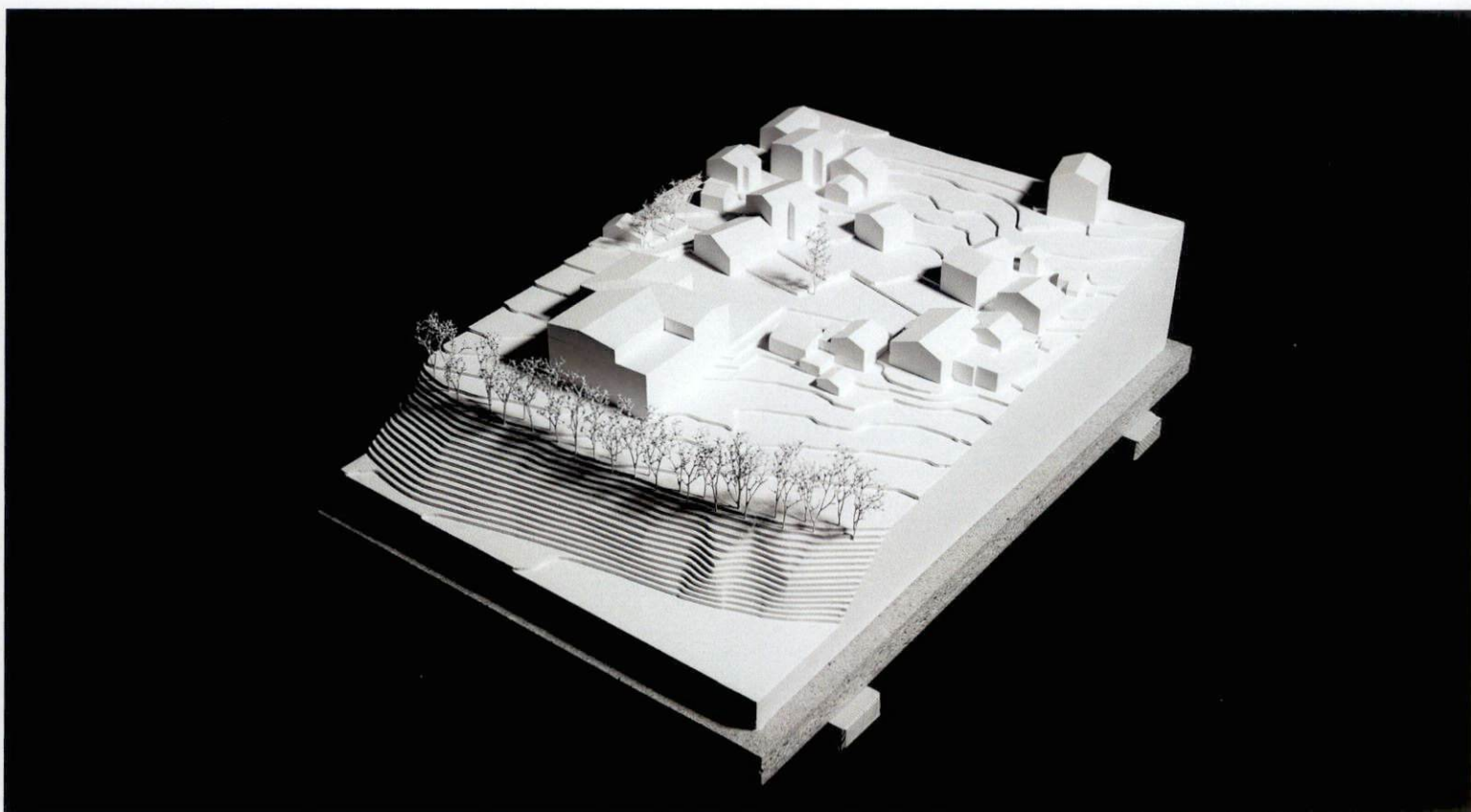


66 – L'enfant caché

Marcello Caliotto Architetto
Venise, Italie

Marcello Caliotto – Brichese Roberto – Porro Maria Vittoria – Michele Venturini – De Rossi Martino – Tenti Isabella

2^e tour

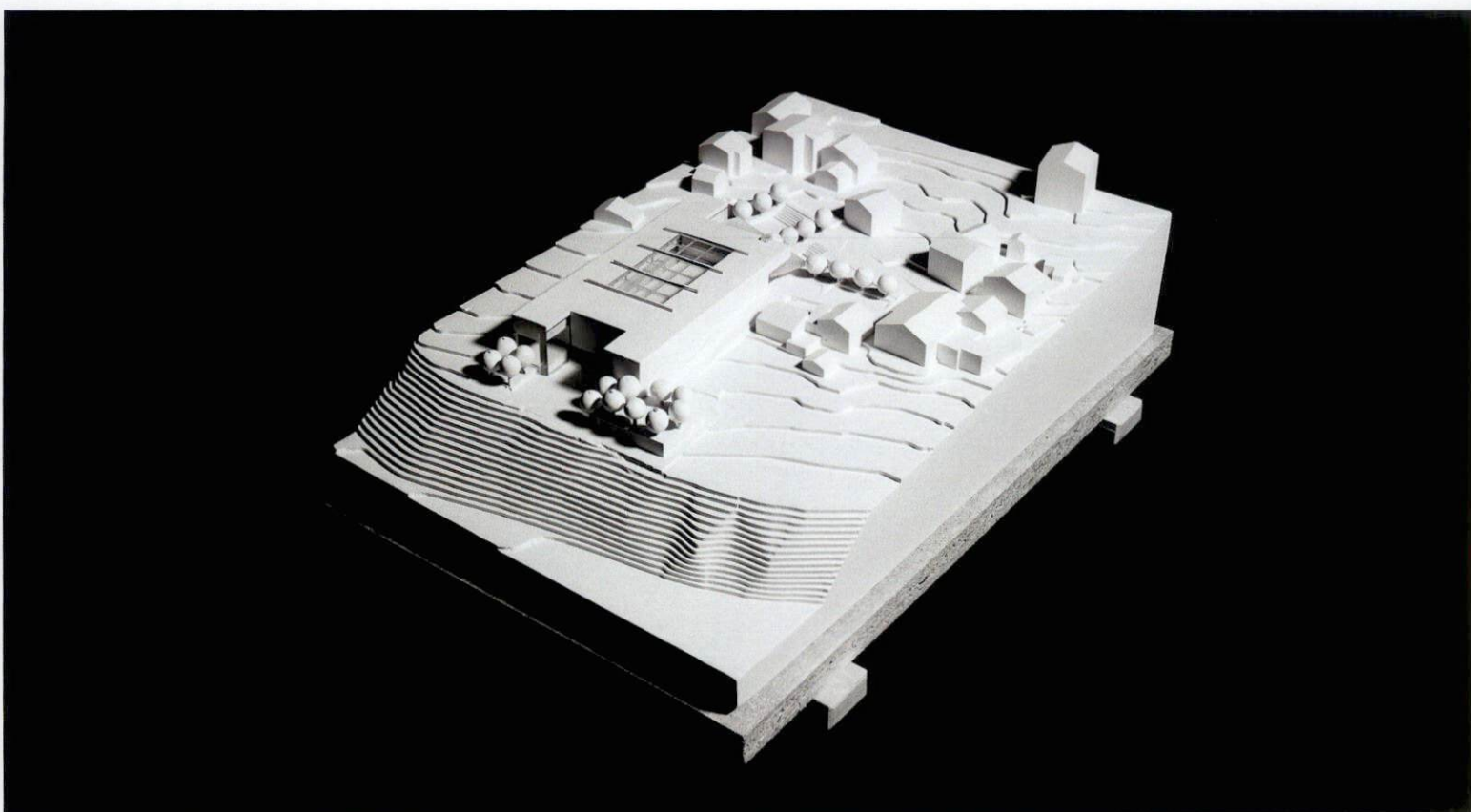


67 – AU MILIEU DU VILLAGE

Raphaël Schüll Architectes
Lausanne, Suisse

Schüll Raphaël – Lopez de Asiain Marta – Michon Pascal

1^{er} tour



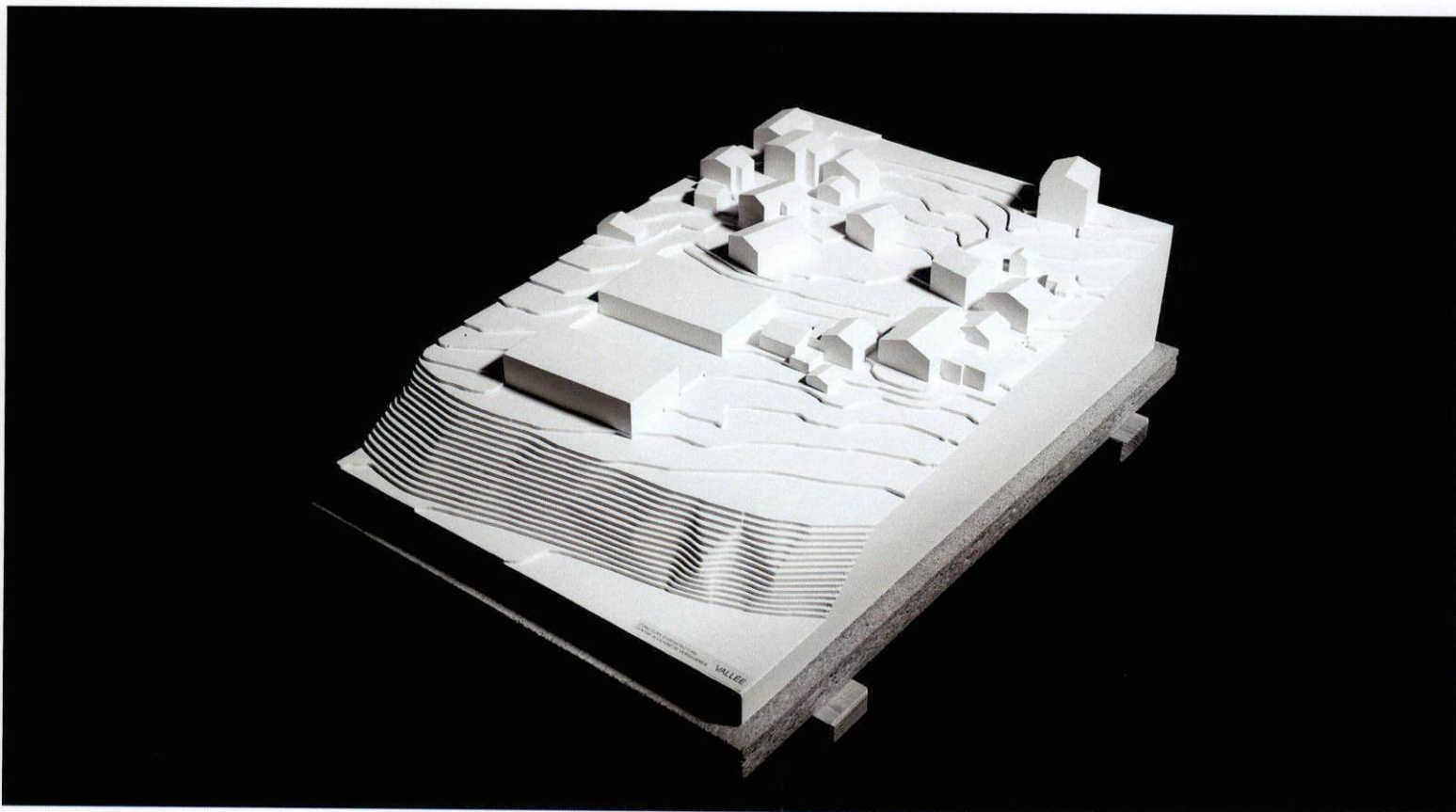
68 – ACORA

Zace Design
Lausanne, Suisse

Pierre Jampen – Dendrou Serge – Simatov anna-Maria – Zimmermann Thomas

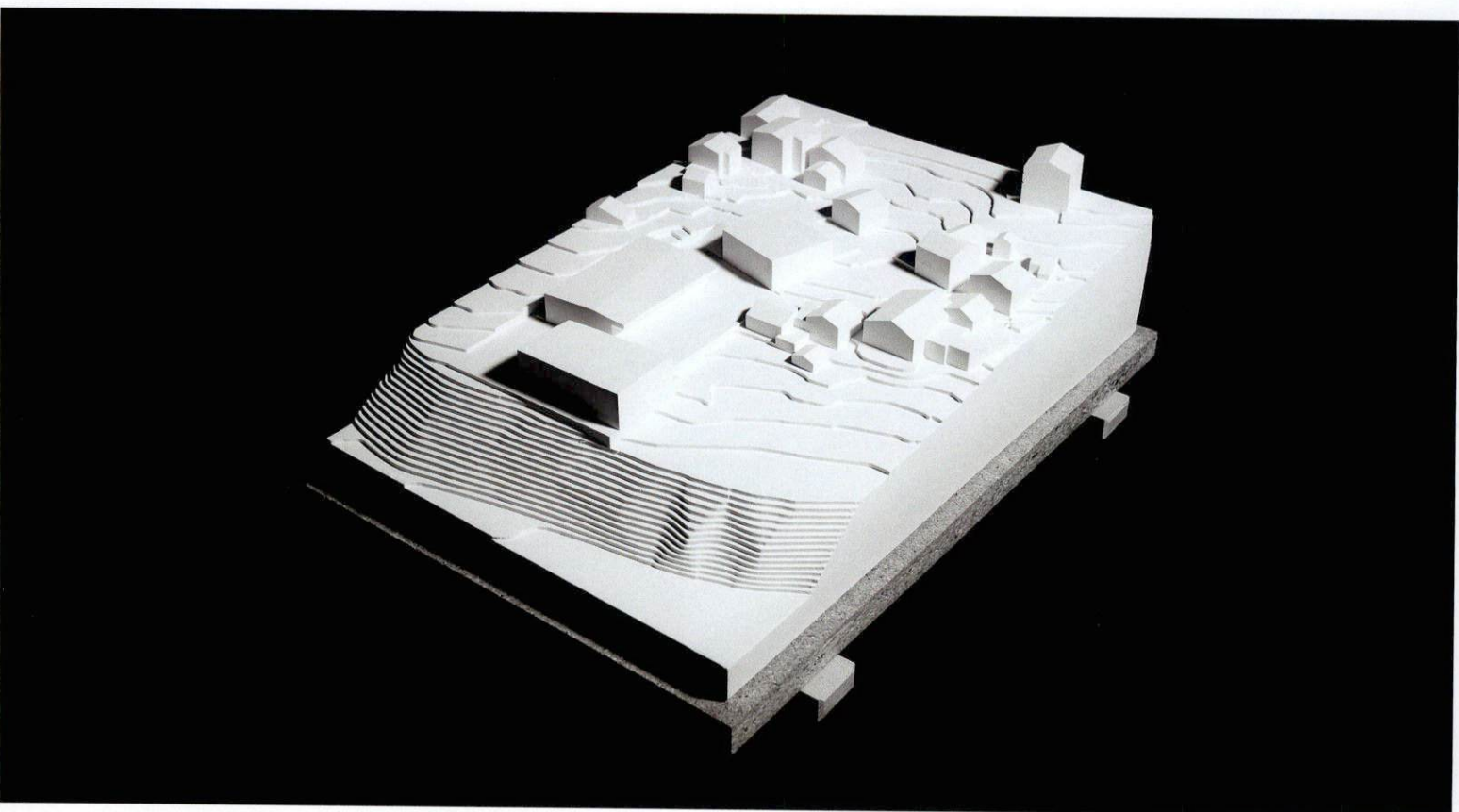
1^{er} tour

Maquettes



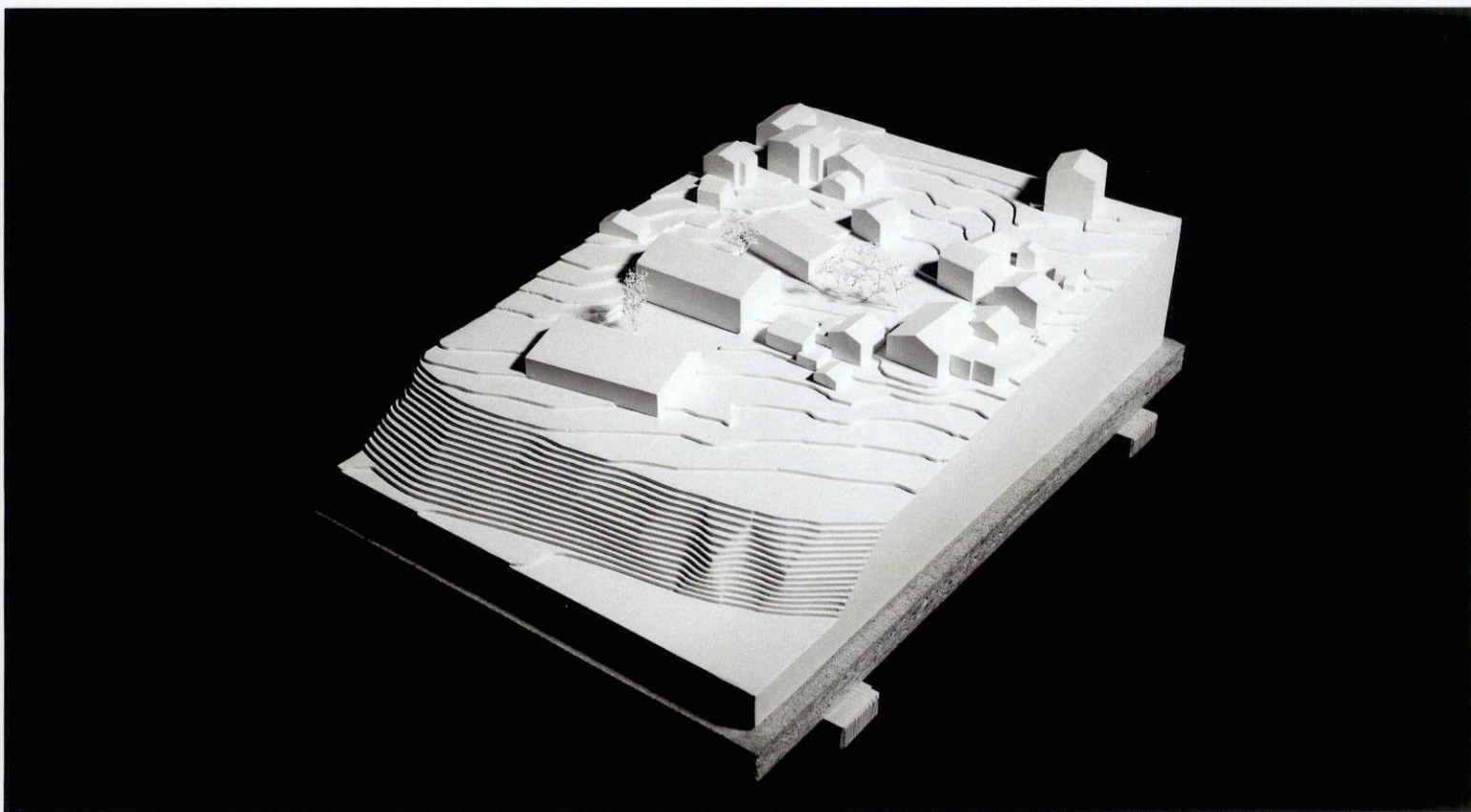
69 – VALLEE
 Rafael Marques
 Milan, Italie
 Marques Rafael

1^{er} tour



70 – TRICEPS
 EFWY Yann Cuex-Croisier
 Montréal, Canada
 Yann Cuex-Croisier – Endrias Abeyi

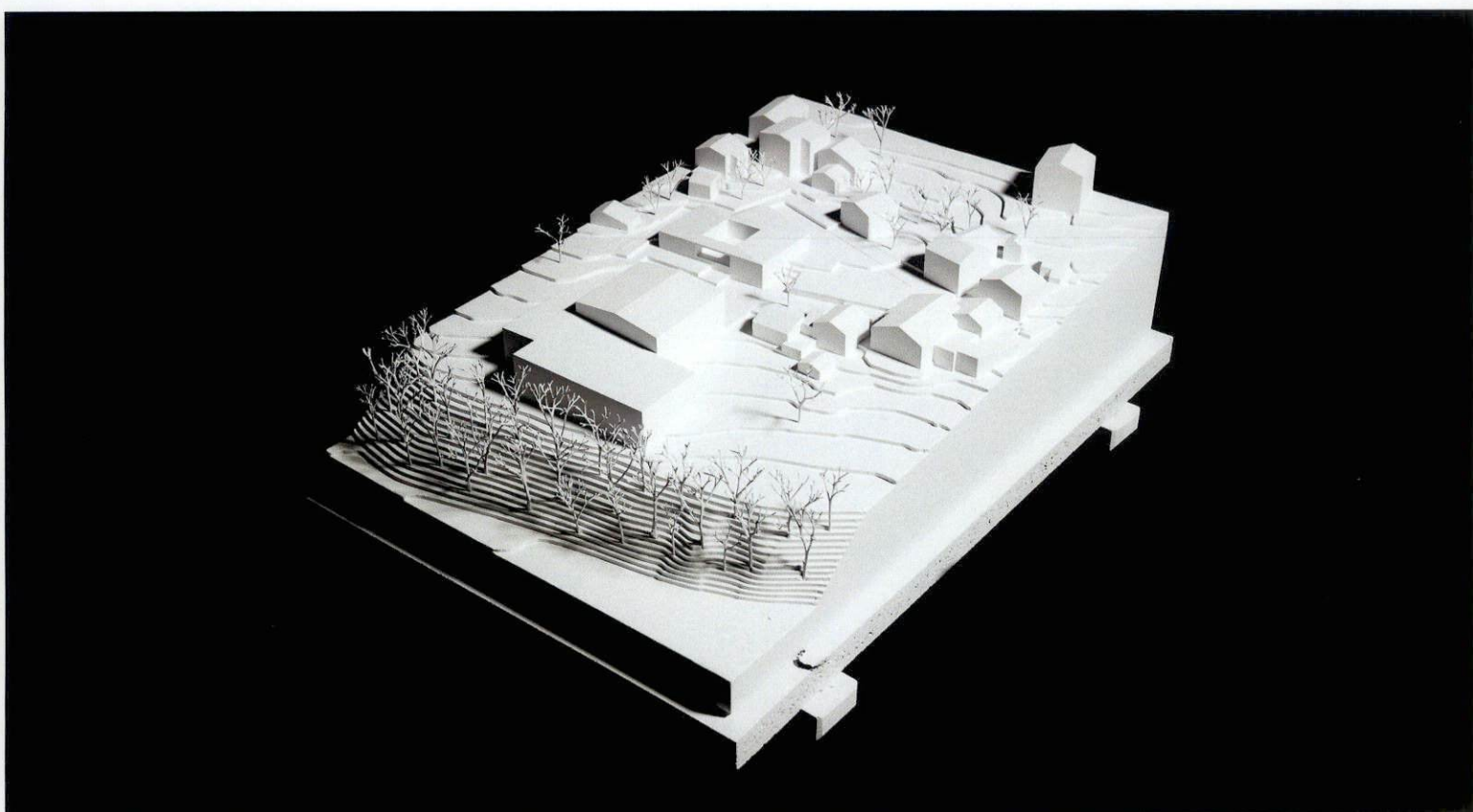
3^e tour

**71 – Les trois petits...**

Nor Architectes
Lausanne, Suisse

Fouad Christophe – Depierraz Mathias – Rey Valentin

2^e tour

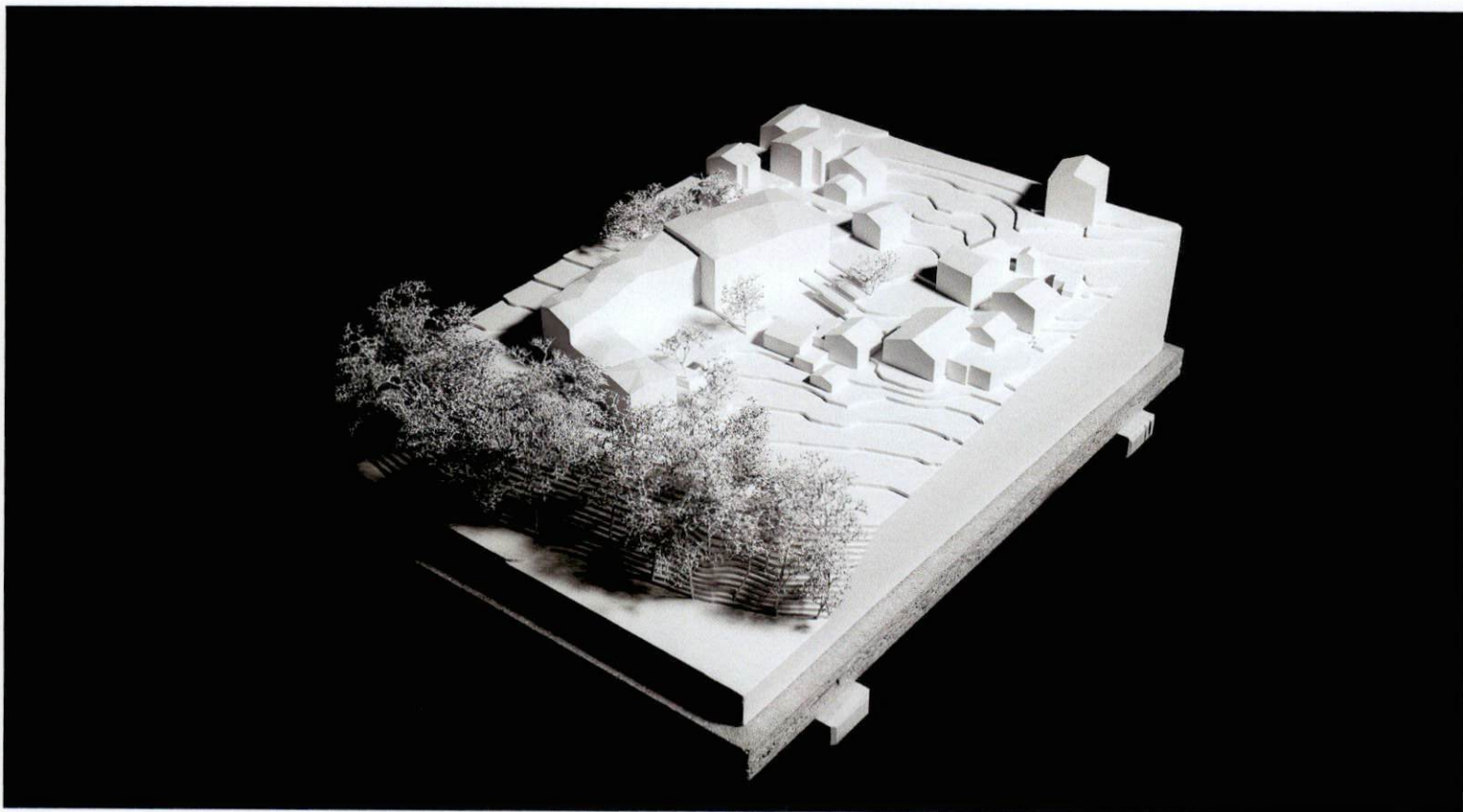
**72 – TETE-A-TETE**

Sylvie Chervaz
Collombey, Suisse

Sylvie Chervaz – Miriam Pfisfer

1^{er} tour

Maquettes

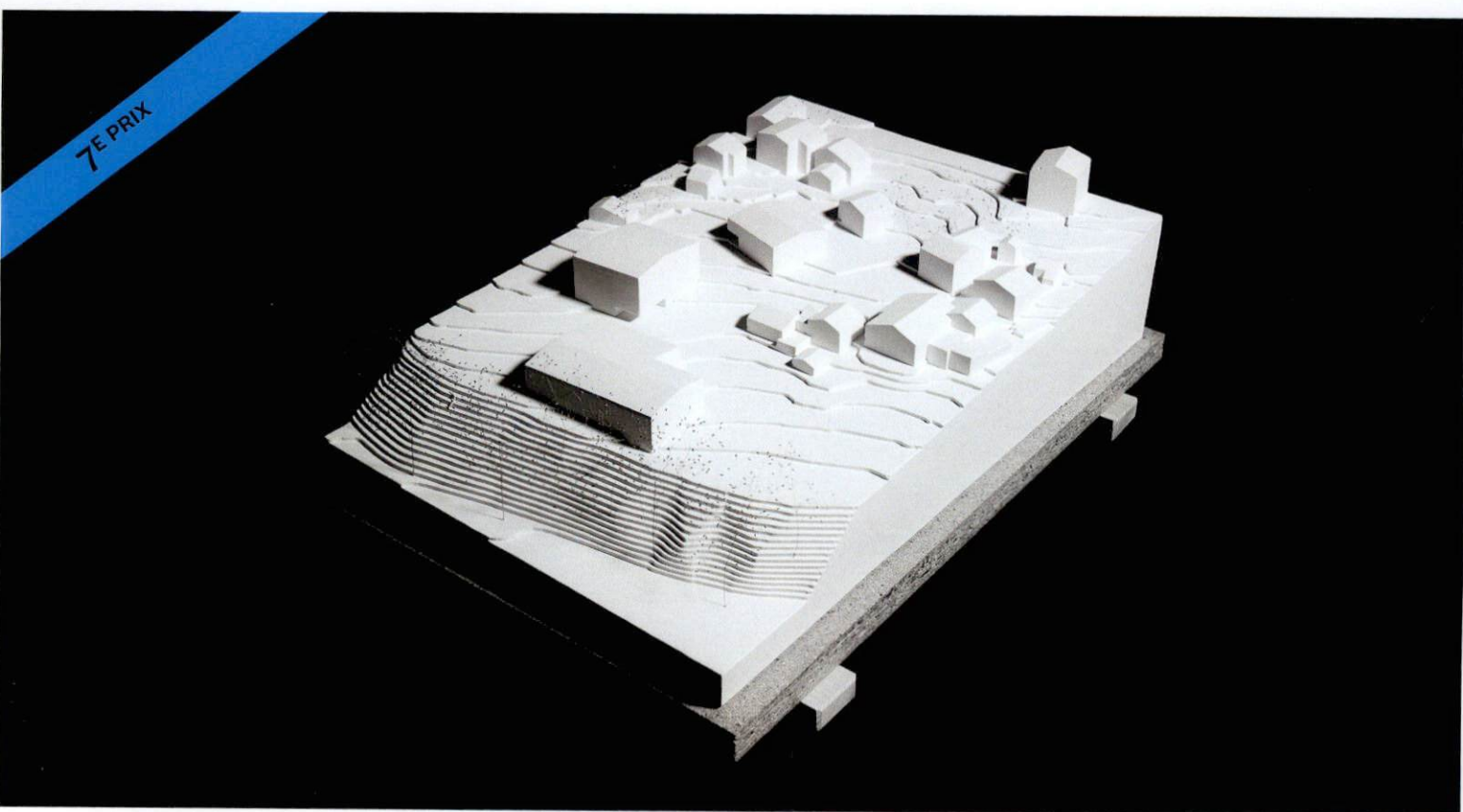


73 – Bilboquet

MBD

Sion, Suisse

Jérôme Déchanet – Revaz Emilie – Meier Hans

1^{er} tour

74 – SEQUENCES DE VIE

Ruan Ramon Cistobal Mayoraz

Madrid, Espagne

Helena Aguilar Balea – Franceso Monaco – Juan Ramon Cristobal Mayoral

Remerciements

Nos remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont accepté de participer au concours, aux membres du jury et à son président, au secrétariat du cycle d'orientation du Châble et au personnel du service de l'aménagement du territoire, bâtiments et constructions de la Commune de Bagnes ou toute autre personne ayant contribué de près ou de loin au bon déroulement du concours de projet pour la construction d'un nouveau centre scolaire à Versegères.

Impressum

EDITEUR :

Commune de Bagnes

Nicolas Dionne

Service de l'aménagement du territoire,
bâtiments & constructions

IMPRESSION & RELIURE

Publibagnes

www.publibagnes.ch

GRAPHISME ET CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

AM Studio

www.amstudio.ch

SEPTEMBRE 2013